

**RAPPORT ANNUEL 2006**

Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2007



*La route avance*

- 1** Rapport du Conseil d'administration
- 47** États financiers consolidés du groupe Colas
- 52** Annexe aux états financiers consolidés du groupe Colas
- 88** Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés
- 89** Comptes de Colas SA
- 92** Annexe aux comptes de Colas SA
- 105** Rapports des Commissaires aux comptes de Colas SA
- 111** Résolutions

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION au 17 avril 2007**

Alain Dupont,  
Président-Directeur Général

Christian Balmes,  
Administrateur

Olivier Bouygues,  
Administrateur

Thierry Genestar,  
Administrateur

Jean-François Guillemin,  
Administrateur  
Représentant permanent  
de la société Bouygues

Hervé Le Bouc,  
Administrateur

Patrick Le Lay,  
Administrateur

Thierry Montouché,  
Administrateur

Olivier Poupert-Lafarge,  
Administrateur

Michel Roulet,  
Administrateur

## **COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Salustro Reydel,  
Membre de KPMG International,  
Titulaire

Mazars & Guérard,  
Titulaire

Hubert Luneau,  
Suppléant

Thierry Colin,  
Suppléant

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2007

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément à la loi et aux statuts, pour :

- dans la partie ordinaire, vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, vous exposer la situation de la société et son évolution, soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice 2006 et l'affectation du résultat de l'exercice, nommer deux Administrateurs, renouveler les mandats de six Administrateurs, nommer un Commissaire aux comptes titulaire et un Commissaire aux comptes suppléant, renouveler l'autorisation donnée à votre Conseil en vue de faire acheter par la société ses propres actions et fixer le montant global de jetons de présence alloués aux Administrateurs pour chaque exercice ;
- dans la partie extraordinaire, soumettre à votre approbation :
  - le renouvellement de délégations à donner au Conseil d'administration, à l'effet de :
    - réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société,
    - procéder à des émissions réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées,
    - procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou représentatives de créances, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres,
    - augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription,
    - utiliser les autorisations d'augmentation de capital en cas d'Offre Publique d'Échange ou d'apport en nature,
    - limiter globalement ces délégations ;
  - les projets d'apports partiels d'actifs par Colas SA à deux sociétés, Colas Bénin et Colas Djibouti, pour permettre à ces deux filiales, dont le capital sera intégralement détenu par Colas, de reprendre et de poursuivre l'activité travaux exercée par des agences Colas au Bénin et à Djibouti.

## ■ PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

### L'ACTIVITÉ EN 2006

L'économie mondiale a encore enregistré en 2006 une forte croissance. L'année restera également marquée par la forte hausse du prix du pétrole, avec un niveau moyen bien supérieur à celui de 2005, et du prix de certaines matières premières.

L'ensemble des activités de Colas en 2006 s'est exercé dans des marchés plutôt bien orientés, où les besoins de modernisation ou d'entretien des infrastructures restent importants. Le chiffre d'affaires consolidé est donc en forte hausse, tiré par le niveau général de commandes en croissance régulière tout au long de l'exercice et amplifié par l'impact de la hausse des coûts des matières premières. L'efficacité et la bonne organisation du réseau composé de 1 400 implantations réparties à travers une quarantaine de pays permettent de bénéficier pleinement du niveau élevé d'investissements publics et privés. Dans ce contexte, aidée par des conditions climatiques optimales, la quasi-totalité des filiales a confirmé ou amélioré ses performances.

En France comme à l'International, l'activité routière présente un caractère de forte saisonnalité, plus ou moins marquée selon les pays : l'activité est assez faible au premier trimestre (15 % du chiffre d'affaires total) ; la plus grosse partie de l'activité (de l'ordre de 70 %) est réalisée entre avril et octobre.

Au 31 décembre 2006, le chiffre d'affaires comptable consolidé du Groupe s'élève à 10,7 milliards d'euros, en hausse de 12,3 % par rapport à celui de 2005. À taux de change et périmètre comparables, le chiffre d'affaires augmente de 10,2 %.

La part du chiffre d'affaires réalisée en France (incluant les DOM) s'élève à 6,3 milliards d'euros, soit 58,7 % du total, et la part réalisée à l'International s'élève à 4,4 milliards d'euros, soit 41,3 % du total. L'Europe (France incluse), avec 8,1 milliards d'euros, et l'Amérique du Nord, avec 2,1 milliards d'euros, additionnées représentent 95,2 % du chiffre d'affaires total.

La grande majorité des filiales améliorent en 2006 leur contribution aux résultats par rapport à l'exercice 2005. Après une dotation aux amortissements de 368 millions d'euros, contre 338 millions d'euros en 2005, et une dotation aux comptes de provisions de 135 millions d'euros, contre 107 millions d'euros en 2005, le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à 396 millions d'euros, contre 307 millions d'euros en 2005, soit une hausse de 29 %. Le résultat par action à fin 2006 s'élève à 12,24 euros, à comparer à 9,54 euros à fin 2005. Le résultat net consolidé atteint 402 millions d'euros, contre 312 millions d'euros en 2005.

La capacité d'autofinancement de 942 millions d'euros s'améliore de 159 millions d'euros par rapport à 2005. Les investissements, nets de cessions d'actifs, atteignent 581 millions d'euros, supérieurs aux 495 millions d'euros investis en 2005. Les investissements corporels nets (matériels de travaux, installations industrielles) s'élèvent à 456 millions d'euros, contre 390 millions d'euros en 2005. Les investissements nets de croissance externe (financiers et actifs) s'élèvent à 125 millions d'euros contre 105 millions d'euros en 2005. Le cash-flow libre (capacité d'autofinancement diminuée du coût de l'endettement financier net, de la charge de l'impôt et des investissements d'exploitation nets) s'élève à 303 millions d'euros (+ 16%).

Au 31 décembre 2006, les capitaux propres avant distribution des dividendes de l'exercice s'élèvent à 1 721 millions d'euros, contre 1 478 millions d'euros fin 2005. La trésorerie nette est positive et s'établit à 409 millions d'euros, quasi identique à celle de fin décembre 2005, malgré un programme soutenu d'investissements, des besoins en fonds de roulement supérieurs de 39 millions d'euros par rapport à 2005 et le maintien d'une politique de distribution d'un dividende élevé (versement en avril 2006 de 154,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2005).

## En France métropolitaine

Le chiffre d'affaires consolidé en France métropolitaine s'élève à 5 875 millions d'euros, en progression de 13,9% par rapport à 2005. À périmètre identique, l'activité augmente de 12,8%.

Il se décompose comme suit :

- une activité **Routes** (79% du total métropole) :

Cette activité très diversifiée consiste en la réalisation annuelle d'environ 54 000 chantiers de construction ou d'entretien d'infrastructures de transport – autoroutes, routes nationales, départementales, communales, aéroports, ports, plateformes pour réseaux ferrés ou transports en commun urbains en site propre –, de plateformes industrielles ou commerciales, de voirie et réseaux divers pour des ensembles de logements individuels ou collectifs, d'aménagements urbains (zones piétonnières, places), de loisirs (équipements sportifs, circuits automobiles, pistes cyclables) ou environnementaux (bassins de rétention, aménagements paysagers, parcs éoliens). Elle est complétée en amont par des activités industrielles de production de granulats et de fabrication de matériaux routiers (enrobés, liants, émulsions) autoconsommés ou vendus à tiers. En région Île-de-France s'ajoute un secteur bâtiment qui comprend une activité classique de construction de bâtiments (majoritairement de bureaux) et une activité de démolition-déconstruction de bâtiments anciens.

L'activité Routes est réalisée par un réseau de 16 filiales régionales réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain.

- des activités complémentaires à la route (21% du total métropole) :

- **La Sécurité et signalisation routières** consiste en la fabrication, la pose et la maintenance d'équipements de sécurité (glissières de sécurité, balisage) et de signali-

sation horizontale (production de peinture et travaux de marquage au sol), et la gestion de trafic (maintenance de feux tricolores).

- **Les Pipelines, canalisations et forages** regroupent la pose et l'entretien de pipelines et canalisations de gros diamètre pour le transport des fluides (pétrole, gaz) ou de plus petit diamètre (eau, réseaux secs, électricité, chauffage, télécommunications), les forages en grande profondeur, les forages horizontaux dirigés de gros diamètre sur longues distances, le percement de microtunnels ou tunnels de moyen diamètre, les travaux de petit Génie civil et des services industriels.

- **L'Étanchéité** comprend : la production et la commercialisation de membranes d'étanchéité en France et à l'exportation, d'appareils d'éclairage et de désenfumage, la pose et l'entretien d'asservissements ; la réalisation de travaux d'étanchéité de voirie (asphalte), d'étanchéité et/ou d'enveloppe de bâtiment : bureaux, installations industrielles (aluminium, acier) incluant la réalisation de charpentes métalliques, salles de spectacle, musées.

- **Le Ferroviaire** concerne la construction et l'entretien de réseaux de chemin de fer (voies traditionnelles, lignes à grande vitesse – LGV), la pose de voies de tramway ou de métro et une activité de travaux d'élargissement de tunnels ferroviaires.

Sur les marchés qui comprennent la route et l'ensemble des activités de travaux publics, les filiales sont en concurrence avec les sociétés Eurovia (groupe Vinci), Eiffage TP (groupe Eiffage) et un réseau très dense de l'ordre de 1 600 petites, moyennes ou grandes entreprises régionales ou locales ; sur le marché des granulats, il faut ajouter les groupes cimentiers comme Lafarge ou Ciments Français et un réseau régional ou local de producteurs de granulats qui, pour certains, possèdent également une activité de travaux publics. Les filiales opérant dans les activités complémentaires sont également en concurrence avec des filiales spécialisées de groupes de BTP français déjà cités ou internationaux, auxquelles viennent s'ajouter de nombreuses petites, moyennes ou grandes entreprises spécialisées, nationales ou régionales ou étrangères, comme : pour la signalisation, les sociétés Signature (groupe Burelle), Girod, Lacroix ; pour le ferroviaire, les sociétés Vossloh, TSO, Balfour Beatty, Carillion, Comsa, Tecsa.

Colas se situe à la première place dans le classement des entreprises routières, à la seconde pour la production d'agrégats, le ferroviaire et l'étanchéité. Pour le reste des activités, un classement n'a pas de signification.

## ROUTES

En 2006, dans un marché routier en progression d'environ 12%, l'ensemble constitué par les 16 filiales routières régionales a enregistré un chiffre d'affaires de 4,85 milliards d'euros, en hausse de 14% par rapport à 2005. Bénéficiant de conditions climatiques très favorables, les volumes d'activité ont été très élevés, tirés par les investissements des collectivités locales dans les domaines des aménagements urbains, les transports en commun en site propre (programmes de



tramways) et la maintenance du patrimoine routier, les chantiers autoroutiers et aéroportuaires, et les investissements du secteur privé (immobilier, logistique, industries, énergie). Malgré ces volumes très importants, le niveau général des prix a continué à s'inscrire en baisse. L'amélioration des résultats tient donc à l'augmentation des volumes, à la productivité et à la poursuite de la modernisation des outils industriels.

Quelques acquisitions ont été réalisées :

- dans la production de matériaux (agrégats, béton) : sociétés Balayssac, Les Carrières du Sancy, Gravières de Queyrac, Pradier Béton, Rossetto (50 %), Casonato ;
- dans la construction routière : notamment les sociétés Berland, Boulard, CTPA, Damiani, EMTP ;
- dans les activités de déconstruction : Ferrari, Brunel Démolition.

## ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

### Sécurité et signalisation

**Somaro et ses filiales** ont connu une activité satisfaisante en 2006 malgré un chiffre d'affaires en légère baisse de 1 %, grâce à un bon niveau de commandes en pose et maintenance de glissières de sécurité et d'écrans acoustiques. Les filiales de production et d'application de peinture routière Prosign et Veluvine ont maintenu leur part de marché et poursuivi le développement de leur gamme de produits orientés vers le développement durable.

### Pipelines, canalisations et forages

Le chiffre d'affaires réalisé par **Spac et ses filiales** est en hausse de 15 % par rapport à celui de 2005, notamment dans les secteurs de l'énergie et de l'eau. L'acquisition de la société HDI qui réalise environ 90 % de son chiffre d'affaires à l'International apporte une expertise dans le forage horizontal dirigé de gros diamètre sur grandes distances.

### Étanchéité

En 2006, **Smac et ses filiales** ont enregistré un chiffre d'affaires en hausse de 9 % par rapport à 2005. Les activités de production de résines de la société Résipoly Chrysol, de réalisation de sols sportifs et de production de membranes d'étanchéité Coletanche qui étaient exercées dans différentes sociétés du Groupe ont été transférées chez Smac dans une optique de meilleure logique industrielle. Les ventes à l'exportation d'Axter ont progressé sur l'ensemble des marchés malgré l'effet pénalisant des fortes hausses du coût des matières premières, difficiles à répercuter intégralement.

### Ferroviaire

Le chiffre d'affaires réalisé par **Seco-Rail et ses filiales** progresse de 15 % par rapport à 2005. L'acquisition de l'entreprise Vecchiotti complète le maillage géographique dans le sud-ouest de la France. Une licence de transport de fret et un certificat de sécurité ont été obtenus. Les premiers transports de granulats démarreront en janvier 2007. En Belgique, l'activité est stable. En Grande-Bretagne, le chiffre d'affaires

du groupement dans lequel Seco-Rail Ltd intervient (renouvellement de voies) est équivalent à celui de 2005. En Algérie, le chantier de bourrage et de traction dans l'est du pays a été achevé.

Colas et Spie, dont l'actionnaire principal est PAI Partners, ont signé, en février 2007, un protocole de cession de 100 % du capital de Spie Rail à Colas sous condition suspensive de l'obtention d'un accord des autorités compétentes sur l'opération de concentration. Concomitamment, Colas SA et AMEC plc ont signé un accord pour la cession à Colas SA de 50 % des titres de la société AMEC Spie Rail Systems Ltd, société ferroviaire anglaise, dont les autres 50 % sont détenus par Spie Rail. L'ensemble représente en 2006 un chiffre d'affaires total de l'ordre de 400 millions d'euros. Ces acquisitions permettraient la constitution en 2007 d'un pôle de construction et de maintenance d'infrastructures et de superstructures ferroviaires complet, des études à la conception et à la construction (ballast, pose de rail, caténaires, signalisation), capable de répondre aux grandes opérations d'infrastructures ferroviaires tant en France qu'à l'International.

Au total, quelque 83 000 chantiers ont été réalisés en France en 2006. Les exemples suivants traduisent la **grande diversité des activités du Groupe en France** :

- *Construction ou entretien du réseau autoroutier* : A 5 : réfection de 9 km de chaussée près de Chaumont (52) ; A 9 : réfection de 16 km de chaussée entre Montpellier et Vendargues (34) ; A 16, A 26, A 29 : réhabilitation de chaussées ;
- *Construction, entretien, rénovation du réseau routier* : construction des déviations de Meaux (77), de la RN 31 au sud de Beauvais (60), de Jarnac (16), des Sables-d'Olonne (85), de Recoules (12) ; mise à 2x2 voies d'une section de 22 km de la RN 150 entre Saujon et Saintes (17) ; réfection de la rocade de Montauban sur la RN 20 ;
- *Aéroports – Ports* : renforcement de la piste n° 4 de l'aéroport d'Orly pour l'accueil des nouveaux gros porteurs ; réfection de la piste principale de l'aéroport de Lesquin (59) ; aménagement des zones d'accès et de stockage du port maritime de Calais (62) ;
- *Plateformes logistiques* : construction de plateformes pour une usine de production de bioéthanol à Bazancourt (51), pour des stockages dans la zone d'activités du Parc A 10 à La Chaussée-Saint-Victor (41), pour le ferroutage non accompagné au Boulou (66), pour une zone commerciale de 10 ha de la ZAC du Moulin à Thiais (94) ;
- *Aménagements urbains* : nombreux chantiers urbains en enrobés Végécol ; aménagement urbain qualitatif de la voie principale de Witry-lès-Reims (51), des places Bellevue et Clemenceau à Biarritz (64), de la place de l'Hôtel-de-Ville à Drancy (93) ;
- *Équipements sportifs ou de loisirs* : réalisation d'une piste cyclable en Végécol dans un site naturel classé à Saint-Pierre-Quiberon (56) ; réfection de la piste du circuit de karting de Saint-Laurent-de-Mure (69) ; rénovation du circuit d'essai d'Issoire (63) ;
- *Transports en commun* : réalisation de travaux de voirie pour les tramways de Marseille (13), Montpellier (34), Saint-Étienne (42), Le Mans (72), Paris (75), Clermont-Ferrand (63) ; réalisation du « busway » de Nantes (44) ; aménagement et mise en conformité des quais de la ligne A du tramway de Grenoble (38) ;

– *Environnement* : construction de voies d'accès et de plateformes pour des parcs éoliens au sud de la Beauce ; réalisation de l'étanchéité des cuves de stockage d'un dépôt d'hydrocarbures à Saint-Jean-de-Braye (45) ;

– *Équipements de sécurité et de signalisation* : réalisation du balisage lourd en béton (4 km) et pose de glissières en béton armé (14,5 km) sur la déviation de Meaux (77) ; pose d'écrans acoustiques sur la rocade ouest de Troyes (10) ; réalisation de marquage routier en enduit thermoplastique à base de ressources renouvelables Ostréa à Nantes (44) ; obtention du renouvellement du marché quadriennal de fourniture et de maintenance des feux tricolores de la communauté urbaine de Bordeaux (33) ;

– *Pipelines, canalisations et forages* : pose d'un gazoduc de 1 200 mm de diamètre sur 20 km pour Gaz de France Transport entre Fos-sur-Mer et Saint-Martin-de-Crau (13) ; construction de la station de compression de gaz automatisée de Cuvilly (60), réalisée en EPCC – Equipment Procurement Construction Commissioning – (tuyauterie, terrassement, Génie civil, bâtiment, VRD et aménagements paysagers) ;

– *Étanchéité* : réalisation de l'étanchéité et du bardage du satellite S3 de l'aéroport de Roissy – Charles-de-Gaulle (95), de l'étanchéité et de la façade en polycarbonate du Zénith de Limoges (87) ;

– *Ferroviaire* : achèvement des travaux de construction de 190 km de la LGV Est-européenne (pose de 46 000 tonnes de rails, 630 000 traverses et 1,7 million de tonnes de ballast) ; renouvellement de 50 km de voie ferrée en Corse, entre Bastia et Ajaccio ; achèvement de la réalisation d'un lot de 6,5 km et d'un prolongement de 2,4 km sur la deuxième ligne de tramway de Montpellier (34) ; travaux de raccordement, sur 40 km, de la LGV Bruxelles-Liège vers la frontière allemande ;

– *Bâtiment* : construction d'un immeuble de bureaux nommé « Crystals » à Vélizy (78) ;

– *Divers* : déconstruction du terminal 2E à l'aéroport de Roissy – Charles-de-Gaulle.

## CONCESSIONS

### Cofiroute

Société concessionnaire d'autoroutes dont Colas détient 16,67% du capital, Cofiroute exploite à ce jour un réseau interurbain de 986 km dans le quart nord-ouest de la France, sur lequel elle a enregistré en 2006 une croissance du trafic à réseau stable de 3,1 %, qui se répartit en 3,0% pour les véhicules légers et 3,9% pour les poids lourds. À réseau évolutif, le trafic progresse de 5 %, soit un effet extension de 1,9 %.

Tout au long de 2006, l'important programme d'achèvement du réseau interurbain s'est poursuivi, avec :

– sur l'autoroute A 85 :

- l'achèvement du contournement nord de Langeais qui sera mis en service fin janvier 2007 (nouvelle section de 25 km qui permettra une liaison sans interruption entre Angers et Tours) ;

- l'avancement à 80 % de la section Saint-Romain-sur-Cher – Esvres entre Tours et Vierzon (terrassements et construction des viaducs terminés, chaussées en cours de réalisation) ;

- l'avancement de la section Esvres – Druye (terrassements, ouvrages d'art achevés) ;

- sur l'autoroute A 11, l'achèvement de la tranchée couverte, du viaduc sur la Maine et des autres travaux de Génie civil pour la réalisation du contournement nord d'Angers, dont l'ouverture est programmée pour début 2008.

Les travaux de la concession du bouclage de l'A 86 dans l'Ouest parisien se sont poursuivis à bonne cadence tant pour la section Est 1, où la réalisation des dalles de circulation est achevée ainsi que les bretelles d'accès à Rueil et où le montage des équipements est en cours, pour une ouverture fin 2007, que pour la section Est 2, où les opérations de percement ont été menées à bien sur une longueur de 3,5 km et où les travaux d'aménagement de pont Colbert avancent au rythme prévu.

Les conséquences financières pour la société concessionnaire de l'application de la circulaire Tunnels à cet ouvrage et son indemnisation sont toujours en cours d'examen par le concédant.

### Adelac

Adelac, société dont Colas est actionnaire à 46,1 % avec Bouygues Construction, est titulaire de la concession de l'autoroute A 41 des deux lacs, entre Annecy et Genève, pour une durée de cinquante-cinq ans. Le GIE Constructeurs, composé de quatre filiales de Bouygues Construction, des filiales régionales Colas Rhône-Alpes, Screg Sud-Est, Sacer Sud-Est et de la filiale Somaro, a démarré les travaux, qui se déroulent conformément au planning très serré de réalisation (terrassements, creusement du premier tube du tunnel, avancement des viaducs, barrière de péage de Villy-le-Pelloux et de Saint-Martin-Bellevue).

### Mars

Le groupement Mars, dont Colas est membre, a remporté en juillet la conception, réalisation du tramway de Reims et la gestion des transports de Reims Métropole grâce à un projet très innovant. Le coût global de la concession, d'une durée de trente ans, s'élève à 1,4 milliard d'euros, dont 280 millions d'euros dédiés à la construction du réseau. Les filiales routières Colas Est et Screg Est et la filiale ferroviaire Seco-Rail, membres du groupement constructeur, assureront une large part de la construction de cette ligne d'une longueur de 11,2 km. Des recours ont été déposés contre cette attribution. Les études pour la réalisation du projet ont été démarrées.

## Dans les départements d'outre-mer

Le chiffre d'affaires réalisé dans les départements d'outre-mer s'élève à 418 millions d'euros, en hausse de 23 % par rapport à 2005.

À la Réunion, la filiale GTOI est en fort développement. Le bâtiment est soutenu par la demande tant publique que privée, les Travaux Publics par les grands chantiers, et la production industrielle de matériaux de construction est tirée par la croissance

du BTP. Parmi les travaux réalisés, on peut citer la poursuite de la construction de la route des Tamarins incluant de nombreux ouvrages d'art dont les spectaculaires viaducs de la Savane, la construction d'un ouvrage d'art sur la rivière des Pluies, l'aménagement d'un sentier littoral qualitatif de 14 km dans le nord de l'île et la construction du lycée Saint-Paul IV.

Aux **Antilles**, en **Guadeloupe**, en raison du faible niveau d'investissements des collectivités territoriales, l'activité s'appuie essentiellement sur les marchés de VRD (voirie et réseaux divers) connexes au marché du bâtiment en forte croissance. Des travaux de renforcement d'aires de stationnement et de taxiways ont été réalisés à l'aéroport du Raizet. Un dépôt de bitume de 2 000 m<sup>3</sup> a été acquis. En **Martinique** où, au contraire, les collectivités investissent dans les infrastructures, l'activité progresse. L'aménagement de voies de transport en commun en site propre sur la plateforme autoroutière A 1 sur 4,5 km à Fort-de-France constitue un chantier important. La campagne 2006 de retraitement de chaussées en place à froid Novacol sur le réseau départemental a été achevée. Une activité de production de béton prêt à l'emploi est en cours de lancement.

En **Guyane**, le chiffre d'affaires est comparable à celui de 2005, grâce à la réalisation de chantiers de réhabilitation de routes nationales prévus par le contrat de plan État-Guyane. Des pistes agricoles ont été aménagées à Kourou. L'entreprise BCL de production de béton prêt à l'emploi a été acquise.

## À l'International et dans les territoires d'outre-mer

Le chiffre d'affaires réalisé à l'International et dans les territoires d'outre-mer s'élève à 4,4 milliards d'euros, en hausse de 9,5 % par rapport à 2005 (6,7 % à taux de change et structure comparables). Il se décompose géographiquement entre l'Amérique du Nord : 46,6 % (44,0 % en 2005), l'Europe (hors France) : 41,8 % (44,7 % en 2005), l'Afrique/Océan Indien/Asie : 11,6 % (11,3 % en 2005).

L'activité routière à l'International et dans les territoires d'outre-mer est sensiblement identique à celle exercée en France métropolitaine. La taille des chantiers réalisés est en moyenne plus importante en Amérique du Nord, en Europe centrale ou dans l'Océan Indien. L'activité travaux est complétée également par des activités industrielles en amont (granulats, enrobés, émulsions, béton prêt à l'emploi). La part de ces productions vendues à tiers peut être plus importante, comme en Amérique du Nord. Les activités complémentaires exercées à l'International sont essentiellement celles de pipelines, canalisations, forages, de Génie civil et de ferroviaire en Europe, de bâtiment et de Génie civil dans l'Océan Indien. En Asie, Colas développe une activité de stockage et de commercialisation de produits pétroliers essentiellement routiers (bitume).

Dans l'ensemble des pays ou des régions (aux États-Unis ou au Canada, il n'y a pas, dans ces métiers, de marché national), Colas occupe des positions de premier rang en croissance et est en concurrence, dans chaque pays, avec des concurrents nationaux ou des filiales de grands groupes internationaux (BTP, cimentiers, producteurs de matériaux).

## EN EUROPE

Le chiffre d'affaires en Europe (hors France) atteint 1 848 millions d'euros, en hausse de 2,4 % par rapport à celui réalisé en 2005. Il se décompose en 965 millions d'euros en Europe centrale et 883 millions d'euros en Europe du Nord. La fin en 2005 de grands chantiers exceptionnels – autoroutes en Hongrie et Ring d'Anvers en Belgique – masque la bonne performance obtenue en 2006 en Europe. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, une Direction Générale regroupera les activités réalisées en Europe du Nord et en Europe centrale.

### En Europe du Nord

En **Belgique**, le chiffre d'affaires est en légère baisse par rapport à 2005, après la fin de la réhabilitation du Ring d'Anvers. Au **Danemark**, l'activité connaît une légère amélioration. La filiale **islandaise** bénéficie d'investissements importants publics et privés. En **Finlande**, l'adaptation de la société à une forte concurrence et à des niveaux de prix bas se poursuit. En **Grande-Bretagne**, le chiffre d'affaires de Colas Ltd est en progression notamment grâce à la deuxième année de gestion du contrat PFI de réhabilitation et d'entretien de la voirie de la ville de Portsmouth, et malgré la tendance baissière des budgets routiers. De nombreux contrats d'entretien pluriannuels ont été à nouveau obtenus ou renouvelés cette année : comté du Devon, Area 14, villes de Leeds et Scarborough. En **Irlande**, le marché reste dynamique. Deux dépôts de bitume ont été acquis en joint-venture, à Dublin et Belfast, ainsi que des activités de commercialisation de bitumes en République d'Irlande et en Irlande du Nord. En **Suisse**, après plusieurs années de stagnation, le chiffre d'affaires de Colas Suisse est en hausse dans un marché routier qui reste tendu.

Parmi les réalisations de l'année, on peut citer : la réfection d'une section du Ring de Bruxelles (Belgique), la construction du contournement autoroutier de Herning (Danemark) avec l'application sur 14,7 km de 210 000 tonnes d'enrobés dont 315 000 m<sup>2</sup> d'enrobés phoniques Microville, la réfection de la piste de l'aéroport de Sumburgh dans les îles Shetland et la réhabilitation de chaussées sur l'A 421 avec le procédé de recyclage Colrug (Grande-Bretagne), la réfection des tabliers de quatre ponts sur l'A 12 dans le canton de Vaud et la pose d'enrobés au Végécol sur la plateforme Rolex à Plan-les-Ouates (Suisse).

### En Europe centrale

La comparaison avec 2005 n'est pas pertinente puisque l'exercice incluait des chantiers de taille exceptionnelle. Le chiffre d'affaires de 2006 en Europe centrale traduit un excellent niveau d'activité, notamment pour les filiales **hongroises** (malgré un environnement économique plus difficile du fait de restrictions budgétaires), **tchèques** et **slovaques**. Des chantiers routiers et autoroutiers importants, incluant de grands ouvrages de Génie civil, ont pu être obtenus et démarrés grâce à la synergie et la complémentarité technique des filiales tchèques et slovaques. En **Roumanie**, le marché a été dynamisé par l'approche de l'intégration dans l'Union européenne ; l'activité de stockage et de distribution de bitume connaît un développement intéressant ; un nouveau site de production d'agrégats a été acquis. En **Autriche** et en **Allemagne**, le niveau de production de liants est resté stable. En **Pologne**, on note une certaine

reprise du marché traditionnel et du secteur privé. De nouvelles sociétés spécialisées ont rejoint le Groupe comme Cermák & Hrachovec (travaux de canalisations) en République tchèque ou T-Road Kft (travaux routiers) en Hongrie.

Parmi les réalisations de l'exercice, on peut citer : en Hongrie, la construction du contournement d'Apostag (RN 51), d'une section autoroutière de 9 km pour le contournement de Budapest (M0), d'une usine de traitement des eaux usées à Csepel près de Budapest, avec 160 000 m<sup>3</sup> de terrassement et 200 000 m<sup>3</sup> de béton renforcé, et la pose de canalisations sous le Danube; en République tchèque, la construction d'une section autoroutière de contournement de Jihlava sur l'I/38 et le démarrage de la construction d'une section de l'autoroute D 47 sur 18 km entre Bělotín et Hladké Žitovice, incluant la construction de 22 ponts; en Slovaquie, la construction d'une section de 8 km de l'autoroute D 1 entre Mengusovce et Janovce, et d'une usine de traitement des eaux à Vranov; en Roumanie, la réhabilitation de routes nationales (72 km sur la DN 17 entre Sadova et Suceava dans le nord du pays, et 76 km sur la DN 1 entre Brasov et Sibiu dans le centre); en Pologne, la réalisation du contournement de Gniezno sur 6 km.

## EN AMÉRIQUE DU NORD

Avec un chiffre d'affaires record qui atteint 2 059 millions d'euros, en hausse de 15,7% par rapport à l'an passé, 2006 constitue une excellente année pour Colas en Amérique du Nord. À parité de change et périmètre identiques, la croissance par rapport à 2005 est de 9,5%.

### Aux États-Unis

Dans le prolongement de l'année 2005, le chiffre d'affaires a augmenté de 12%, avec un marché porteur dans la majorité des 23 États dans lesquels les filiales opèrent, y compris en Californie où l'activité a redémarré. La politique de maîtrise des coûts d'exploitation et notamment des coûts de matières premières menée par les filiales a permis de limiter l'impact de la forte hausse du prix des produits pétroliers (bitume et carburants). La loi SAFETEA-LU garantissant le financement par l'État fédéral de projets d'infrastructures à hauteur de 286 milliards de dollars sur six ans offre une certaine visibilité sur les prochaines années, même si un ralentissement économique général est probable. Des acquisitions ont été réalisées, notamment dans l'Ohio, en Virginie, en Géorgie, en Caroline du Sud et en Alaska.

Quelques chantiers significatifs réalisés en 2006 : réfection d'une section de l'Interstate 79 en Pennsylvanie; réhabilitation de la piste principale de l'aéroport de Syracuse dans l'État de New York; élargissement d'une section de l'Interstate 71 près de Sparte, dans le Kentucky; réalisation de nuit de travaux de revêtements divers dans la ville de Norfolk, en Virginie; réfection des revêtements de la route K et de Kings Highway à Cape Girardeau, dans le Missouri; réfection d'une section de l'Interstate 25, dans le Wyoming; construction d'une voie de tramway sur pneus en site propre de 20 km à Los Angeles et réfection de pistes de l'aéroport de Burbank, en Californie; aménagement de la piste de l'aéroport de Kotzebue, réfection de la route du Tongass à Ketchikan, réalisation de voiries et parkings pour le nouveau terminal de l'aéroport de Fairbanks, en Alaska.

## Au Canada

Cette année encore, les filiales canadiennes ont connu une forte hausse d'activité (+ 23%), bénéficiant du niveau élevé des budgets publics et de la croissance soutenue des secteurs résidentiels, commerciaux et industriels, dans toutes les provinces et les territoires d'implantation, et en particulier dans l'ouest, pourvu d'importantes ressources pétrolières (exploitation des schistes bitumineux). Des acquisitions ont été réalisées notamment au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Les chantiers significatifs de l'exercice sont notamment : au Québec, la construction d'une section de 14 km de l'Autoroute 55, un projet d'assainissement des eaux usées et de réfection de voirie sur 10 km à Rivière-Ouelle, la réalisation d'un chantier d'application d'enrobés au Végécol pour le siège du Cirque du Soleil à Montréal; en Alberta, la réfection complète d'un échangeur autoroutier à Edmonton, la construction d'un aéroport privé et d'une section de l'autoroute 63 à Fort McMurray, la fourniture et la pose de 35 000 m<sup>2</sup> de membrane d'étanchéité Coletanche sur un site d'enfouissement de sols pollués par les hydrocarbures à l'ouest d'Edmonton; en Colombie-Britannique, l'allongement de la piste de l'aéroport de Cranbrook, la réfection de la route de Chief Lake près de Prince George.

## AU MAROC

Dans un marché très concurrentiel, le chiffre d'affaires de l'exercice 2006 progresse légèrement par rapport à l'an passé. La filiale de signalisation et d'aménagements urbains connaît un excellent développement. Une société avec pour unique objet l'exploitation de carrières a été créée. Il faut souligner les chantiers importants suivants : dédoublement sur 18 km de la RN 16 desservant le nouveau port de Tanger, réhabilitation de la piste d'atterrissage, du taxiway et de la route d'accès à l'aéroport de Benslimane, construction de 50 km de route neuve entre Maatarka et El Atef, aménagement du boulevard d'Anfa à Casablanca avec l'application pour la première fois au Maroc d'asphalte basse température.

## EN AFRIQUE DE L'OUEST

Au **Bénin**, la baisse du chiffre d'affaires devrait s'inverser avec le démarrage fin 2006 de la route à 2x2 voies longue de 3,5 km d'Akassombo à la place du Souvenir de Cotonou. Au **Gabon**, les travaux d'infrastructures sur les sites pétroliers se sont poursuivis, la piste de l'aéroport de Tchibanga dans le sud du pays a été rénovée, la voie express à 2x2 voies et le boulevard du bord de mer à Libreville ont été réhabilités.

## DANS L'OCÉAN INDIEN ET EN AFRIQUE AUSTRALE

Le chiffre d'affaires de la région poursuit sa croissance grâce aux grands chantiers en cours de réalisation à Madagascar.



À **Maurice**, du fait des restrictions budgétaires qui affectent les programmes d'infrastructures publiques, l'activité a été réorientée vers les opérations liées au marché de l'immobilier touristique comme la réalisation de VRD pour un lotissement de 120 villas autour du golf Tamarina ou la construction d'un taxiway et d'un parking pour jets privés à l'aéroport de Maurice.

À **Djibouti**, l'activité route et bâtiment a été soutenue avec la réalisation des revêtements de la route d'accès au terminal pétrolier de Doralé, l'extension des parkings avion de l'aéroport, plusieurs chantiers de voiries urbaines pour le sommet du Comesa.

À **Madagascar**, le chiffre d'affaires est en forte croissance grâce aux grands chantiers routiers financés par les bailleurs de fonds internationaux et aux investissements privés importants dans le domaine des mines et de la prospection pétrolière. On peut citer la poursuite de la construction et de la réhabilitation de la RN6 sur 300 km, la construction des infrastructures nécessaires à l'exploitation des sables d'ilménite à Fort Dauphin avec notamment 1 500 000 m<sup>3</sup> de terrassements, la reconstruction du Palais de la Reine à Antananarivo.

En **Afrique australe**, le chiffre d'affaires reste stable malgré le tassement des volumes de production d'émulsions.

## DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

À **Mayotte**, l'activité bénéficie des investissements publics et des projets industriels pétroliers, gaziers et électriques. Après la construction des digues, le chantier d'extension du port de Longoni s'est poursuivi avec les travaux de dragage préalables à la construction du quai. Les terrassements d'une plateforme destinée à accueillir des groupes électrogènes ont été réalisés pour Électricité de Mayotte.

En **Nouvelle-Calédonie**, le chiffre d'affaires a progressé grâce à la reprise du projet minier de Goro Nickel pour lequel des travaux de terrassements et de Génie civil ont été réalisés. La piste de l'aérodrome de l'île des Pins a été allongée et renforcée. L'activité bâtiment poursuit son développement, soutenue par un programme ambitieux de logements sociaux. Une école primaire a été construite au Mont-Dore.

## EN ASIE

Colas est désormais implanté dans sept pays avec un métier central de production et de ventes de produits bitumineux en croissance malgré un prix de matière première très fluctuant et une disponibilité « en dents de scie ». Près d'un million de tonnes de liants bitumineux ont été distribués à travers 10 dépôts. La stratégie de développement des activités de fabrication, stockage et distribution de produits pétroliers (bitume, émulsions) se poursuit.

En **Thaïlande**, Tasco et les autres sociétés ont enregistré la plus forte progression d'activité de la zone. Une nouvelle carrière a été acquise. Les revêtements des taxiways du nouvel aéroport international de Suvarnabhumi ont été réalisés et plus de

200 000 m<sup>2</sup> d'enrobés ont été appliqués sur l'Industrial Ring Road enjambant le Chao Praya à Bangkok. En **Malaisie**, la société KBC, dont Tasco détient 50 % du capital, achève les travaux de construction d'une raffinerie de bitume sur le site portuaire de Kemaman, sur la côte est de la péninsule ; à terme, cette unité pourra traiter 25 000 barils de pétrole par jour et produire jusqu'à 800 000 tonnes de bitume par an. Le démarrage de la production est prévu au deuxième trimestre 2007. En **Chine**, Tasco a acquis 51 % d'un dépôt de bitume dans le sud de Shanghai, ce qui porte à quatre le nombre des entités dans ce pays. Tipco Asphalt a fourni l'ensemble des liants utilisés pour la construction de l'autoroute de contournement ouest de Canton. En **Inde**, avec six unités de production, Hincol conforte sa position de leader sur le marché des émulsions et poursuit son développement en franchissant cette année le seuil des 110 000 tonnes de liants bitumineux commercialisés. En **Indonésie**, Wasco a réalisé le revêtement d'une route minière de 70 km de longueur à Adaro, sur l'île de Bornéo. Au **Vietnam**, Colas Vietnam a enregistré un léger ralentissement de son activité mais les programmes de construction devraient redémarrer en 2007. En **Corée du Sud**, la filiale Isco nouvellement créée a acquis une carrière dotée d'un poste d'enrobage.

## TECHNIQUE, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La Recherche est un axe stratégique majeur pour Colas depuis de très nombreuses années. Doté d'un portefeuille de 135 brevets, avec des produits utilisés en France et diffusés à l'International par les filiales, le Groupe reste pionnier dans la mise au point de nouvelles techniques routières adaptées aux besoins et aux évolutions différenciés des marchés mondiaux. En 2006, les dépenses de R&D ont représenté un budget de 61 millions d'euros, dont 60 % en France (cf. définition OCDE, incluant recherche pure, développement expérimental et activités techniques des laboratoires, informatique).

La politique de Colas en matière de Recherche et Développement a pour objectif d'anticiper et de répondre aux exigences des clients, publics ou privés, des usagers et des riverains d'infrastructures de transport, en matière de qualité, de sécurité, de respect de l'environnement et de coût. Elle vise à améliorer les techniques existantes, à concevoir de nouveaux produits et à élargir l'offre de services.

En 2006, l'effort de recherche du Groupe s'est adapté, comme les années précédentes, à l'évolution rapide des marchés comme la poursuite, en dépit de déclarations encourageantes, du désengagement de l'État français dans le soutien à l'innovation routière, ou l'encadrement renforcé des produits par les normes, notamment européennes.

## UNE ORGANISATION TECHNIQUE EN RÉSEAU

Le Groupe dispose d'un large réseau technique interne de dimension internationale, qui ne cesse de se renforcer au fur et à mesure de l'entrée dans le Groupe de nouvelles sociétés. Force de proposition, ce réseau travaille en synergie étroite avec la filière exploitation et travaux.

Au cœur de ce maillage, le Campus Scientifique et Technique (CST) de Magny-les-Hameaux (78), premier centre de recherche privé dans le domaine de la route, est le fer de lance de la politique d'innovation du Groupe. Ses équipes mettent leurs compétences et leurs capacités de recherche au service des filiales pour des chantiers traditionnels mais aussi pour de grands chantiers ou des opérations plus complexes comme la construction de plateformes de tramways ou les PPP, PFI, tels que celui de Portsmouth en Grande-Bretagne. Le CST réunit plus de 80 collaborateurs, ingénieurs et techniciens, physiciens, chimistes, spécialistes des matériaux et des mesures.

En liaison avec ce centre, une cinquantaine de laboratoires décentralisés et une centaine de bureaux d'études se sont développés en France et à l'International. Ils contribuent à l'effort de recherche du Groupe et apportent un soutien technique aux chantiers, adapté au contexte local.

Chaque ensemble est doté d'équipements de laboratoires et d'outils informatiques de pointe, régulièrement renouvelés pour faire face aux évolutions technologiques : instruments d'analyse des matériaux, logiciels de simulations sophistiquées et de mesures des risques, appareils d'auscultation modernes. Grâce à ces matériels, les équipes sont en mesure d'apporter des solutions aux besoins des clients et d'optimiser les offres en élaborant des variantes techniques.

Au total, le réseau technique de Colas rassemble environ 1 800 personnes réparties en laboratoires (1 000) et en bureaux d'études (800), dont environ 45 % en France.

## LA DIFFUSION DES TECHNIQUES ET PRODUITS SPÉCIAUX À L'INTERNATIONAL ET EN OUTRE-MER

En 2006, de nombreux chantiers réalisés par les filiales à l'International et en outre-mer ont mis en œuvre des produits ou des procédés spéciaux du Groupe :

- en **Belgique**, planches d'enrobés à chaud à module élevé (EME) sur l'autoroute E 19, près de Kontich (1,5 km) ;
- en **Suisse**, chantier Valorcol (enrobés à froid avec recyclage d'anciens enrobés) et enrobés au Végécol de différentes couleurs sur un parking de 4 000 m<sup>2</sup> pour une grande industrie horlogère suisse ;
- en **Grande-Bretagne**, béton bitumineux aéronautique (BBA) dans le cadre de la réfection de la piste de l'aéroport de Sumburgh, dans les îles Shetland ;
- au **Danemark**, plus grand chantier Microville (enrobé à chaud à faible niveau sonore) jamais réalisé sur autoroute, d'une surface de 315 000 m<sup>2</sup>, pour le contournement de Herning ;
- en **Islande**, enduit superficiel au fluxant végétal Végéflux ;
- en **Hongrie** et en **Slovaquie**, liant Végécol sur plusieurs chantiers d'enrobés ;
- en **Roumanie**, enrobé Ruflex dans la région de Timisoara ;
- en **Allemagne**, essais de Végécol en enduits superficiels ;
- aux **États-Unis**, inauguration d'un nouveau laboratoire, le Nactech (North American Colas Technical Center), de 600 m<sup>2</sup>, chantiers de démonstration d'enrobés tièdes (Environnementaux et Économiques en Énergie) notamment en Virginie, procédé anti-fissures Fiberat qui poursuit avec succès son développement (plus de 1 million de m<sup>2</sup> appliqués en 2006) ;

- au **Canada**, premier chantier de plus de 1 000 tonnes d'enrobés bitumineux au liant Végécol près de Montréal, application de membranes d'étanchéité Coletanche (35 000 m<sup>2</sup> sur une décharge de déchets industriels en Alberta) ;
- au **Maroc**, procédé Néophal, asphalte à basse température, appliqué pour la première fois sur le chantier de réfection du boulevard d'Anfa à Casablanca, remblai allégé en Compostyrène de 1 600 m<sup>3</sup> construit au PK 255 de la TN 6, traitement de 40 000 m<sup>2</sup> de chaussées aéronautiques avec Emulak AH sur les aéroports de Casablanca Mohammed-V, Tanger et Agadir-Inezgane ;
- aux **Antilles**, procédé Novacol de retraitement à froid en place à l'émulsion de bitume sur 95 000 m<sup>2</sup> de chaussées du réseau départemental en Martinique, 10 000 tonnes d'enrobés à froid sur diverses routes de l'île de Marie-Galante en Guadeloupe ;
- en **Asie**, 20 000 m<sup>2</sup> de chaussées Novachip, utilisant des scories issues de l'aciérie électrique de Rayong, sur l'aire de péage de Ding Daeng en Thaïlande.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Colas a développé très tôt de nombreuses actions aujourd'hui regroupées sous le terme « Développement durable » : formation continue des collaborateurs, amélioration de la sécurité et des conditions de travail, recyclage de matériaux, propreté des chantiers, certification Qualité, Sécurité ou Environnement, développement de produits ou techniques plus respectueux de l'environnement et/ou orientés vers la sécurité routière ou la diminution du bruit lié à la circulation.

Cet engagement déjà ancien relève de la nature même du métier principal de Colas : la route. Critiquée pour son association au monde du pétrole, de l'automobile et du camion, la route remplit pourtant des missions essentielles de développement durable : liberté des déplacements, échanges économiques et culturels, unité politique d'un pays, ascenseur social pour les collaborateurs des métiers de la construction routière, lieux de recyclages pour de nombreuses industries. Ces caractéristiques s'appliquent également aux autres activités de construction d'infrastructures du Groupe. Au cœur de la vie économique et sociale, Colas répond par ses activités à un grand nombre d'attentes sociétales.

Dans une perspective de développement durable, Colas affirme ainsi que ses métiers ne sont pas remis en cause mais doivent être exercés dans le respect d'un certain nombre d'exigences. Cette analyse fixe pour le Groupe trois enjeux stratégiques (renouvellement et adéquation des ressources humaines, acceptation sociétale des installations industrielles du Groupe, éthique) et cinq programmes d'action majeurs (recyclage, énergie, sécurité, risque lié à l'utilisation de produits chimiques, dialogue Nord-Sud). La lutte contre le bruit lié à la circulation a constitué un axe de recherche privilégié de Colas pendant une quinzaine d'années ; aujourd'hui, le Groupe apporte les meilleures réponses possibles en l'état des connaissances actuelles ; cet enjeu fait désormais l'objet d'une veille technologique.

Colas est membre du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2003. Ses actions de progrès et d'innovation s'inscrivent dans la finalité des principes de ce Pacte qui a

pour objectif de faire respecter un ensemble de valeurs fondamentales dans les domaines des Droits de l'homme, des normes de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

## Trois enjeux stratégiques

### RENOUVELLEMENT ET ADÉQUATION DES RESSOURCES HUMAINES AUX BESOINS DU GROUPE

L'embauche, chaque année, de 5 000 à 7 000 collaborateurs, soit environ 10 % des effectifs actuels, pour faire face aux besoins prévisionnels du Groupe (départs en retraite, croissance des marchés, acquisitions, nouveaux métiers) représente un véritable défi. En France comme dans de nombreux pays, Colas fait partie des entreprises qui recrutent le plus.

En situation de dialogue avec la société civile, le Groupe met en avant sa politique de rémunération ainsi que d'autres éléments clés tels que la gestion de carrières à long terme, la réputation de l'entreprise et ses valeurs, la modernité souvent méconnue de ses métiers et, aussi, la prise en compte des grandes questions de société comme l'environnement ou la diversité socioculturelle.

Cet enjeu s'inscrit plus largement dans la politique de gestion des ressources humaines – attirer, recruter, former, épanouir, protéger, fidéliser –, priorité du Groupe. Pour Colas, il s'agit également d'élargir un capital d'intelligence collective en accroissant la diversité des profils pour faire face à la complexité de ses métiers et de ses marchés.

*Ces actions sont plus largement décrites dans le paragraphe consacré aux ressources humaines.*

### ACCEPTATION SOCIÉTALE DES SITES INDUSTRIELS

Colas mène une stratégie d'intégration verticale, remontant la chaîne de valeur en amont vers l'exploitation et la transformation de matières premières en produits destinés à la construction : carrières (granulats, béton prêt à l'emploi), industries de transformation du bitume (enrobés, émulsions, liants, membranes d'étanchéité), production de peintures routières et de résines.

L'acceptation de ces sites industriels par la société devient plus difficile par crainte de nuisances (odeurs, poussière, bruit, impact sur l'environnement ou la santé). Il est donc nécessaire de renouveler et d'intensifier le dialogue entre les établissements et les collectivités riveraines. Ce dialogue s'articule autour de trois axes :

- actions visant à réduire, voire à supprimer, les impacts des activités industrielles sur l'environnement au-delà de la simple conformité administrative. Ces efforts se traduisent par une politique systématique de certification environnementale (ISO 14001 par exemple). À ce jour, près de 50 % du chiffre d'affaires des industries est certifié en France et à l'International. Ce taux de certification est de 53 % pour le périmètre France-Suisse-Belgique, contre 36 % à fin 2005 ;

- mise en place d'outils méthodologiques et de référentiels propres au Groupe pour aider les établissements à progresser, mieux suivre et contrôler leur performance ;
- création d'un indicateur de suivi du dialogue riverain : près de 30 % du chiffre d'affaires des installations industrielles du Groupe bénéficie d'une structure formalisée de dialogue local comprenant au minimum une réunion annuelle avec les riverains, les mairies et les administrations.

### ÉTHIQUE

Depuis de nombreuses années, le respect de l'éthique et de l'intégrité constitue un principe intangible de gestion dans l'ensemble du Groupe. L'impérative nécessité de ce principe est régulièrement réaffirmée. Une compétition loyale et ouverte offre à Colas de meilleures conditions pour valoriser son organisation, sa technique, son savoir-faire et développer des relations de partenariat de long terme avec ses clients. Colas est engagé, dans le domaine de l'éthique et de la transparence, de nombreuses actions concrètes – en y associant souvent des partenaires indépendants –, par exemple :

- **L'Association Qualité Pesage en France (AQP)** : mise en place dans le cadre de la profession en partenariat avec Socotec et Veritas (organismes de contrôle indépendants), elle a pour vocation d'équiper les centrales d'enrobage d'un système de pesée inviolable qui assure la traçabilité des livraisons. Depuis près de dix ans, Colas plaide sans relâche pour que les donneurs d'ordre publics imposent ce dispositif à toutes les centrales d'enrobage qui les approvisionnent. Aujourd'hui, trois quarts des tonnes d'enrobés produites en France sont vendus sous un système de ce type.

- **La revente de matériel de TP d'occasion** : en France, Colas est à l'origine du lancement, par une grande société internationale, d'un marché de vente aux enchères de matériels de travaux publics d'occasion, soumis au contrôle de Tracfin. La globalité des ventes de matériels de travaux publics d'occasion du Groupe en France est effectuée sur ce marché (ces ventes représentent un montant de 6,7 millions d'euros en 2006).

- **Les actions de formation au droit de la concurrence** : l'ensemble des chefs d'établissement et des Directions de filiales en France a reçu, en 2006, une nouvelle formation générale dispensée par un cabinet juridique expert dans ce domaine. Ces sessions régionales, qui ont rassemblé en huit sessions plus de 800 collaborateurs, ont rappelé de la manière la plus concrète les règles de gestion à respecter, les exemples de pratiques prohibées ou qui pourraient être qualifiées de pratiques anticoncurrentielles abusives au travers de jugements prononcés dans différents secteurs d'activité, les risques et les sanctions encourus, pour l'entreprise et à titre personnel. Des échanges ont permis de clarifier certaines questions dans un domaine de droit complexe et très évolutif. Par ailleurs, le séminaire des valeurs Bouygues a accueilli, en 2006, neuf participants issus de Colas, ce qui porte à 70 le nombre de dirigeants ou cadres de l'entreprise ayant suivi ces sessions depuis leur création. À l'International, des dispositifs de formation similaires ont été organisés avec l'aide de cabinets extérieurs et ont rassemblé 123 collaborateurs de filiales belges, britanniques et irlandaises. Ces formations se poursuivront en 2007.

Ces trois enjeux stratégiques constituent le plan d'action transversal qui engage tous les échelons et toutes les fonctions du Groupe.

## Cinq programmes d'action

En matière de lutte contre le bruit lié à la circulation, le Groupe a atteint ses objectifs de recherche en mettant au point des produits aux performances inégalées sur le marché, comme le mur fractal antibruit, deux fois plus efficace que les meilleurs murs antibruit disponibles, ou le Nanosoft qui, avec un gain d'absorption supplémentaire des bruits de roulement des véhicules de 2 à 3 décibels par rapport aux meilleures performances connues jusqu'à présent, permet de gagner 8 à 9 décibels par rapport aux produits classiques couramment mis en œuvre sur les routes.

### RECYCLAGE

Le recyclage est un axe fondamental d'actions de développement durable, puisque Colas est un important producteur et utilisateur de matériaux de construction. Cette activité de recyclage se décline en quatre types :

- incorporation des rebuts ou « matières premières secondaires » dans la construction routière avec : Colsoft, enrobé silencieux incorporant de la poudrette de caoutchouc issue de pneus usagés ; Scintiflex, revêtement esthétique par incorporation de déchets de miroiterie ; Mur Fractal, panneau antibruit incorporant des déchets de bois ; Compogom, pour réaliser des sous-couches à partir de pneus automobiles broyés, etc. ;
- valorisation des déchets des métiers de la route et du BTP par l'exploitation de plateformes de recyclage : déblais terreux avec le procédé Ecosol de valorisation des déblais ordinaires en graves normées, croûtes d'asphalte de trottoir retraitées (25 % dans les asphaltes normés mis en œuvre pour la Ville de Paris), bétons de démolition dans une trentaine d'installations de concassage en France, revêtements routiers bitumineux recyclés en place (principalement dans le Sud-Ouest et au Maroc), anciens revêtements routiers bitumineux incorporés en centrale d'enrobage pour la production de nouveaux enrobés. Ceci illustre le caractère fortement recyclable des matériaux de la route ;
- utilisation en substitution de matériaux classiques à qualité et coûts équivalents de gravats de démolition, de fines de centrales thermiques entrant couramment dans la fabrication des matériaux enrobés, de laitiers sidérurgiques en Lorraine, etc. ;
- utilisation de matériaux subnormaux, aux qualités techniques médiocres, dans une optique d'intérêt public (mâchefers d'incinération d'ordures ménagères ou sables de fonderie). Ces matériaux ne sont utilisés que s'ils sont imposés par le cahier des charges ou s'ils font l'objet d'une subvention. Colas gère, par exemple, plus de 40 % des mâchefers du Grand Lyon et a valorisé, cette année, près de 70 000 tonnes de sables de fonderie en Nord-Picardie. Colas veille à ce que ce type de valorisation n'affaiblisse pas la qualité et la durabilité des ouvrages ainsi réalisés.

Au total, l'ensemble de ces valorisations et recyclages représente un volume de près de 8 millions de tonnes de matériaux en France et à l'International, soit presque 11 % de la production totale d'agrégats du Groupe, ce qui équivaut à la production de 24 carrières (sur la base de la production moyenne d'une carrière dans le Groupe). Ce chiffre est en forte progression (de 14 % en 2005 à 18 % en 2006

dans le sous-périmètre France-Suisse-Belgique). Cet indicateur ne comptabilise que les matériaux recyclés dans des installations du Groupe, à l'exclusion des recyclages en place ou d'apports à des plateformes de recyclage extérieures.

En ce qui concerne les seuls enrobés bitumineux, la production du Groupe incorpore en moyenne 8 % d'enrobés recyclés, qui représentent une économie de plus de 3 millions de tonnes de matériaux nobles (roches dures et bitume), soit l'équivalent de la production de 32 centrales d'enrobage (sur la base de la production moyenne d'une centrale du Groupe), ainsi qu'une économie d'environ 150 000 tonnes de bitume, soit l'équivalent de la production d'une raffinerie de moyenne importance. La situation apparaît très contrastée, avec un taux de 11 % à plus de 14 % pour l'Europe du Nord et les États-Unis à comparer à 3 % au Canada et en France. Cet écart traduit la réticence de certains donneurs d'ordre à faire évoluer leurs référentiels techniques alors que Colas maîtrise le recyclage d'enrobés à des taux moyens de plus de 10 % avec un excellent retour d'expérience ; il existe donc de fortes marges de progrès dans un domaine très sensible pour le développement durable.

### ÉNERGIE

Face aux problématiques des ressources en énergie et de leur coût, et pour contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, Colas a décidé de travailler sur la maîtrise de ses consommations ainsi que sur le contenu énergétique des produits et des techniques qu'il propose à ses clients.

#### Consommation d'énergie

Depuis 2005, un audit général est réalisé pour identifier les sources d'économies potentielles en matière de consommation énergétique. Une réflexion a été engagée sur la définition d'indicateurs pertinents dans un domaine rendu très complexe par des activités diversifiées et dont le contenu varie fortement : à chiffre d'affaires identique, deux chantiers peuvent avoir des contenus énergétiques différents, en fonction de la part des travaux sous-traités, de la nature des travaux eux-mêmes, de la distance des gisements de matériaux, etc. Sans attendre, des actions concrètes ont déjà été engagées :

- pour les sites industriels : renforcement des référentiels internes utilisés dans les systèmes de management du type ISO 14001 pour associer à chaque site un plan d'économies d'énergie spécifique ;
- pour l'achat de matériels de travaux publics : mise en place par la Direction du Matériel de critères de sélection privilégiant l'efficacité énergétique ;
- pour l'utilisation des engins et véhicules : mise en place d'un plan de suivi des consommations par type d'engin, marque et conducteur (des comparatifs et des synthèses permettront d'orienter les choix d'investissement, d'affiner les stratégies d'entretien et de préciser les besoins de formation) ; formation à la conduite apaisée, susceptible de générer des économies de consommation de l'ordre de 10 % à 15 % ;
- expérimentations de sources alternatives aux carburants fossiles.



## Contenu énergétique des produits et des techniques

– **Le Néophalte BT** : asphalte développé par Smac et produit à une température de près de 100 °C inférieure aux températures habituelles, il progresse en France et surtout à l'International où il vient de faire une percée spectaculaire au Maroc, avec la réalisation de 7 000 m<sup>2</sup> de trottoirs sur le boulevard d'Anfa à Casablanca. En France, le caractère vraiment révolutionnaire de ce produit devrait inciter les donneurs d'ordre à l'adopter plus systématiquement.

– **Les enrobés 3E (Environnementaux et Économes en Énergie)** : fabriqués à des températures de l'ordre de 115 °C, soit de 40 °C à 50 °C inférieures à celles des fabrications traditionnelles, ils représentent une économie d'énergie de 10 % à 20 %. Testés en France depuis la fin 2004 sous le contrôle des services de l'État, ils répondent aux exigences normatives européennes et américaines et ont ainsi reçu un certificat de reconnaissance d'innovation décerné par la direction générale des routes du ministère de l'Équipement en France. Les clients doivent maintenant se mobiliser en faveur de ces enrobés s'ils veulent agir pour le développement durable.

– **La gamme Végéroute** : ces produits ont été développés pour substituer aux composants pétroliers ou pétrochimiques qui entrent dans leur fabrication des matières premières végétales et pour diminuer les températures d'application ou de fabrication, voire réduire les quantités nécessaires à leur mise en œuvre. En 2006, le prix de l'innovation du Salon des Maires et des Collectivités Locales de France a été décerné à cette gamme qui couvre :

■ **des fluxants d'origine végétale** : cette découverte, récompensée par le prix de l'Ingénieur de l'année 2006 décerné par le Conseil national des ingénieurs et scientifiques de France, présente l'avantage d'éviter les évaporations de COV (composés organiques volatils) et d'améliorer des propriétés du bitume ;

■ **le Végécol** : ce substitut du bitume fabriqué à partir de résines d'arbres et d'huiles végétales, translucide et colorable, offre des performances mécaniques égales ou supérieures à celles du bitume. Cette innovation de rupture en matière d'environnement a reçu, en 2006, le prix de l'AIPCR (Association mondiale de la route) en France et le prix national de l'Innovation de l'Institute of Asphalt Technology au Royaume-Uni, après avoir été récompensée par l'IRF (International Road Federation) en 2005. En 2006, plus de 350 chantiers ont été réalisés (60 en 2005 et 4 en 2004) et 1 900 tonnes de ce liant appliquées (600 en 2005 et moins de 60 en 2004) dont 140 à l'International ;

■ **le Végémark** : nouveau marquage routier pour la sécurité des infrastructures routières, fabriqué à partir de matières premières oléagineuses, il permet la remise en circulation quasi immédiate après son application (temps divisé par 10 par rapport aux produits classiques) ;

■ **l'Ostréa** : cet enduit de marquage à chaud, développé par la filiale Prosign avec le soutien de l'Ademe (Agence de la défense de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), dérivé du Végémark, substitue à une charge calcaire classique un recyclat de déchets de coquilles d'huîtres et optimise la consommation énergétique d'un nouveau type de fondoir. En 2006, Ostréa a été récompensé par le prix Pierre-Potier remis par le ministre français délégué à l'Industrie.

– « **L'Ecologiciel** » **d'aide au choix de structures routières** : dans le prolongement des travaux déjà réalisés sur l'analyse de cycle de vie, il permet de calculer des solutions alternatives visant à réduire le contenu énergétique et le volume de gaz à effet de serre afin d'offrir des variantes complètes aux clients. Cette démarche vise à développer des outils concrets et rigoureux d'aide à la décision.

## SÉCURITÉ

La sécurité au travail ou dans les transports est depuis plus de quinze ans une préoccupation majeure et un domaine où de gros efforts sont déployés pour améliorer constamment les résultats.

*Ces actions sont plus largement décrites dans le paragraphe consacré aux ressources humaines.*

## RISQUE LIÉ À L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES

Colas a été pionnier dans l'arrêt des fabrications de produits des composants chimiques susceptibles de générer des conséquences négatives pour l'environnement.

Le nouveau règlement européen REACH (Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals) imposera progressivement un contrôle de l'ensemble des produits chimiques avant leur mise sur le marché. Pour Colas, ce règlement conforte la recherche de nouveaux produits de substitution pour la fabrication d'émulsifiants, liants, produits de marquage ou autres produits. Colas vise à mettre au point les meilleures formulations, sans composé de nature toxique, afin que l'ensemble de ces produits nouveaux ou améliorés ne nécessite pas de procédures lourdes pour se conformer à REACH mais une simple déclaration auprès de la nouvelle Agence européenne. Cette évolution conduira probablement à une réduction des gammes de produits vendues par les entreprises du secteur chimique ; Colas se doit d'anticiper cette tendance.

Au-delà de cette réglementation, l'objectif du Groupe est de compléter la maîtrise du risque lié à l'utilisation de produits chimiques dans les établissements en accélérant et en renforçant la politique d'inventaires systématiques et réguliers de ces substances.

Le renforcement de cette politique est la conséquence naturelle d'une prise de conscience plus forte de l'omniprésence de la chimie. Des outils méthodologiques internes permettront la maîtrise de ce risque dans les établissements (inventaires documentés des substances utilisées, hiérarchisation de ces inventaires en fonction des risques, réduction des risques par la suppression, la substitution ou l'écoconception, formation et information des collaborateurs au risque résiduel).

Cette politique définit déjà des actions prioritaires :

– **solvants** : abandon de leur usage en laboratoire, sauf applications très limitées, opérées en système clos et imposées par des normes encore en vigueur chez les donneurs d'ordre (objectif pratiquement atteint) ; abandon des fontaines à solvants en ateliers au profit de fontaines lessivielles ou bactériologiques (objectif déjà pratiquement atteint en France) ; abandon de l'usage du toluène dans les peintures

(la gamme Indasco et Prosign est entièrement disponible en option sans solvant, à l'eau, mais les clients exigent encore des peintures solvantées pour 40% des ventes) ;

– **pigments** : abandon de l'usage des pigments à base de métaux lourds dans les peintures (objectif atteint chez Indasco et Prosign) ; recherche de conditionnement sous forme non pulvérulente (en cours de lancement) ;

– **produits anticollants** : abandon de l'usage du fioul par les équipes d'application d'enrobés au profit de produits à base d'esters méthyliques d'huiles végétales (en cours de déploiement) ;

– **fumées de bitume** : encouragement à la réalisation d'études par des organismes indépendants au niveau européen. L'ensemble des éléments disponibles à ce jour permet de classer ce risque comme « faible et suffisamment réduit » selon les termes de la législation du travail et en phase avec la Médecine du travail qui a exclu la nécessité d'un suivi médical renforcé (Fiche du Groupement national multidisciplinaire de santé au travail dans le BTP du 3 juillet 2006).

## DIALOGUE NORD-SUD : LES ACTIONS AU MAROC ET À MADAGASCAR

Présent dans ces deux pays depuis plus de cinquante ans, Colas y occupe une forte position. Il dispose de moyens locaux et d'une expérience qui lui permettent d'entreprendre des actions contribuant à la croissance, au développement économique, social et culturel, ainsi qu'à la protection de l'environnement :

– **au Maroc** : ouverture d'un centre pour la formation de techniciens des métiers de la construction routière ; élimination des transformateurs au pyralène ; mise en place d'une filière pour l'élimination des huiles usées, avec des partenaires ; implication des filiales dans la mise en place de deux fondations épaulant des ONG dans le développement d'une banque vestimentaire (récupération de vêtements usagés en bon état et mise à la disposition des populations nécessiteuses de Casablanca) et d'une structure d'aide aux mères abandonnées et à leurs enfants (aide matérielle et apprentissage d'un métier pour faciliter leur réinsertion) ; dans le cadre du Marathon des Sables 2006, financement d'un projet de construction d'un puits dans la province d'Erachidia et réalisation d'une station de pompage solaire pour le village de Mirzane ;

– **à Madagascar** :

▪ participation de collaborateurs au sein d'établissements d'enseignement du pays, actions de formation de compagnons, ouvriers, techniciens et cadres malgaches ;

▪ « réinvention » d'une médecine du travail en direction de l'ensemble des collaborateurs avec des visites médicales régulières ; mise en place depuis huit ans d'un service médical regroupant notamment huit médecins à plein temps sous l'autorité d'un médecin-chef malgache qui étend son action aux populations villageoises sous forme de dispensaires ; campagnes ciblées de lutte contre le paludisme, les diarrhées et le sida (en 2006, une campagne de dépistage volontaire et anonyme a couvert plus de 1 500 collaborateurs, soit un tiers des effectifs, avec des procédures de conseil, suivi, aide psychologique dans le cas de séropositivité et d'aide au maintien dans la région d'origine pour éviter toute extension de la contamination). Ces programmes

sanitaires et leur pédagogie ont attiré l'attention d'organismes internationaux comme l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;

▪ aide au reboisement dans le cadre d'un programme de l'administration malgache pour atténuer les effets d'un déboisement intensif lié à des habitudes culturelles, campagne de sensibilisation à l'abandon de l'usage du charbon de bois ;

▪ mise en place de filières dédiées à l'élimination des déchets industriels tels que les huiles usées ;

▪ contribution à hauteur de 0,5 million d'euros à la fondation en charge de la reconstruction du Rova, appelé aussi « Palais de la Reine », symbole de l'histoire malgache détruit par un incendie en 1995. Colas réalise l'essentiel des travaux de restauration en partenariat avec une société française spécialisée dans le travail de la pierre pour les monuments historiques. Les collaborateurs malgaches de Colas bénéficient ainsi d'un transfert de savoir-faire dans ce domaine.

L'implication de Colas dans ces deux pays le conduit naturellement à être un **partenaire de référence pour des projets structurants** :

– au sud de Madagascar, l'énorme projet QMM d'exploitation d'ilménite (minerai de titane), basé sur un partenariat entre l'État malgache et un groupe minier international, est conçu comme un cas d'école de développement durable en matière de création d'emploi local, de sécurité, de santé, d'environnement, de retombées économiques locales et nationales, etc. ;

– à Rabat, le projet d'aménagement du Bouregreg se veut à la fois économiquement viable (des fonds internationaux très importants y sont investis) et exemplaire en matière de développement durable : restructuration urbaine, restauration et mise en valeur du patrimoine architectural, amélioration structurante des transports (tunnel, ponts, ligne de tramway), fermeture et mise aux normes des décharges de la capitale, protection et adaptation du tissu sociologique de petits métiers affecté par ce programme, etc.

## Dialogue institutionnel avec la société civile

Au-delà de ces actions relevant de la responsabilité sociétale, Colas participe au dialogue sur les problématiques qui animent la société civile.

## ENTREPRISES PRIVÉES ET INFRASTRUCTURES

À partir d'expériences à l'International, Colas défend l'idée d'une nécessaire évolution des rapports entre la sphère publique et les entreprises privées dans le domaine de la construction et de l'entretien des infrastructures.

Cette évolution permettrait d'obtenir des financements alternatifs aux ressources budgétaires limitées, de contenir la multiplication des procédures de passation de marchés pour un même ouvrage, de transformer une relation contractuelle antagoniste en une relation de partenariat, de fixer dès l'origine le coût complet (construction et entretien) d'un ouvrage, tout en conservant à l'autorité publique sa légitimité, le contrôle intégral du bon déroulement des opérations à partir de critères d'effi-

science de l'ouvrage et le maintien de la transparence dans les critères d'attribution des marchés.

Ces nouveaux types de marchés publics existent : PPP, PFI, concessions. Ils intègrent les coûts d'entretien, permettent de budgéter un coût complet et favorisent la pérennité des ouvrages à un moindre coût. Une infrastructure conçue et construite pour le long terme, régulièrement entretenue, optimise l'investissement et réduit la consommation de ressources, évidence souvent sacrifiée par des contraintes de court terme. Depuis plusieurs années, au Canada (en Alberta), en Grande-Bretagne (à Portsmouth), les filiales Colas gèrent ce type de contrats.

Dans le même esprit, si la pratique des variantes permet une contribution supplémentaire à un projet, leur exclusion freine l'innovation. Ainsi, Colas développe des outils pour proposer des « écovariantes » basées sur des bioproduits ou sur des structures routières ciblant les économies d'énergie et les réductions d'émissions de gaz à effet de serre.

## ÉCHANGE ET PARTAGE DE CONNAISSANCES

Colas diffuse son savoir-faire, qu'il s'agisse de projets de recherche en commun, de transferts de compétences dans des pays où le Groupe n'est pas implanté, de participations à des colloques, conférences, salons à vocation internationale, éducative, professionnelle ou simplement grand public, ou d'organisations de telles rencontres. En 2006, Colas a encore fortement contribué à la quatrième édition du Congrès mondial de l'émulsion (CME), lancé en 1993. Le CME réunit à intervalles réguliers les spécialistes du procédé physico-chimique de l'émulsion, en provenance de tous pays et de tous secteurs d'activité (peinture, alimentaire, cosmétique, phytosanitaire, pharmacie, photographie, encres, détergents, matières plastiques, bitume) ainsi que du monde de la recherche universitaire, afin de favoriser les transferts de connaissances (plus de 1 000 participants à Lyon).

## PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE, SOUTIEN DE PROJETS

En France, au-delà d'une participation active à un certain nombre d'actions locales de réinsertion, intégrée à la politique de ressources humaines, la participation des filiales et des établissements à la vie collective locale revêt essentiellement la forme de mécénats culturels (une centaine), sportifs (plus de 300 équipes) et humanitaires (une trentaine de projets), qui expriment les valeurs d'engagement collectif et de dynamisme du Groupe et de ses équipes. Au total, on recense plus de 400 actions pour un montant de l'ordre de 1,3 million d'euros.

En janvier 2006, Colas a signé un contrat de partenariat avec Assia El Hannouni, athlète handicapée, qui a remporté quatre médailles d'or aux Jeux paralympiques d'Athènes de 2004 et deux nouvelles médailles d'or (200 et 400 mètres) aux Championnats du monde de 2006 à Assen (Pays-Bas). Colas apporte un soutien matériel lui permettant de se consacrer à son entraînement sportif et à ses études en

communication. Assia participe à des manifestations internes organisées par le Groupe afin de témoigner et de partager avec les collaborateurs les valeurs communes du sport et des métiers de Colas : dépassement de soi, goût de l'effort, ténacité, simplicité et fierté du travail bien fait.

Colas est également partie prenante de la Fondation Francis-Bouygues dont la vocation est d'aider financièrement et d'accompagner, par un parrainage personnalisé, pendant toute la durée de leurs études supérieures, des jeunes étudiants français ou étrangers, particulièrement motivés, souhaitant réaliser un projet professionnel ambitieux et confrontés à des difficultés financières et/ou sociales. En 2006, 12 collaborateurs ont parrainé 12 jeunes étudiants boursiers.

À l'International, les actions sont plus variées et moins systématiquement recensées. Un premier échantillonnage aboutit à 0,5 million d'euros et 150 actions reflétant la diversité des pays où Colas est implanté : une quarantaine d'actions de solidarité scolaire ou humanitaire en liaison avec des ONG locales (financement au Vietnam de la construction de maisons et d'écoles pour les populations pauvres, par exemple), une quarantaine d'actions de mécénat culturel, une petite centaine d'événements ou de sponsorings d'équipes de sport.

## FAVORISER LA DIFFUSION DES IDÉES

Gérée au niveau de Colas maison mère, cette politique couvre trois grands domaines : les arts, avec la Fondation Colas, qui fait entrer l'art moderne dans les lieux de travail des collaborateurs du Groupe ; les sciences humaines, sociales, économiques, politiques, avec le Cercle Colas, qui invite régulièrement des penseurs et des acteurs de la vie contemporaine à s'exprimer librement sur un thème clé de leur choix ; les sciences dures, avec les Rencontres Scientifiques Colas, en partenariat avec le magazine de référence *La Recherche*, qui fait intervenir, sur le site du Campus Scientifique et Technique de Magny-les-Hameaux, des personnalités scientifiques, sur des sujets de physique, chimie, technologie, informatique, modélisation mathématique et numérique. Enfin, Colas s'associe à des manifestations plus événementielles, comme des festivals, des concerts de musique classique ou des représentations d'opéras.

En 2006, le Cercle Colas a accueilli :

- Luc Arrondel, directeur de recherche au CNRS : « Préférences individuelles et comportements patrimoniaux » ;
- Édouard Brézin, président de l'Académie des sciences : « Évocation de quelques questions ouvertes de la science contemporaine » ;
- Michel Broué, directeur de l'Institut Henri-Poincaré : « La pertinence des mathématiques et que diable y cherche-t-on encore ? ».

Les Rencontres Scientifiques Colas 2006 ont eu pour thème :

- « Vers des bâtiments producteurs d'énergie », avec Bernard Sesolis, ingénieur à Tribu-Énergie, et Joseph Virgone, chercheur à l'Insa de Lyon ;
- « La physique des tas de sable ou la dynamique des dunes », avec Stéphane Douady, directeur de recherche au CNRS, et Jean Favennec, ingénieur à l'Office national des forêts ;

– « L'œil humain va-t-il être détrôné par l'ordinateur ? », avec Olivier Faugeras, membre de l'Académie des sciences et directeur de recherche à l'Inria, et Frédéric Guichard, directeur scientifique de DxO Labs.

## Organisation et suivi des actions

En relation avec la Direction Générale, la Direction Environnement assure une mission d'accompagnement et de suivi. Elle travaille transversalement avec les directions des filiales et celles de la maison mère, et anime un réseau de plus d'une centaine de responsables environnement dans les filiales. Elle met en place progressivement des indicateurs spécifiques de suivi basés exclusivement sur des données véritablement consolidables et de fiabilité suffisante pour engager des politiques de progrès, en écartant l'exhaustivité apparente ou formelle.

Cette organisation à la fois souple et précise évite de cantonner les questions de développement durable à une structure marginalisée afin de les replacer au cœur de la responsabilité des filiales opérationnelles et de leurs collaborateurs.

Les différentes certifications, Qualité, Sécurité ou Environnement, ne constituent pas un objectif en soi. Elles sont utilisées comme des outils de performance dans leurs domaines, intégrant les objectifs de développement durable. Une politique systématique de certification ISO 9001 (ou équivalente) des filiales se traduit par un taux de certification Qualité de 80 % du chiffre d'affaires contrôlé par Colas (hors États-Unis où cette certification ne correspond pas à l'environnement culturel et légaliste, ce qui n'exclut pas de réels engagements en faveur de la qualité). La politique en matière de sécurité est fortement structurée autour d'actions et d'indicateurs mobilisateurs, qui rendent inutile la certification systématique. Dans le domaine de la certification environnementale, la priorité du Groupe s'applique aux sites industriels même si certaines filiales ont opté pour une certification de l'ensemble de leur activité. Ce taux global de certification dépasse 30 % du chiffre d'affaires en France et à l'International, tandis qu'il atteint presque 50 % pour les activités industrielles. La démarche intégrée QSE n'a pas été systématisée volontairement puisque chaque référentiel fait l'objet d'une réflexion distincte, même si une demi-douzaine de filiales a choisi cette démarche et obtenu la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001.

## RESSOURCES HUMAINES

Le succès d'une entreprise est fondé sur la réussite économique et la responsabilité sociale. Colas développe une politique de gestion des ressources humaines moderne, innovante, ambitieuse, qui s'inscrit dans la durée, dans plus de quarante pays et au profit de 62 300 collaborateurs. Cette politique s'adapte aux différentes législations et habitudes culturelles nationales, voire locales. Dans chaque pays, elle se veut conforme à l'environnement légal, social et sociétal. L'ensemble des sociétés du Groupe veille notamment au respect des conventions fondamentales de l'OIT. L'objectif est de favoriser, dans les 1 400 établissements répartis dans le monde, un même état d'esprit fondé sur l'écoute, le service aux clients et le développement en

interne du sens de la responsabilité et de l'esprit d'entreprendre, de garder le sens du travail, d'offrir des conditions de vie au travail sûres et de qualité, tout en cultivant une grande proximité avec la vie économique et sociale locale.

La politique des ressources humaines de Colas repose sur des valeurs de bon sens, d'engagement, de respect, de responsabilité et de valorisation des compétences. Cette politique s'articule autour de cinq axes :

- le recrutement pour anticiper et accompagner la croissance ;
- le développement des compétences professionnelles ;
- la valorisation et la fidélisation des collaborateurs ;
- l'amélioration des conditions de vie au travail, la prévention des risques d'accidents et la protection de la santé ;
- la coordination, l'harmonisation et la modernisation des processus de gestion des ressources humaines.

## LE RECRUTEMENT POUR ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LA CROISSANCE

En 2006, avec 7 000 nouveaux collaborateurs embauchés, soit une augmentation de 35 % par rapport à 2005, Colas recueille les fruits d'une politique ambitieuse dont la mise en œuvre nécessite efforts, créativité et constance. Ces recrutements couvrent toutes les catégories de collaborateurs, du jeune débutant au professionnel expérimenté, du compagnon à l'ingénieur, et sont basés sur le principe de non-discrimination au regard des critères de sexe, âge, handicap, diversité socioculturelle, etc.

### Recrutements en 2006

	Encadrement	Compagnons	Total
France	1 350	3 000	4 350
International	550	2 100	2 650
<b>Total</b>	<b>1 900</b>	<b>5 100</b>	<b>7 000</b>

Nombre d'actions visent à convaincre les candidats potentiels des atouts que recèlent les métiers de Colas et à corriger une image inexacte, basée sur des stéréotypes du passé. Ces mesures seront poursuivies et renforcées car, malgré le niveau remarquable de recrutement, certains besoins sont trop difficilement satisfaits par manque de candidats qualifiés ou du fait de tensions sur le marché de l'emploi dans les grandes zones urbaines. Par ailleurs, des besoins supplémentaires seront induits par la probable poursuite de la croissance externe et une possible croissance des marchés.

L'évolution démographique démontre le bien-fondé des moyens consacrés à cette politique de recrutement pour attirer et séduire des candidats de tous niveaux et de tous âges, y compris des jeunes sans expérience professionnelle.

En conséquence, Colas multiplie et diversifie ses actions : campagne de communication recrutement nationale par affichage orientée vers le grand public (la troisième



édition, en mai et octobre 2006, avait pour thème « Un jour, je construirai des routes avec Colas », utilisation de l'Internet, relations avec le monde de l'enseignement, partenariats, accueil de stagiaires d'écoles, formation en alternance, sollicitation du réseau des collaborateurs, efforts pour intégrer des jeunes en difficulté, participation à l'initiative « Ambitions TP » de la Fédération nationale des travaux publics pour mieux faire connaître aux jeunes le secteur de la construction.

### Les relations écoles

Pour communiquer sur les opportunités offertes par Colas et détecter en amont des candidats potentiels, le réseau de relations privilégiées avec les établissements d'enseignement de tous niveaux (CFA, lycées, IUT, écoles d'ingénieur, universités) s'intensifie chaque année. De nombreux collaborateurs du Groupe interviennent en qualité d'enseignants, de membres de jury et de Conseil d'administration ou de perfectionnement de ces établissements (lycée professionnel à Dijon, IUT d'Égletons, IUP Béthune, ESC Bordeaux, ESTP, University of Alaska, etc.). Des visites de chantiers et de sites industriels sont proposées aux élèves et étudiants (tramways de Paris et du Mans, site de concassage de Sainte-Marie à la Réunion, chantier de la RN 6 à Madagascar, LGV belge à Liège). Des bourses d'étude sont attribuées par des filiales (Terus au Canada, Branscome aux États-Unis). Des parrainages sont organisés (promotion 2008 de l'École nationale supérieure de géologie de Nancy, option « Aménagement et construction » de l'École centrale de Paris, ESTP, ESITC Cachan, Université de Saint-Denis à la Réunion). Diverses actions sont menées pour rapprocher les élèves du monde de l'entreprise : projet de plateforme Internet BTS TP avec le lycée Saint-Lambert à Paris, organisation d'un « défi étudiant » avec la Czech Technical University en République tchèque, « Open House » de Sintra avec l'université de Scherbrooke. De plus, Colas est présent dans les forums organisés par des écoles de tous niveaux (plus de 50 en 2006, dont 30 dédiés aux formations supérieures). De nombreuses manifestations sportives sont organisées et offrent un cadre de rencontres, d'échanges et de partage avec les étudiants : la Colas Cup (première édition d'un tournoi de rugby avec l'École centrale de Paris, l'ESTP, l'ESITC Cachan, l'École nationale des ponts et chaussées), le Challenge de voile Screg, etc.

### Les stages et l'apprentissage au sein du Groupe

Le Groupe offre une large gamme de stages de terrain (chantiers, bureaux d'études, laboratoires, gestion, travaux de fin d'études). En 2006, il a accueilli 2 650 stagiaires d'écoles, dont 600 au sein des filiales à l'International et outre-mer, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2005. Ces stages permettant de découvrir métiers, techniques et culture d'entreprise, conduisent souvent à un recrutement. En 2006, près de 70 % des 150 élèves ingénieurs ayant effectué leur stage de dernière année dans les filiales ont été recrutés. En Amérique du Nord, les filiales ont élargi leur recrutement à plus de 20 collèges techniques et 35 universités.

Il est important de souligner que ces stages, encadrés par des conventions passées avec des établissements d'enseignement, sont en général de courte durée (trois à six mois), ne sont pas conçus pour se substituer à des emplois permanents et bénéficient d'une rémunération en adéquation avec le travail effectué.

## L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

### Répartition hommes / femmes (France métropolitaine)

		Encadrement	Compagnons	Total
France	Hommes	82,00 %	99,60 %	92,50 %
	Femmes	18,00 %	0,40 %	7,50 %
International	Hommes	75,60 %	94,30 %	89,92 %
	Femmes	24,40 %	5,70 %	10,80 %

La profession des travaux publics et, plus particulièrement, les métiers de l'exploitation restent à dominante masculine, même si le recrutement et l'intégration de jeunes femmes de formation supérieure augmentent avec le nombre de candidatures. Des actions de promotion comme l'opération « Ambition TP » où une collaboratrice, chef de chantier VRD, a témoigné sur son métier, message relayé par la télévision et la presse écrite, aident à cette évolution, spécialement en France.

Le nombre de collaboratrices dans les fonctions « supports » (Ressources Humaines, Juridique, Comptabilité, Finances, Communication, Commercial...), y compris dans des postes de fortes responsabilités, est en nette croissance.

### L'insertion des personnes en difficulté

En France, le Groupe intervient en faveur de l'insertion vers l'emploi des personnes durablement éloignées du travail. Ces actions sont engagées de manière décentralisée par les filiales locales. Elles couvrent notamment la collaboration avec les organismes de formation et d'insertion (GEIQ TP régionaux, ANPE, entreprises de travail temporaire, missions locales...), le développement et la poursuite des dispositifs de « passerelles pour l'emploi » en Région Île-de-France, impliquant de nombreux acteurs (missions locales, PLIE, ANPE, SPRIR...) pour former et embaucher des jeunes en échec scolaire et sans qualification, la participation à l'opération Cared (Contrat aide et retour à l'emploi durable) dans plusieurs filiales de la Région Rhône-Alpes, l'insertion de jeunes défavorisés, mal intégrés dans la société civile, en collaboration avec la Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse de Meurthe-et-Moselle (accueil de stagiaires avec tuteurs sur des périodes courtes pour une découverte des métiers du Groupe et une sensibilisation aux obligations du monde du travail) ou à Nantes, le partenariat de Colas Nord-Picardie avec l'initiative « Défense deuxième chance », conduite par l'Établissement public d'insertion de la défense (EPIDe), visant à l'insertion professionnelle de jeunes volontaires de 18 à 21 ans, en difficulté scolaire et sociale, grâce à une formation générale de base, professionnelle, comportementale et civique dispensée en internat, qui a débouché sur neuf embauches, le partenariat de Screg Nord-Picardie avec le projet « École de la Seconde Chance » soutenu par la Chambre de commerce et de l'industrie de Lille.

À l'International et en outre-mer, les filiales mènent des actions comparables (intégration de travailleurs d'origine mexicaine en collaboration avec les autorités locales aux États-Unis, accueil d'hommes ou de femmes sans qualification et provenant de quartiers difficiles en Nouvelle-Calédonie dans le cadre d'une convention avec la « régie des quartiers »).

## L'accueil des personnes handicapées

Les efforts pour l'accueil et l'insertion des personnes handicapées ont été intensifiés en 2006 : adhésion à l'association Tremplin qui regroupe plusieurs grands groupes français et joue un rôle de passerelle entre le monde des études, de la formation et du travail ; mise à disposition de la filiale Screg Est de collaborateurs handicapés pour des missions de remplacement (secrétariat ou accueil) par l'association Sotres-Lorraine ; partenariat entre la filiale Spac et une agence de travail temporaire spécialisée dans le placement de travailleurs handicapés ; reclassement, par certaines filiales, de salariés handicapés à la suite d'un accident ou d'une maladie, en association avec « HandiBat TP » ; partenariat conclu avec le Centre du Belloy (dépendant du groupe de protection sociale PROBTP), spécialisé dans la rééducation fonctionnelle et la réadaptation professionnelle de salariés ayant subi un handicap professionnel et/ou de la vie.

## Les effectifs moyens

	Cadres			Etam			Compagnons			Total		
	2005	2006	%	2005	2006	%	2005	2006	%	2005	2006	%
France : Métropole + DOM-TOM	4 394	4 671	+ 6,30	8 322	8 600	+ 3,34	20 477	21 234	+ 3,70	33 193	34 505	+ 3,95
Europe (hors France)	995	1 055	+ 6,01	2 342	2 385	+ 1,85	7 757	7 906	+ 1,92	11 094	11 346	+ 2,27
<b>Total Europe</b>	<b>5 389</b>	<b>5 726</b>	<b>+ 6,25</b>	<b>10 664</b>	<b>10 985</b>	<b>+ 3,01</b>	<b>28 234</b>	<b>29 140</b>	<b>+ 3,21</b>	<b>44 287</b>	<b>45 851</b>	<b>+ 3,53</b>
Amérique du Nord	493	521	+ 5,63	1 472	1 541	+ 4,72	5 173	5 406	+ 4,51	7 137	7 468	+ 4,63
Afrique/Asie	184	183	- 0,77	626	600	- 4,14	2 474	2 526	+ 2,09	3 285	3 309	+ 0,74
Océan Indien	97	99	+ 1,80	297	319	+ 7,53	5 073	5 232	+ 3,14	5 467	5 650	+ 3,35
<b>Total</b>	<b>6 164</b>	<b>6 529</b>	<b>+ 5,92</b>	<b>13 058</b>	<b>13 445</b>	<b>+ 2,97</b>	<b>40 954</b>	<b>42 304</b>	<b>+ 3,30</b>	<b>60 176</b>	<b>62 278</b>	<b>+ 3,49</b>

## LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Outil essentiel de la promotion des hommes et facteur de succès pour l'entreprise, la formation chez Colas représente un investissement prioritaire. Des budgets importants (4% de la masse salariale en France, à comparer à l'exigence légale de 1,5%) sont investis par l'ensemble des filiales dans la formation et le perfectionnement des collaborateurs pour s'adapter à l'évolution des métiers. Le grand nombre de nouveaux collaborateurs recrutés impose également des moyens pour la transmission des compétences. Toutes les fonctions de l'entreprise sont impactées par la rapidité du changement et l'évolution des nouvelles technologies.

La formation est également un levier de fidélisation grâce à une offre de parcours professionnels personnalisés. Chaque nouveau collaborateur bénéficie d'un parcours

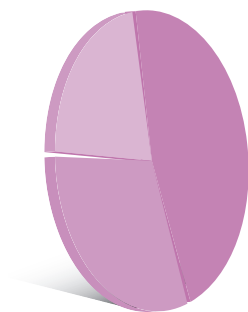
d'intégration : apprentissage sur le terrain, participation à Colas Campus ou à l'Université Colas et prise progressive de responsabilités. La gestion des carrières s'appuie sur la définition d'objectifs que la formation aide à atteindre.

L'évaluation de la performance des collaborateurs est facilitée par des entretiens périodiques annuels. Ces entretiens permettent d'établir un bilan de compétences et d'identifier les besoins de formation de chacun.

La politique de formation s'articule autour de sessions dispensées au sein des filiales France et/ou dans le cadre de stages organisés par l'école de formation du Groupe : Colas Campus. Ces deux logiques permettent de répondre à l'ensemble des attentes. En 2006, Colas Campus a accueilli près de 3 700 collaborateurs dans le cadre de 372 sessions de formation.

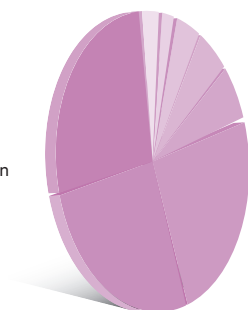
### Ventilation des heures de formations dispensées par statut en 2006 (France)

47 %	Compagnons
31 %	Etam
22 %	Cadres



### Ventilation des heures de formations dispensées par thème en 2006 (France)

28 %	HSE
27 %	Technique
25 %	Formation générale
6 %	Gestion RH/ Relations sociales
5 %	Gestion et administration de l'entreprise
4 %	Informatique/ bureautique
2 %	Management
3 %	Commercial



À l'International, les formations sont organisées également par les filiales ou en partenariat avec des organismes de formation extérieurs. À titre d'exemple, en 2006 :

- en Europe centrale : séminaires organisés par l'« Engineering Businessmen Association » sur la qualité de techniques de construction (Slovaquie), formation au management des risques incendie, produits chimiques (République tchèque), formations à la conduite d'engins, aux techniques de travaux de VRD (Roumanie) ;
- en Amérique du Nord : programmes de formation sur la sécurité, la conduite d'équipes de chantiers, la conduite de projets, les techniques routières avancées, et développement de l'enseignement dispensé par la Colas North American University, sur le modèle de l'Université Colas en France, auprès d'une quarantaine de managers ;
- au Maroc : formation de 18 collaborateurs au métier de technicien de la route ;
- à Madagascar : formation de 40 collaborateurs aux méthodes de certification ISO 9001.

Une importance particulière est portée à l'apprentissage et à la formation en alternance des jeunes. Ces types de contrats permettent de former des jeunes avec des périodes successives de formation en école et de stages en entreprise. La formation en alternance se pratique dans tous les métiers du Groupe et concerne plus particulièrement les techniques de VRD, de canalisations, la maintenance de matériels ou encore la conduite d'engins et de camions poids lourds. En 2006, en France, près de 500 contrats de formation en alternance (professionnalisation et apprentissage) ont été mis en place.

Colas s'implique dans la démarche initiée par la Fédération Nationale des Travaux Publics dans le cadre du plan « Objectif 100 000 » (emplois), qui prévoit notamment le recrutement des jeunes par le biais du tutorat en s'appuyant principalement sur les contrats d'apprentissage et d'insertion en alternance. Des formations spécifiques de quatre jours sont dispensées afin de rejoindre l'Ordre des tuteurs des travaux publics.

En marge de cette campagne, les filiales du Groupe développent des actions de tutorat interne auprès de certains postes de travail comme les chefs de chantier en début de carrière ou des parcours au sein d'une filiale (le Tour de Filiale est un parcours d'un an qui permet à des techniciens ou agents de maîtrise nouvellement embauchés de découvrir quatre centres de travaux et un laboratoire).

## LA VALORISATION ET LA FIDÉLISATION DES COLLABORATEURS

### Rémunérations

En France, les rémunérations en début de carrière sont établies, pour la partie fixe, sur la base de barèmes internes prenant en compte le niveau et le type de formation initiale. À l'International, pour certains pays, les rémunérations découlent parfois de règles conventionnelles spécifiques.

Les évolutions salariales sont ensuite fonction du respect des objectifs personnalisés et du niveau de responsabilité. Une part variable de la rémunération est généralisée au plus grand nombre possible afin de favoriser progrès des performances, motivation et équité.

La croissance et les bons résultats obtenus en 2006 ont permis, comme en 2005, une nouvelle progression de l'ensemble des rémunérations (fixes et variables), supérieure à l'inflation. Cette progression est particulièrement sensible si l'on y ajoute les autres éléments constitutifs de la rémunération annuelle globale : régimes de participation (en nette augmentation), Plans d'Épargne Entreprise (pour les collaborateurs ayant participé à l'opération Bouygues Confiance 2, abondements importants et multiplication par 8,4 en cinq ans de la somme placée), régimes de prévoyance performants se situant en tête de la profession.

**Frais de personnel – Charges sociales – Participation – Abondement  
PEE – Personnel extérieur**

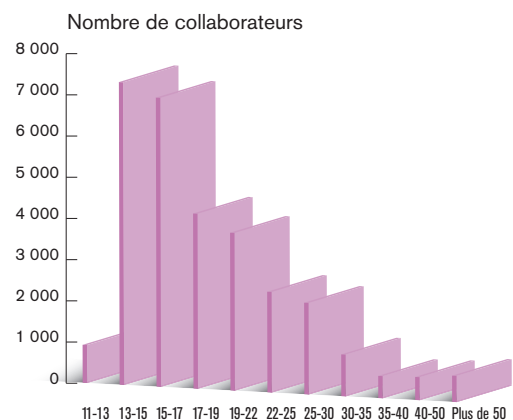
en milliers d'euros	2005	2006	%
Salaires et traitements	1 625 331	1 792 566	+ 10,29
Charges sociales	588 839	652 040	+ 10,73
<b>Total salaires et charges sociales</b>	<b>2 214 170</b>	<b>2 444 606</b>	<b>+ 10,41</b>
Abondement au PEE	12 804	15 155	+ 18,36
Participation des salariés	13 789	16 645	+ 20,71
<b>Total abondement et participation</b>	<b>26 593</b>	<b>31 800</b>	<b>+ 19,58</b>
<b>Total frais de personnel et autres avantages</b>	<b>2 240 763</b>	<b>2 476 406</b>	<b>+ 10,52</b>
Personnel extérieur	278 625	334 788	+ 20,16

**Salaire minimum légal et salaire annuel moyen Colas (chef de chantier et conducteur d'engin)  
dans les principaux pays ou zones géographiques dans lesquels Colas est implanté**

	France	Hongrie	Grande-Bretagne	Suisse	Maroc	Madagascar	États-Unis	Canada
Effectif Colas	31 846	2 302	1 115	556	1 788	4 102	4 884	2 584
Salaire annuel moyen Colas (€)								
Conducteur d'engin	21 950	11 309	33 300	43 285	5 988	1 352	31 297	29 178
Chef de chantier	30 220	19 273	51 900	47 355	12 115	2 055	42 998	39 579
Salaire minimum légal annuel par pays (€)	14 833	2 976	16 700	7 550	2 009	257	7 837	De 9 489 à 11 522 selon les régions



## Pyramide des salaires bruts mensuels en 2006 (France)



Salaires bruts mensuels en centaines d'euros

## Plans d'Épargne Entreprise et PERCO en 2006 (France + DOM)

PEE Bouygues	Nombre d'épargnants	% par rapport à l'effectif	Versements globaux (en euros)	Versements individuels moyens (en euros)
Cadres	2 907	65,43	8 305 709	2 857
Étam	3 140	39,25	5 961 945	1 899
Compagnons	2 848	14,68	3 799 395	1 334
<b>Total</b>	<b>8 895</b>	<b>27,93</b>	<b>18 067 050</b>	<b>2 031</b>

Colas Monétaire	Nombre d'épargnants	% par rapport à l'effectif	Versements globaux (en euros)	Versements individuels moyens (en euros)
Cadres	159	3,58	144 517	909
Étam	210	2,63	151 522	722
Compagnons	258	1,33	185 191	718
<b>Total</b>	<b>627</b>	<b>1,97</b>	<b>481 230</b>	<b>768</b>

PERCO	Nombre d'épargnants	% par rapport à l'effectif	Versements globaux (en euros)	Versements individuels moyens (en euros)
Cadres	252	5,67	557 393	2 212
Étam	76	0,95	56 797	747
Compagnons	40	0,21	19 260	481
<b>Total</b>	<b>368</b>	<b>1,16</b>	<b>633 450</b>	<b>1 721</b>

### Actions de promotion interne

Certains axes de la politique de gestion des ressources humaines sont progressivement renforcés ou infléchis. Ainsi, la tradition du Groupe consistant à privilégier la promotion interne est encore plus systématiquement suivie, facilitée par la politique de formation ; les départs anticipés ne sont plus d'actualité, au contraire, les carrières plus longues sont favorisées, parfois au-delà de l'âge de départ en retraite, et des réflexions sont en cours pour renforcer les perspectives des « seniors ».

### L'Ordre des Compagnons de la Route

L'Ordre des Compagnons de la Route, créé en 1993, fédère, en France, 20 ordres qui regroupent les meilleurs compagnons du Groupe dans tous les métiers. Désignés en tant que tels par leurs chefs d'établissement, ces collaborateurs incarnent le savoir-faire, le sens des responsabilités, l'expertise, l'ouverture, l'aptitude à partager avec les autres et l'esprit sécurité. Trois formations dédiées, consacrées à l'accueil, l'économie et la sécurité, contribuent à leur développement personnel et professionnel. Chaque année, de nouveaux compagnons rejoignent l'Ordre, qui comprend à ce jour 800 membres. À l'avenir, l'Ordre des Compagnons de la Route pourrait s'étendre à l'International, dans certains pays, avec des règles de fonctionnement adaptées aux usages locaux. Les 2, 3 et 4 juin 2006, plus de 700 Compagnons de la Route ont été réunis pour une convention dans le sud-est du Maroc, moment privilégié d'échanges entre les compagnons et les dirigeants des filiales.

### L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL, LA PRÉVENTION DES RISQUES D'ACCIDENTS ET LA PROTECTION DE LA SANTÉ

Le Groupe s'est engagé depuis de longues années, en France comme à l'International, dans une politique de prévention des accidents, de protection de la santé des collaborateurs et d'amélioration des conditions de vie au travail. La politique de prévention des accidents définie par la Charte Sécurité Groupe permet depuis quinze ans d'enregistrer des progrès tangibles. L'évolution des résultats en 2006 confirme cette tendance.

### Prévention des accidents au travail

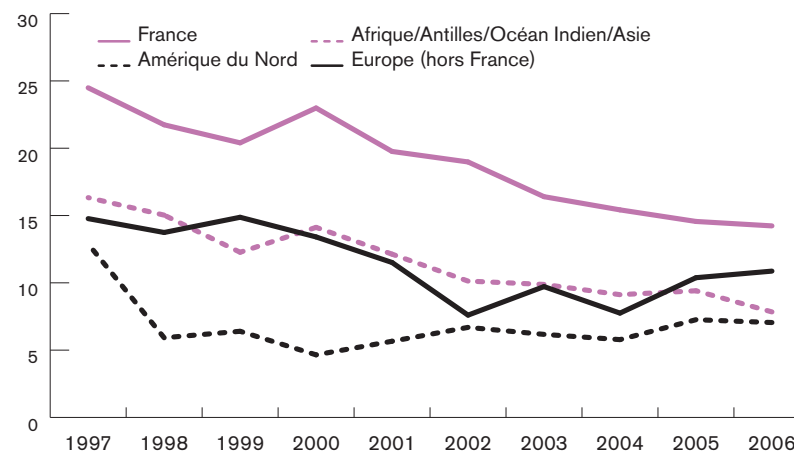
Le Groupe met en œuvre et anime sa politique de prévention grâce à un réseau d'animateurs sécurité en filiale et de relais sécurité en établissement. De nombreuses réunions régionales de ce réseau permettent l'échange des bonnes pratiques et les retours d'expérience. Chaque année, tous les animateurs sécurité du Groupe sont réunis pour évaluer leurs résultats, comparer leurs actions, étudier les problèmes d'actualité et engager de nouveaux chantiers. En mai 2006, 50 participants du monde entier se sont réunis à Échangeur, siège de Colas.

La formation individuelle est privilégiée pour améliorer la prévention. Près du quart des heures de formation dispensées chaque année est consacré à la sécurité. La formation et le recyclage des sauveteurs secouristes du travail, les formations pour les habilitations, l'accueil des nouveaux arrivants forment la base du dispositif, complété par des formations plus ciblées pour certaines catégories de collaborateurs : compagnons, chefs de chantier, conducteurs de travaux, mécaniciens et chefs d'atelier. En 2006, l'accent a été mis sur la formation des relais sécurité en établissement, pour lesquels un nouveau stage a été élaboré.

### Évolution des indicateurs de sécurité du Groupe

Métropole	Taux de fréquence	Taux de gravité annuel	Indice de sécurité	Accidents du travail mortels	Accidents de trajet mortels
2003	16,40	0,69	11,32	5	1
2004	15,42	0,69	10,64	2	1
2005	14,56	0,66	9,61	3	0
2006	14,23	0,67	9,53	4	0
International	Taux de fréquence	Taux de gravité annuel	Indice de sécurité	Accidents du travail mortels	Accidents de trajet mortels
2003	8,97	0,24	2,15	7	0
2004	7,92	0,19	1,50	10	0
2005	9,20	0,25	2,30	6	5
2006	8,58	0,24	2,06	6	1

### Évolution des taux de fréquence dans le monde depuis 1997



En 2006, un partenariat a été conclu avec sept entreprises de travail temporaire référencées afin de renforcer la sécurité des intérimaires sur les chantiers.

Pour améliorer la formation à la sécurité de tout nouvel arrivant sur un chantier, Colas a développé en France un outil informatique utilisable en tous lieux avec un ordinateur portable, qui permet au collaborateur de visionner un programme constitué d'images, de photos, de films et de témoignages. Les situations à risque sont ainsi décrites, métier par métier. Une évaluation clôture la formation et les résultats sont consignés dans le dossier du nouvel embauché.

Colas a réussi à enregistrer un million d'heures travaillées sans accident sur un grand chantier à Fort Dauphin (Madagascar) employant plus de 600 personnes depuis 11 mois et à répondre aux exigences de sécurité fixées par le client, un grand groupe minier international.

L'objectif pour 2010, pour l'ensemble du Groupe, prévoit un taux de fréquence inférieur à 10.

Un second objectif, pour 2008, vise à atteindre le seuil de 50 % des centres de travaux ayant « 0 accident avec arrêt ».

Dernier objectif, pour l'horizon 2008 : 30 % des personnels devront être détenteurs du brevet de sauveteur secouriste du travail. À fin 2006, le Groupe en recense 12 784 (dont 8 470 en France), soit 21 % des effectifs (26 % en France).

### Challenges, trophées, prix sécurité

Afin de mettre en valeur les efforts et les performances des personnels et de l'encadrement des filiales et des établissements dans le domaine de la prévention, le Groupe organise, en interne, des concours basés sur les résultats sécurité. Le Trophée Sécurité récompense les meilleurs établissements.

De nombreuses filiales ou agences se sont par ailleurs vu décerner, en 2006, des prix honorant les bons résultats en matière de prévention de la part d'organismes ou d'institutions extérieurs, notamment :

- en France : au Concours sécurité USIRF, cinq prix sur neuf attribués à Colas, dont trois premiers prix pour Screg Île-de-France – Normandie, Sacer Atlantique (agence de Brest) et Screg Ouest (secteur de Poitiers) ;
- en Europe : au Royaume-Uni, prix (stockage et livraison de bitume) décerné par la Quarry Products Association à Aram Resources Ltd ; en Irlande, « Occupational Safety & Health Award » (excellence en santé et sécurité) de la National Irish Safety Organisation (NISO) ;
- aux États-Unis : médaille d'or sécurité de l'Association des producteurs de granulats de l'Illinois pour Delta Companies Inc., « Award for Excellence Achievement in Recycling » (excellence dans le recyclage) pour Branscome Inc., « Safe Mine Achievement Award » (sécurité et respect des procédures) pour Simon Contractors ;
- au Canada : « Certificate of Recognition » pour Lafrentz Road Marking B.C. Division (sécurité), « Certificate of Recognition » (sécurité) pour les usines de Works Alberta ;
- en Asie : « Awards of Excellence » en matière de gestion des accidents, environnement du travail et sécurité décernés à Raycol, Thai Crushing Plant et aux usines Tasco de Petchaburi, Pitsnulok, Nakhonratchasima et Prapadang.

### La sécurité routière

Signataire de la Charte européenne de Sécurité Routière depuis 2005, la politique de prévention menée depuis longtemps en France est étendue à l'ensemble du périmètre européen, constitué d'une soixantaine de sociétés, réparties dans quinze pays, avec un objectif de réduire de 25 % d'ici à 2008 le nombre d'accidents avec des tiers. Les mesures déjà éprouvées en France, au Royaume-Uni, en Belgique, en Suisse, en Pologne et dans l'Océan Indien sont progressivement généralisées dans chaque pays (comité de pilotage et programmes de lutte contre l'insécurité routière).

Les performances réalisées en France démontrent que la sécurité routière fait partie intégrante de la culture d'entreprise de Colas, avec 500 Relais Sécurité Routière et 18 700 collaborateurs ayant bénéficié de formations Scope à la conduite sûre.

### Comparaison de l'évolution du nombre d'accidents et du parc automobile de 1997 à 2006

	1997	2001	2005	2006	Variation 2006/1997
Nombre de véhicules	13 746	19 694	22 509	24 516	+ 78 %
Nombre d'accidents avec tiers	3 024	2 886	2 342	2 374	- 21 %
Fréquence	0,220	0,147	0,104	0,097	- 66 %

### La politique en faveur de la santé

Les addictions (alcool, drogue, tabac) ne sont pas seulement des atteintes à la santé. Elles peuvent occasionner des comportements dangereux et constituent des causes d'accident.

Depuis 2003, le Groupe recommande de ne pas fumer dans les locaux de travail. Cette recommandation s'est transformée en interdiction en 2006. Dans plusieurs régions, une action d'aide au sevrage tabagique a été proposée aux collaborateurs volontaires. Les filiales France ont intégré dans leur règlement intérieur des dispositions encadrant la consommation de boissons alcoolisées, anticipant ainsi l'évolution de la réglementation et visant également à la sécurité au travail. Une sensibilisation sur la consommation de drogue a débuté en 2006, afin d'informer l'ensemble des animateurs sécurité. Aux États-Unis, le dépistage systématique des drogues et de l'alcoolisme est assez largement répandu. Chez Colas Madagascar, une équipe médicale suit l'état de santé des collaborateurs dans un pays où les frais de santé ne peuvent être à leur charge. *Se reporter à la partie « Développement durable ».*

L'évaluation des risques santé est mise en place dans chaque établissement en France, où la réglementation exige que ces études soient formalisées et ajoutées dans un « Document unique » sur les risques santé et sécurité. Un logiciel dédié est mis à la disposition des chefs d'établissement pour mener ces évaluations.

Pour assurer une meilleure protection de la santé des collaborateurs, des programmes d'action visent à mieux gérer les risques sanitaires liés à l'exploitation et aux chantiers. Suite à la réforme de la médecine du travail en France au travers du plan « Santé Travail 2005-2009 » des pouvoirs publics, Colas met en place un partenariat plus étroit avec les médecins du travail. Dans le même esprit, aux États-Unis, la filiale Barrett dispose d'un programme de surveillance des maladies, en collaboration avec des organismes médicaux.

## LA COORDINATION, L'HARMONISATION ET LA MODERNISATION DES PROCESSUS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### Organisation du temps de travail

Dans leur grande majorité, les métiers de Colas sont exercés à l'extérieur et dépendent donc des conditions météorologiques. L'activité est fortement saisonnière.

En métropole, l'organisation basée sur une annualisation du temps de travail est, en conséquence, adaptée à l'exercice de ces métiers. Par des accords négociés au niveau de chaque entreprise avec les représentants du personnel, la durée du travail est modulée sur l'année pour s'adapter aux contraintes climatiques et/ou économiques. Dans ce cadre, le principe est de rémunérer les heures supplémentaires en fin de période annuelle, sauf les heures exceptionnelles (de nuit par exemple), qui sont rémunérées dans le mois d'exécution. Pour accompagner la mise en œuvre de cette organisation annuelle, des garanties sociales ont été négociées au bénéfice des salariés annualisés : création d'une indemnité pour « journée à zéro » afin de compenser l'absence de versement d'indemnité repas, prise en charge des délais de carence maladie, maintien de l'intégralité du salaire net en cas d'arrêt de travail maladie pendant les 90 premiers jours.

À l'International, les sociétés du Groupe interviennent dans le cadre de législations et de pratiques diverses, telles que le recours au contrat saisonnier en Amérique du Nord.

### Compte Épargne Temps

Depuis fin 2002, un Compte Épargne Temps (CET) est en place en métropole. Ce dispositif d'épargne temps, facultatif, favorise le long terme. Il permet aux collaborateurs d'épargner des jours de congés et/ou de réduction du temps de travail (RTT), dans la limite maximale de 16 jours par an. Ils se constituent ainsi un congé de fin de carrière, pour anticiper un futur départ en retraite. Ce compte bénéficie d'un abondement de l'entreprise lors de la prise effective (dans la limite de trois mois d'activité). Pendant la durée de ce congé, le collaborateur perçoit sa rémunération contractuelle de base et bénéficie de la même protection sociale (retraite, prévoyance et frais médicaux). La gestion administrative du CET est déléguée à un organisme extérieur dont la compétence est reconnue en matière de gestion de l'épargne salariale.

### Compte Épargne Temps à fin décembre 2006 (France métropolitaine)

Statut	Nombre d'épargnants	% par rapport à l'effectif	Nombre de jours épargnés	Valorisation épargne (en euros)
Cadres	1 604	35,54	34 252	15 166 915
Etam	801	9,85	8 371	1 616 637
Compagnons	283	1,44	1 934	284 962
<b>Total</b>	<b>2 688</b>	<b>8,33</b>	<b>44 557</b>	<b>17 068 513</b>

### Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

L'organisation très décentralisée du Groupe implique que le dialogue social s'exerce au niveau de chaque société et établissement, au travers des réunions de comités centraux d'entreprise ou de comités d'établissement (315 instances en place au début de l'exercice 2006 pour la partie France du Groupe). Cette décentralisation des relations sociales favorise une meilleure prise en compte des besoins des collaborateurs et les réponses les mieux adaptées à chaque situation locale (emploi, formation, sécurité, conditions de travail et de santé). La négociation débouche chaque année sur des accords salariaux de plus en plus nombreux.

## RISQUES – FAITS EXCEPTIONNELS – LITIGES

Les risques liés aux caractéristiques des métiers sont au centre de la gestion du Groupe et placés au niveau le plus adapté à leur appréhension, leur mesure, leur suivi et leur prévention. L'organisation décentralisée du Groupe demeure la clé de la gestion de ces risques.

L'analyse, la définition, l'évaluation des risques et la politique générale en matière de risques sont réalisées aux niveaux centraux, notamment par les remontées d'information à travers le reporting ou la diffusion des meilleures pratiques. Mais ce sont les filiales et les établissements qui traitent, maîtrisent et suivent leurs risques. Des échanges et un travail réguliers sont effectués depuis plusieurs exercices avec Bouygues maison mère, qui organise des réflexions communes sur les risques et plus particulièrement sur l'analyse d'éventuels risques majeurs et sur leur prévention. Colas participe à ce comité central de management. Les métiers exercés par Colas ne semblent pas être très exposés à des risques majeurs, compte tenu de leur nature, de la dispersion des établissements et du nombre de chantiers réalisés. Colas adapte et améliore en permanence les procédures de gestion des risques liés aux métiers que les filiales exercent et intègre cette dimension dans la politique de formation qui met en place des stages de formation spécifiques destinés à l'ensemble des collaborateurs.

Colas porte un soin particulier à l'analyse et à la prévention des risques par un suivi de la sinistralité et une analyse des phénomènes de causalité. La gestion du risque est intégrée au système de gestion des filiales, au niveau le plus adapté à leur identification, leur prévention, leur maîtrise et leur gestion. La coordination et l'animation au niveau central à travers des outils de reporting performants permettent de mieux identifier les différents risques, de centraliser les retours d'expérience pour les rediffuser dans les filiales et de bâtir une politique et des actions de prévention.

### LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Les activités industrielles (usines d'émulsion, de production de membranes bitumineuses, carrières, centrales d'enrobage ou d'asphalte...) relèvent en France de la réglementation des installations classées ou des carrières. Des engagements de remise en état des sites d'exploitation de carrières sont définis avec les autorités préfectorales et font partie intégrante des autorisations d'exploitation. Le principe est identique dans les autres pays où Colas exploite ce type d'installations. Ces engagements sont provisionnés dans les comptes et remis à jour périodiquement. Ces risques sont également pris en compte par une politique générale et progressive de certification ISO 14001 déjà exposée.

L'activité travaux de Colas est réalisée à plus de 95 % en Europe ou en Amérique du Nord (États-Unis ou Canada). L'exposition au risque pays est donc faible, de même que les risques de non-paiement, puisque 60 à 65 % du chiffre d'affaires sont réalisés pour des clients publics (États, collectivités territoriales), avec de nombreux contrats de faible montant.



Il faut toutefois signaler un sinistre particulier en 2006 : dans le cadre de la construction de l'extension du port de Longoni (Mayotte), un déversement accidentel de boues de dragage par un sous-traitant a fait l'objet d'actions correctives rapides de suivi et de nettoyage (aspiration de plusieurs milliers de tonnes de boues) en coordination avec des experts scientifiques et l'Administration.

Colas est sensible à la variation de l'approvisionnement et du coût des matières premières principalement liées au pétrole (bitume, carburants, fuel de chauffage, huiles) dans l'activité routière, ainsi que d'autres matières premières comme l'acier ou l'aluminium dans les activités de sécurité, de signalisation et d'étanchéité. Un grand nombre de ces chantiers routiers et des engagements pris sont de courte durée. Les contrats contiennent, chaque fois que cela est possible, des clauses de révision de prix qui permettent de protéger ou de limiter les répercussions de hausses de prix sur les marges de l'entreprise. Dans certaines activités ou pour certains contrats, des contrats d'achat de plus long terme ou des couvertures peuvent être négociés au cas par cas.

## LES RISQUES LIÉS AUX PERSONNES

Ces risques sont d'une double nature : les risques d'accidents du travail et ceux liés aux déplacements. Le Groupe mène, depuis de très longues années, une politique extrêmement volontariste de prévention et de formation, qui a permis d'obtenir des améliorations significatives et permanentes, d'où une baisse importante et continue des taux d'accidents du travail ou de la circulation routière.

*Se reporter à la partie Ressources Humaines du rapport.*

## LES RISQUES TECHNIQUES

Ces risques semblent limités du fait du nombre de contrats réalisés chaque année. Les brevets et techniques ne semblent pas présenter de risques d'obsolescence. La politique de Colas en matière de Recherche et Développement permet un renouvellement et une modernisation permanente de ce savoir technique.

## LES RISQUES FINANCIERS

Colas est peu exposé aux risques de change, puisque l'essentiel de l'activité est réalisé par des filiales locales dont les coûts de production sont dans la même monnaie que celle de facturation. Pour certains grands chantiers où un risque de change existe, la direction financière de Colas apporte son expertise aux filiales pour la couverture de ce risque. Le risque de variations des taux d'intérêt est également réduit, puisque le Groupe est en trésorerie nette positive et que seule la saisonnalité nécessite le recours à des emprunts à court terme. Les emprunts ou placements sont centralisés dans la même devise (euro, dollar US, dollar canadien, etc.). Au 31 décembre 2006, Colas dispose d'une trésorerie disponible de 578 millions d'euros, auxquels s'ajoute un montant de 1 220 millions d'euros de lignes bancaires confirmées (dont 168 millions d'euros étaient utilisés à fin décembre 2006). Colas

n'est donc pas exposé à un risque de liquidité et dispose des moyens nécessaires à sa croissance.

## LES ASSURANCES ET LA COUVERTURE DES RISQUES

Le Groupe veille à protéger les actifs, les biens, les personnes contre les sinistres prévisibles qui peuvent être assurables, tout en préservant sa compétitivité. Une politique de prévention initiée de longue date et renforcée chaque année permet d'avoir un réel partenariat avec les compagnies d'assurances et a permis au Groupe de limiter fortement les hausses de tarification des polices d'assurance et/ou les réductions des conditions de garantie ou même de réduire le coût de certaines polices ces dernières années. De ce fait, Colas considère que la confidentialité sur le montant des primes et des conditions de garantie sera maintenue, car il s'agit d'un élément important de compétitivité vis-à-vis de ses concurrents.

## FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Les sociétés sont engagées dans des procès ou litiges qui sont dans le cours normal de leurs activités. Les risques ont été évalués et provisionnés selon une méthode comparable à celle des exercices précédents, basée sur les retours d'expérience et l'analyse des directions et conseils juridiques du Groupe. À ce jour, il n'existe pas, à la connaissance de la société, un fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats et la situation nette du Groupe dans son ensemble.

## PRISES DE PARTICIPATION

Au cours de l'exercice 2006, les prises de participation significatives <sup>(1)</sup> ont été les suivantes :

Nom de la société	Siège social	% de détention
Cermak & Hrachovec	République tchèque	100,00
Brunel Démolition & TP	Montfermeil (France)	100,00
R. Vecchietti	Véretz (France)	100,00
Ferrari Démolition	Wittelsheim (France)	100,00
Damiani Frères	Carros (France)	100,00
Horizontal Drilling International	Clichy (France)	100,00
Cie Asphalt Ltée	Canada	100,00
Béton Contrôlé du Littoral	Guyane française	100,00
Berland	Saint-Vallier (France)	100,00
T-Road Kft	Hongrie	100,00
Rossetto	Saint-Jeoire-en-Faucigny (France)	50,00
Boulard	Le Mans (France)	100,00
Entreprise J. Fontanel Démolition & TP	Livry-Gargan (France)	100,00
YSM Promotion	Roumanie	100,00
Les Carrières du Sancy	La Tour-d'Auvergne (France)	100,00
AMS Industrie	Ouges (France)	100,00
Chauray Travaux Publics & Agricoles	Chauray (France)	100,00

Des acquisitions complémentaires de titres de participation ont été réalisées :

Nom de la société	Siège social	% acquis	Portant le % de détention à
Colas Cz	République tchèque	2,67	100,00
Asphalt Bangun Sarana	Indonésie	12,98	99,98
Sccf Iasi	Roumanie	11,36	89,01
Tipco Asphalt	Thaïlande	1,07	30,82

(1) Seuil d'information retenu : investissements supérieurs à 150 000 euros.

## PERSPECTIVES

En 2006, Colas, en confirmant et amplifiant les bonnes performances de 2005, poursuit sa stratégie de croissance rentable : un chiffre d'affaires de 10,7 milliards d'euros (+ 12,3%) qui génère un résultat net part du Groupe de 396 millions d'euros (+ 29%), une capacité d'autofinancement de 942 millions d'euros (+ 20%), des investissements nets de 581 millions d'euros, un bilan avec une trésorerie nette positive de 409 millions d'euros.

Le carnet de commandes Groupe à fin janvier 2007 s'élève à 6 milliards d'euros, en progression de 14 % (11 % en France et 18 % à l'International) par rapport à fin janvier 2006. En France comme à l'International, les besoins d'aménagements urbains et d'infrastructures restent importants. Même si les incertitudes économiques, budgétaires, monétaires et les aléas climatiques incitent à rester prudent, l'exercice 2007 semble présenter des caractéristiques semblables à celles de 2006.

Les protocoles de cession de l'ensemble Spie Rail devraient se traduire, sous réserve de l'accord des autorités compétentes sur l'opération de concentration, par la constitution d'un pôle d'activité ferroviaire complet, prometteur en France comme à l'International. En fonction de la concrétisation d'autres projets d'acquisitions, notamment à l'International, et de la confirmation de la bonne orientation des marchés au second semestre, Colas devrait poursuivre en 2007 sa croissance grâce à un réseau d'entreprises profitables, dont une bonne partie de l'activité est peu cyclique, une part croissante d'activités industrielles dotées d'outils performants, un chiffre d'affaires réalisé à plus de 95 % dans des pays développés, sans exposition dans des pays instables, une solidité financière, une organisation simple et flexible de 1 400 établissements proches de leur marché et rassemblant 62 300 collaborateurs. Un premier objectif de chiffre d'affaires pour 2007 a été fixé à 11,4 milliards d'euros.

## RÉSULTAT DE COLAS SA ET SON AFFECTATION

Les Commissaires aux comptes de la société donneront dans leur rapport leurs appréciations sur les comptes qui vous sont soumis. Ceux-ci ont également été examinés, conformément aux dispositions légales, par le Comité d'Entreprise.

Le bénéfice de la société mère s'élève à 232 462 012,27 euros, contre 209 119 678,24 euros en 2005. La somme disponible constituée par le bénéfice de l'exercice, augmenté du report à nouveau antérieur, ressort à 439 385 133,59 euros, que nous vous proposons d'affecter comme suit :

– à la réserve légale	32 366,85 euros ;
– à la distribution d'un dividende	
pour un montant total de	207 190 080,00 euros,
à compter du 27 avril 2007 ;	
– le solde au report à nouveau	232 162 686,74 euros.

Le dividende de 6,40 euros par action de 1,50 euro nominal est éligible, pour les personnes soumises à l'impôt sur le revenu, à la réfaction de 40% prévue à l'article 243 bis du Code général des impôts. Les dividendes au titre des trois derniers exercices ont été :

- au titre de 2003, de 2,88 euros, assorti d'un avoir fiscal de 1,44 euro ;
- au titre de 2004, de 3,40 euros <sup>(1)</sup> ;
- au titre de 2005, de 4,80 euros <sup>(1)</sup>.

Nous vous proposons que ce dividende puisse être payé en numéraire ou en actions au choix de l'Actionnaire, dans les conditions suivantes :

- le prix d'émission des actions nouvelles serait égal à 95 % de la moyenne des premiers cours de Bourse de l'action Colas aux 20 séances de Bourse précédant le jour de la réunion de la présente Assemblée Générale, diminuée du montant net du dividende ;
- les demandes pourraient ne représenter qu'une partie du dividende revenant à un même Actionnaire, mais devraient porter sur un nombre entier d'actions ;
- lorsque le montant des dividendes égal à l'option de l'Actionnaire pour le paiement du dividende en actions ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'Actionnaire obtiendrait le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété par une soulte en espèces versée par la société ;
- les Actionnaires pourraient opter pour le paiement du dividende net en espèces ou en actions auprès de la société émettrice à compter du 27 avril 2007 et jusqu'au 18 mai 2007 inclus. Au-delà de cette date, le dividende serait payé uniquement en numéraire ;
- les Actionnaires qui auraient exercé l'option pour le paiement du dividende en actions recevraient des actions qui seraient créées jouissance 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(1) Dividende éligible, pour les personnes physiques soumises à l'impôt sur le revenu, à la réfaction de 40% prévue à l'article 243 bis du Code général des impôts.

## Rémunération des mandataires sociaux

### Président-Directeur Général :

La rémunération brute (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable) versée par la société en 2006 à Monsieur Alain Dupont, Président-Directeur Général, s'est élevée à 924 100 euros (924 100 euros en 2005). La rémunération brute variable au titre de l'année 2006, fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, qui lui sera versée en 2007, s'élèvera à 1 380 000 euros (2 070 000 euros versés en 2006 dont 1 380 000 au titre de l'exercice 2005 et 690 000 au titre d'une prime exceptionnelle au vu de la progression des bénéficiaires au cours des six dernières années). Par ailleurs, Monsieur Alain Dupont a perçu, en 2006, un montant de 18 750 euros de jetons de présence versés par Colas SA (15 000 euros en 2005) et un montant de 24 392 euros de jetons de présence au titre de son mandat d'Administrateur de la société Bouygues, société mère au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce (24 392 euros en 2005). Ainsi, l'ensemble des rémunérations octroyées au titre de l'exercice 2006 correspond, sur une base pro forma, à une rémunération effective d'environ 985 842 euros<sup>(1)</sup> (à comparer à 1 274 067 euros, au titre de l'exercice 2005).

Monsieur Alain Dupont bénéficie d'un régime de retraite complémentaire, en tant que membre du Comité de Direction Générale de Bouygues, de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Ce complément de retraite ne conduit pas à constituer de provision, puisque ce régime a la forme d'un contrat d'assurance souscrit auprès d'un organisme extérieur au Groupe. Il a été soumis à la procédure des conventions réglementées.

### Administrateurs salariés :

La rémunération brute (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable) versée à Monsieur Michel Rouillet par Colas Inc., filiale de Colas SA, en 2006, au titre de sa fonction de Président-Directeur Général, s'est élevée à 512 901 euros (504 598 euros en 2005). La rémunération brute variable au titre de l'exercice 2006, basée sur l'évolution des résultats de l'Amérique du Nord, du groupe Colas et d'objectifs qualitatifs, qui sera versée en 2007, s'élève à 844 837 euros (623 597 euros versés en 2006 au titre de 2005). Par ailleurs, il a perçu, en 2006, un montant de 18 750 euros de jetons de présence versés par Colas SA. Ainsi, l'ensemble des rémunérations octroyées au titre de l'exercice 2006 correspond, sur une base pro forma, à une rémunération nette d'environ 578 125 euros<sup>(1)</sup> (à comparer à 480 142 euros au titre de l'exercice 2005).

La rémunération brute (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable) versée à Monsieur Thierry Montouché par la société en 2006, au titre de sa fonction salariée de Secrétaire Général, s'est élevée à 334 617 euros (324 582 euros en 2005). La rémunération brute variable au titre de l'exercice 2006, basée sur l'évolution des résultats du groupe Colas et d'objectifs qualitatifs, qui sera versée en 2007, s'élève à 184 000 euros (150 000 euros versés en 2006 au titre de 2005). Par ailleurs, il a perçu en 2006 un montant de 18 750 euros de jetons de présence versés par Colas SA. Ainsi, l'ensemble des rémunérations octroyées au titre de l'exercice 2006 correspond, sur une base pro forma, à une rémunération nette d'environ 225 694 euros<sup>(1)</sup> (à comparer à 205 624 euros au titre de l'exercice 2005).

**Administrateurs dont la rémunération est assurée par la société Bouygues,** société mère au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, soit Messieurs Olivier Poupart-Lafarge, Olivier Bouygues :

*Se reporter au document de référence Bouygues.*

Ces deux Administrateurs ont perçu, en 2006, de la société Colas un montant de 18 750 euros chacun au titre de jetons de présence.

### Autres Administrateurs :

Les jetons de présence versés par la société en 2006 aux autres membres du Conseil d'administration, Messieurs Christian Balmes, Jean-François Guillemin, représentant permanent de la société Bouygues, Patrick Le Lay, se sont élevés à 18 750 euros chacun.

(1) Rémunération brute moins cotisations sociales, CSG, CRDS et impôt sur le revenu, soit 58 % environ sur une base pro forma (convertie à un cours moyen de l'année en euros quand la rémunération est en devises).

## CAPITAL

### ÉVOLUTION DU CAPITAL EN 2006

Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, le capital de la société s'élevait à 48 236 506,50 euros et était divisé en 32 157 671 actions au nominal de 1,50 euro chacune.

Compte tenu de 2 000 actions souscrites par l'exercice d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2006, de 213 779 actions souscrites au titre de l'exercice de l'option de paiement en actions du dividende de l'exercice 2005, le capital social de la société s'élève, au 31 décembre 2006, à 48 560 175 euros, divisé en 32 373 450 actions de 1,50 euro nominal.

### RÉPARTITION DU CAPITAL

Sur la base de la constatation du capital au 2 janvier 2007, la composition de l'actionariat de Colas, au 31 décembre 2006, est la suivante : Bouygues SA détient directement et indirectement 96,49 % du capital, les fonds communs « Colas en actions » et « Colas shares » détenus par les collaborateurs du groupe Colas détiennent 1,08 %.

Au 31 décembre 2006, Colas SA ne détient aucune action en propre.

### COURS ET VOLUME DE L'ACTION

La valeur du titre à la Bourse de Paris a évolué en 2006 entre 137,50 euros au plus bas et 230,00 euros au plus haut, pour clôturer l'année à 228,50 euros, soit une progression de 59,1 % par rapport au cours du 31 décembre 2005, à comparer à une progression de l'indice CAC 40 de 17,5 % sur la même période.



## ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Année	Mois	Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux en millions d'euros
		+ haut	+ bas		
2004	Janvier	91,90	86,65	161 653	14,6
	Février	92,40	88,90	21 040	1,9
	Mars	95,90	90,10	15 120	1,4
	Avril	99,50	92,05	16 408	1,6
	Mai	95,50	92,00	335 910	31,9
	Juin	95,85	92,45	20 530	2,0
	Juillet	95,00	93,10	27 161	2,6
	Août	95,40	93,20	29 834	2,8
	Septembre	102,50	94,00	30 144	3,0
	Octobre	107,60	100,00	26 237	2,7
	Novembre	107,00	103,20	16 499	1,7
	Décembre	120,00	105,00	28 606	3,3
2005	Janvier	131,50	115,90	15 228	1,9
	Février	131,00	115,00	27 405	3,4
	Mars	129,30	120,20	19 831	2,5
	Avril	125,50	119,70	25 305	3,2
	Mai	137,10	118,70	478 062	59,6
	Juin	135,80	129,40	32 806	4,3
	Juillet	134,90	130,00	25 761	3,4
	Août	137,00	131,20	27 215	3,7
	Septembre	156,50	133,20	39 606	5,7
	Octobre	159,50	140,20	87 747	12,8
	Novembre	147,90	140,00	12 923	1,9
	Décembre	145,90	140,00	27 994	4,0
2006	Janvier	143,90	137,50	16 883	2,4
	Février	169,90	141,00	74 414	11,5
	Mars	170,00	165,00	66 649	11,0
	Avril	169,40	160,50	10 167	1,7
	Mai	166,90	160,10	20 419	3,3
	Juin	165,00	157,10	8 722	1,4
	Juillet	180,10	159,50	15 013	2,6
	Août	198,00	175,10	40 854	7,6
	Septembre	220,00	193,70	20 958	4,3
	Octobre	230,00	212,60	28 518	6,3
	Novembre	228,00	202,00	20 509	4,4
	Décembre	228,50	209,00	14 968	3,3
2007	Janvier	244,50	225,60	21 445	5,1

## OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Conformément aux articles L. 225-184 et L. 225-180-II du Code de commerce, le présent rapport informe l'Assemblée Générale des opérations réalisées en vertu de ces autorisations et en application des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce.

### Octroi d'options par la société ou par les sociétés liées ou contrôlées

#### Par la société :

En 2006, aucune option donnant droit à la souscription d'actions Colas nouvelles n'a été consentie par la société dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place des options de souscription d'actions réservées à des dirigeants et salariés de la société et de certaines sociétés qui lui sont liées, qui avait été renouvelée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 avril 2005.

#### Par les sociétés liées :

Un montant de 948 500 options donnant droit à la souscription d'actions Bouygues nouvelles a été attribué à 475 collaborateurs de Colas ou de ses filiales par Bouygues dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce. Le prix d'exercice de ces options est de 40 euros et leur durée de validité est de sept ans à compter de la date d'attribution qui est le 5 septembre 2006. Les options pourront être levées après l'expiration de la quatrième année à compter de la date d'attribution, soit à compter du 5 septembre 2010.

#### Options consenties aux mandataires sociaux et Administrateurs salariés au cours de l'exercice 2006

Nom	Société ayant accordé les options	Date d'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options en euros
Dupont Alain	Bouygues (société mère)	05/09/2006	100 000	40,00
Roullet Michel	Bouygues (société mère)	05/09/2006	20 000	40,00
Montouché Thierry	Bouygues (société mère)	05/09/2006	15 000	40,00
<b>Total</b>			<b>135 000</b>	

#### Options consenties aux 10 salariés (non mandataires sociaux) de la société ayant reçu le plus grand nombre d'options au cours de l'exercice 2006

Nom	Société ayant accordé les options	Date d'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options en euros
Benquet Alain	Bouygues (société mère)	05/09/2006	15 000	40,00
François Yves	Bouygues (société mère)	05/09/2006	15 000	40,00
Gaillard Bernard	Bouygues (société mère)	05/09/2006	15 000	40,00
Garnier Hervé	Bouygues (société mère)	05/09/2006	15 000	40,00
Genestar Thierry	Bouygues (société mère)	05/09/2006	15 000	40,00
de Pins Christian	Bouygues (société mère)	05/09/2006	15 000	40,00
Tabarié Bruno	Bouygues (société mère)	05/09/2006	15 000	40,00
Lepercq Xavier	Bouygues (société mère)	05/09/2006	13 000	40,00
de Bodman Benoît	Bouygues (société mère)	05/09/2006	5 000	40,00
Body Serge	Bouygues (société mère)	05/09/2006	5 000	40,00
Bourdon Martine	Bouygues (société mère)	05/09/2006	5 000	40,00
Brissonneau Philippe	Bouygues (société mère)	05/09/2006	5 000	40,00
Brossard Jean-Paul	Bouygues (société mère)	05/09/2006	5 000	40,00
Chambon Bruno	Bouygues (société mère)	05/09/2006	5 000	40,00
Chappat Michel	Bouygues (société mère)	05/09/2006	5 000	40,00
Clotte Alain	Bouygues (société mère)	05/09/2006	5 000	40,00
Decarnin Philippe	Bouygues (société mère)	05/09/2006	5 000	40,00
Dubois Pascale	Bouygues (société mère)	05/09/2006	5 000	40,00
Ducamp Jean-Claude	Bouygues (société mère)	05/09/2006	5 000	40,00
Ducroix Daniel	Bouygues (société mère)	05/09/2006	5 000	40,00
Guénolé Patrick	Bouygues (société mère)	05/09/2006	5 000	40,00
Guilmant Philippe	Bouygues (société mère)	05/09/2006	5 000	40,00
Haltebourg Patrice	Bouygues (société mère)	05/09/2006	5 000	40,00
Hamon Joël	Bouygues (société mère)	05/09/2006	5 000	40,00
Le Boulc'h Laurent	Bouygues (société mère)	05/09/2006	5 000	40,00
Lorrain Michel	Bouygues (société mère)	05/09/2006	5 000	40,00
Maridet Pascal	Bouygues (société mère)	05/09/2006	5 000	40,00
Mitridati Christophe	Bouygues (société mère)	05/09/2006	5 000	40,00
Molleron Henri	Bouygues (société mère)	05/09/2006	5 000	40,00
Nicolle Gilles	Bouygues (société mère)	05/09/2006	5 000	40,00
Raimondi Christian	Bouygues (société mère)	05/09/2006	5 000	40,00
<b>Total</b>			<b>233 000</b>	

Les mandataires sociaux et les salariés de la société n'ont pas reçu au cours de l'exercice 2006 d'autres options consenties par des sociétés liées à la société dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce ou par des sociétés contrôlées par la société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

**Levées d'options par les mandataires sociaux et les salariés de la société****Levées d'options d'actions de la société par les mandataires sociaux et les salariés de la société :**

Options levées par les mandataires sociaux : néant.

Options levées par les 10 salariés (non mandataires sociaux) de la société ayant levé le plus grand nombre d'options au cours de l'exercice 2006

Nom	Société ayant accordé les options	Date d'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options en euros
Dauby Yves	Colas	21/03/2000	1 000	43,65
Gallois Jean-Pierre	Colas	21/03/2000	1 000	43,65

L'ensemble des exercices d'options de souscription d'actions Colas en 2006 a donné lieu à la création de 2 000 actions, à une augmentation de capital d'un montant de 3 000 euros et à un montant de prime d'émission de 84 300 euros.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, il n'existe plus d'options de souscription d'actions en vigueur, puisque toutes les options au titre des plans passés consentis ont été exercées.

**Levées d'options d'actions de sociétés liées par les mandataires sociaux et les salariés de la société :**

Options levées par les mandataires sociaux et Administrateurs salariés au cours de l'exercice 2006

Nom	Société ayant accordé les options	Date d'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options en euros
Dupont Alain	Bouygues (société mère)	18/09/2001	100 000	28,67
Montouché Thierry	Bouygues (société mère)	27/03/2001 25/06/2002	11 769 519	33,47 23,41
<b>Total</b>			<b>112 288</b>	

Options levées par les 10 salariés (non mandataires sociaux) de la société ayant levé le plus grand nombre d'options au cours de l'exercice 2006

Nom	Société ayant accordé les options	Date d'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options en euros
Lepercq Xavier	Bouygues (société mère)	27/03/2001	11 769	33,47
		25/06/2002	11 769	23,41
de Bagneux Gilles	Bouygues (société mère)	27/03/2001	5 885	33,47
		25/06/2002	5 885	23,41
Brossard Jean-Paul	Bouygues (société mère)	27/03/2001	5 885	33,47
		25/06/2002	5 885	23,41
Chambon Bruno	Bouygues (société mère)	27/03/2001	5 885	33,47
		25/06/2002	5 885	23,41
Dupuy Daniel	Bouygues (société mère)	27/03/2001	5 885	33,47
		25/06/2002	5 885	23,41
Calbry Didier	Bouygues (société mère)	27/03/2001	3 531	33,47
		25/06/2002	3 531	23,41
Chappat Michel	Bouygues (société mère)	27/03/2001	5 885	33,47
Decourchelle Alain	Bouygues (société mère)	27/03/2001	5 885	33,47
Genestar Thierry	Bouygues (société mère)	27/03/2001	5 885	33,47

**RAPPORT SPÉCIAL SUR LES PROGRAMMES DE RACHAT D'ACTIONS****Programmes de rachat et d'annulation d'actions 2006**

L'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2006, en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans sa septième résolution, avait renouvelé l'autorisation donnée à votre Conseil de procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre de titres composant le capital social, pour une durée de dix-huit mois. Cette autorisation n'a pas été utilisée par votre société au cours de l'exercice 2006.

L'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2006, dans sa dixième résolution, avait autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société. Cette autorisation n'a pas été utilisée par votre société au cours de l'exercice 2006.

## Programme de rachat d'actions 2007 (du 17/04/2007 au 17/10/2008)

### Descriptif du programme et demande d'autorisation à l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2007

Nous soumettons à votre approbation une résolution ayant pour objet de renouveler l'autorisation donnée à votre Conseil pour une nouvelle durée de dix-huit mois, afin d'opérer sur les titres de la société, dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce lui permettant de procéder à l'achat d'actions de la société, dans la limite de 10% du nombre de titres composant le capital social, tout en respectant en permanence le seuil de détention maximale défini à l'article L. 225-210 du Code de commerce. Cette autorisation se substituerait à compter de ce jour à celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2006 dans sa septième résolution.

Conformément aux nouvelles dispositions fixées par la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie, supprimant le visa de la note d'information sur les programmes de rachat d'actions, et aux modifications apportées au règlement général de l'AMF (Autorité des marchés financiers) dans ses articles 241-1 et suivants quant au contenu et modalités de diffusion de l'information au public, nous avons diffusé le descriptif du programme qui vous est présenté ce jour, un mois calendaire avant la tenue de la présente Assemblée Générale Mixte par sa mise en ligne sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org), rubrique Décisions & informations financières, puis Communiqués de sociétés) ainsi que sur celui de Colas ([www.colas.com](http://www.colas.com), rubrique Informations financières, puis Informations

réglementées AMF) et l'avons tenu à disposition gratuite auprès du public.

Les caractéristiques de ce programme sont les suivantes :

- objectif unique : l'annulation des éventuelles actions rachetées, étant précisé que la réalisation de cet objectif devra se faire dans le respect de la législation et réglementation en vigueur ;
- modalités d'utilisation du programme : l'achat d'actions vendues par les Fonds Communs de Placement dont les parts sont détenues par les collaborateurs du Groupe dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise, afin d'assurer si nécessaire les besoins de liquidités desdits fonds. Au 31 décembre 2006, ces fonds détenaient 343 172 actions Colas ;
- part maximale du capital visée : 343 172 actions, soit 1,06 % du capital actuel ;
- prix maximum d'achat : 275 € ;
- montant maximal payable par la société : 94 372 300 € sur la base du prix maximum d'achat ;
- modalités de financement : Colas se réserve la possibilité d'utiliser une partie de sa trésorerie disponible ou de recourir à l'endettement, à court et moyen terme, pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement ;
- calendrier de l'opération : dix-huit mois à compter de l'autorisation par l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2007, soit jusqu'au 17 octobre 2008.

### Tableau synthétique des délégations au 31 décembre 2006

	Montant nominal maximum	AGM ou AGE	Durée
Émission d'actions réservées aux salariés avec suppression du DPS (résolution n° 11)	10 % du capital	19/04/2006	18 mois
Émission d'actions ou valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, avec ou sans maintien du DPS (résolutions nos 16, 17, 18), avec utilisation en cas d'OPE (résolution n° 19)	30 M€	19/04/2005	26 mois
Emprunts obligataires et titres assimilés (résolution n° 7)	750 M€	15/04/2004	5 ans
Achat par la société de ses propres actions (résolution n° 7)	10 % du capital	19/04/2006	18 mois
Annulation par la société de ses propres actions (résolution n° 10)	10 % du capital par période de 24 mois	19/04/2006	18 mois
Attribution gratuite d'actions de la société (résolution n° 23)	10 % du capital au jour d'utilisation	19/04/2005	38 mois
Attribution d'options donnant droit à la souscription d'actions ou l'achat d'actions (résolution n° 22)	10 % du capital	19/04/2005	38 mois

## RÉSOLUTIONS

Dans les résolutions qui vous sont présentées, nous soumettons à votre approbation les résolutions suivantes :

### **RÉSOLUTIONS QUI RELÈVENT DE LA PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE**

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'approbation des comptes annuels de Colas SA arrêtés au 31 décembre 2006, le quitus au Conseil d'administration pour sa gestion, l'approbation des comptes consolidés, l'affectation du résultat, qui s'élève à 232 462 012,27 euros avec distribution d'un dividende de 6,40 euros par action, qui pourra être effectuée en numéraire ou en actions au choix de l'Actionnaire, avec mise en paiement à partir du 27 avril 2007, et l'approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> résolutions).

Il vous est proposé :

- de nommer deux Administrateurs (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> résolutions) ;
- de renouveler le mandat de six Administrateurs pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008 (7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> résolutions) ;
- de nommer un Commissaire aux comptes titulaire et un Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices qui expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 (13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> résolutions) ;
- d'autoriser votre Conseil à procéder, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à l'acquisition de ses propres actions, pour un nombre de titres qui ne pourra excéder 10 % du nombre total de titres composant le capital social à la date de réalisation des achats avec pour objectif l'annulation totale des actions acquises, conformément aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 entrées en application à compter du 13 octobre 2004. Cette autorisation, qui se substituera à celle conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2006, est sollicitée pour une période de dix-huit mois (15<sup>e</sup> résolution) ;
- de fixer le montant global des jetons de présence alloués aux Administrateurs pour chaque exercice (16<sup>e</sup> résolution) ;
- de donner tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et formalités (17<sup>e</sup> résolution).



## ■ PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

### RÉSOLUTIONS

#### RÉSOLUTIONS QUI RELÈVENT DE LA PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Il vous est demandé d'autoriser votre Conseil :

- à réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social, par période de vingt-quatre mois, et ce uniquement si la résolution relevant de la partie ordinaire présentée à l'Assemblée en vue d'autoriser le Conseil à acheter les propres actions de la société est votée, conformément à l'article L. 225-209, alinéa 4, du Code de commerce, et ce, pour une durée de dix-huit mois (18<sup>e</sup> résolution) ;
- à augmenter le capital dans la limite de 10 % du capital social en faveur des salariés du groupe Colas et des salariés des sociétés qui lui sont liées au sens de la législation française en vigueur, adhérant à un plan d'épargne Colas, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée. Le prix de souscription sera fixé par le Conseil sans pouvoir être supérieur à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité est supérieure ou égale à dix ans (19<sup>e</sup> résolution) ;
- à procéder à des augmentations du capital social, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la

société, ou par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée (20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> résolutions) ;

- à pouvoir augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription pendant un délai et dans la limite d'une fraction de l'émission initiale (22<sup>e</sup> résolution) ;
- à utiliser ces autorisations en cas d'Offre Publique d'Échange ou en cas d'apport en nature (23<sup>e</sup> résolution) ;
- à limiter globalement ces délégations, avec un montant nominal total des actions pouvant être émises en vertu de ces autorisations qui serait limité à 15 millions d'euros (24<sup>e</sup> résolution).

Il vous est également demandé d'approuver deux conventions d'apports partiels d'actifs par Colas SA à deux sociétés, Colas Bénin et Colas Djibouti, pour permettre à ces deux filiales, dont le capital sera intégralement détenu par Colas, de reprendre et de poursuivre l'activité travaux exercée par des agences Colas dans ces deux pays. L'objectif est en effet de filialiser l'activité au Bénin et à Djibouti (25<sup>e</sup>, 26<sup>e</sup>, 27<sup>e</sup>, 28<sup>e</sup> résolutions).

Il vous est demandé de donner tous pouvoirs pour faire tous dépôts et publicités (29<sup>e</sup> résolution).

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur ces résolutions.

Le Conseil d'administration

## RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RENDANT COMPTE DES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE DANS LA SOCIÉTÉ (ARTICLE L. 225-37 ET L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Conformément aux articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce, je vous rends compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne mises en place dans votre société.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Composition

Le Conseil est composé actuellement de huit Administrateurs qui sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de deux ans.

#### Évolution de la composition du Conseil en 2006

L'Assemblée Générale du 19 avril 2006 a renouvelé les mandats d'Administrateur de Olivier Poupert-Lafarge et Patrick Le Lay.

#### Modifications de la composition du Conseil proposées à l'Assemblée

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 17 avril 2007 de renouveler pour une période de deux ans les mandats de Alain Dupont, Christian Balmes, Olivier Bouygues, Thierry Montouché, Michel Roulet et de la société Bouygues, et de nommer deux nouveaux Administrateurs, Thierry Genestar et Hervé Le Bouc.

#### Réunions

Le Conseil d'administration se réunit en séance ordinaire en principe deux fois par an (février et août). En février, le Conseil arrête les comptes de l'exercice précédent, il examine les axes stratégiques des métiers et du Groupe ; en août, il s'informe sur l'activité du premier semestre, examine les comptes du premier semestre, analyse l'activité et les résultats estimés de l'exercice et ceux de l'année suivante. D'autres réunions du Conseil (juin et décembre) se tiennent lorsque l'activité du Groupe ou des événements le requièrent. L'ordre du jour du Conseil des séances ordinaires est divisé en général en trois parties : activité et perspectives, examen des comptes, questions juridiques. Un dossier consacré à ces questions est remis à chaque Administrateur.

#### Comité et collège

Le Conseil est assisté dans l'exécution de sa mission par un comité des comptes et un collège des rémunérations.

### BILAN DE L'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2006

Au cours de l'exercice 2006, le Conseil s'est réuni deux fois. Le taux moyen de présence de ses Administrateurs a été de 100 %.

De l'historique des réunions du Conseil en 2006, on peut extraire ici les éléments essentiels. Le Conseil a arrêté les comptes annuels et semestriels après rapport du comité des comptes, pris connaissance des états financiers, fixé le montant et les modalités de paiement du dividende et approuvé la note d'information du programme de rachat d'actions. Il a en particulier ouvert la possibilité de recevoir le dividende en actions.

Le Conseil a décidé de proposer à l'Assemblée Générale le renouvellement du mandat de deux Administrateurs. Il a examiné l'évolution de chacune des activités du Groupe, les orientations stratégiques et notamment celle concernant les activités industrielles et leur stratégie d'acquisition induite, les investissements de l'année (dont les acquisitions réalisées en 2005 et leur impact en matière de productions, de réserves de granulats et de chiffres d'affaires), le budget d'investissements de l'exercice 2006 (les dossiers d'acquisitions à l'étude), la politique générale de certification qualité environnement, les résultats en matière de sécurité, le développement des activités de recyclage de matériaux. Le Conseil a examiné et approuvé, le 22 février 2006, deux projets d'apports partiels d'actifs par Colas à deux filiales détenues à 100 %, Colas Madagascar et Colas Mayotte, dans un but de filialisation d'activités d'agences. Enfin le Conseil a examiné et approuvé, le 1<sup>er</sup> septembre 2006, un projet de mise en place chez Colas SA d'un régime de retraite complémentaire à cotisations définies pour un collège de collaborateurs.

## FONCTIONNEMENT DU COMITÉ ET DU COLLÈGE MIS EN PLACE PAR LE CONSEIL

Les attributions et les règles de fonctionnement sont définies par le règlement intérieur du Conseil.

### Le comité des comptes

Créé en février 2003, le comité des comptes examine, avant présentation au Conseil, les comptes semestriels et les comptes annuels. Il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes et vérifie les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à leur établissement. Il pilote l'attribution des mandats de commissariat aux comptes.

Le comité des comptes est composé de Olivier Poupert-Lafarge (président), Christian Balmes et Thierry Montouché.

Le comité des comptes s'est réuni à deux reprises, en février et en août 2006. Le taux de présence des membres a été de 100%. Au cours de ses réunions, le comité a notamment examiné, le 17 février 2006, les principales options retenues pour arrêter les états financiers pour la première fois selon les normes IFRS, le périmètre de consolidation, l'information sectorielle et l'ensemble des chiffres de l'exercice 2005. Un point a été fait par les Commissaires aux comptes sur la méthode de comptabilisation du contrat PFI de Portsmouth en Grande-Bretagne. Lors de la réunion du 30 août 2006, le comité a examiné les principes comptables utilisés pour l'établissement des comptes intérimaires en normes IFRS, le jeu d'états financiers résumés en conformité avec la norme IAS 34, la couverture d'audit et quelques points particuliers comme les contrôles fiscaux et de l'Urssaf en cours, et la filialisation d'agences à l'international.

### Le collège des rémunérations

Créé le 17 avril 1991, il a pour mission de proposer au Conseil la rémunération à allouer au Président-Directeur Général ainsi que les avantages mis à sa disposition. Il est composé aujourd'hui d'Olivier Poupert-Lafarge et Olivier Bouygues. Il se réunit chaque année. La dernière réunion a eu lieu en février 2006 pour examiner la rémunération du Président.

## LE CONTRÔLE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ

La société Colas, en tant que société de tête d'un groupe de 575 sociétés réparties dans une quarantaine de pays, met en œuvre des procédures de contrôle interne, en particulier dans les domaines comptable et financier, au service de ses orientations stratégiques, afin de s'assurer que les informations comptables et financières reflètent avec sincérité l'activité de la société et du Groupe, et de veiller à ce que les actes de gestion, la réalisation des opérations, le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le respect de la réglementation et des règles et principes directeurs auxquels la société Colas se conforme. Comme pour tout système de contrôle, la société ne peut garantir totalement que les risques qu'il vise à supprimer sont totalement éliminés.

## L'ORGANISATION DU GROUPE

L'organisation du Groupe est basée sur les principes suivants :

- une activité filialisée : la quasi-totalité de l'activité est réalisée par des filiales en général détenues à 100% par Colas SA, à l'exception de quelques agences situées en Afrique de l'Ouest et dans l'Océan Indien, dont le nombre diminue chaque année dans le cadre d'une stratégie progressive de filialisation totale de l'activité ;
- une forte décentralisation, afin de placer la prise de décision au niveau le plus pertinent et efficient : elle repose sur un nombre limité de niveaux hiérarchiques – en général, trois niveaux principaux de responsabilité. Chaque responsable exerce ses fonctions dans le cadre de délégations de pouvoirs ;
- une responsabilité économique et financière qui s'exerce dans le cadre d'entités juridiques indépendantes (identité de périmètre juridique et financier) ;
- un contrôle régulier, périodique, des actions et des résultats par rapport à des objectifs définis et suivis dans des documents élaborés à dates régulières sur la base de principes, de règles et de procédures de gestion communs et identiques qui sont suivis par la totalité des sociétés et des collaborateurs du Groupe.

En France comme à l'international, l'activité est réalisée par des centres de travaux ou des unités industrielles qui opèrent sur un territoire géographiquement défini (par exemple un département en France), dirigés chacun par un responsable opérationnel et ses équipes qui visent à atteindre des objectifs financiers et qualitatifs.

Ces centres sont fédérés par des filiales régionales (en France) et/ou nationales (à l'International). Ces filiales sont dotées chacune d'un organe de direction – en général, président et directeurs fonctionnels en charge d'animer, de développer et de contrôler l'ensemble de l'activité de leur société.

Six directeurs généraux animent, supervisent et contrôlent ces filiales. Les responsabilités géographiques et métiers évolueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. L'International est sous la responsabilité de trois directeurs généraux, mais une des directions générales regroupera l'Europe du Nord et l'Europe centrale. Pour la France, trois directeurs généraux sont en charge d'une marque de filiale routière, deux d'entre eux étant également en charge de filiales à activité spécialisée.

Cette organisation peut tenir compte de certaines spécificités (pays, activité, taille).

L'ensemble des filiales et les directeurs généraux bénéficient de l'assistance des directions fonctionnelles de Colas SA qui apportent leur expertise (audit interne, comptabilité et consolidation, communication, environnement, finance, juridique, matériel, recherche et développement, ressources humaines et systèmes d'information). Ces directions définissent et font évoluer les règles et les procédures du Groupe dans leur domaine. Elles travaillent en étroite collaboration avec les directeurs fonctionnels des filiales. Des réunions rassemblent au moins une ou plusieurs fois par an tous les responsables d'une discipline du Groupe, afin d'échanger, de diffuser l'information, de mettre à jour les connaissances.

Dans ce contexte, l'ensemble des dirigeants s'attache à ce que l'importance du contrôle interne soit au centre des préoccupations des collaborateurs dans les sociétés qui constituent le Groupe (anciennes ou nouvelles). La stratégie menée depuis de

nombreuses années est une stratégie de croissance et de développement conduite avec prudence, rigueur et maîtrise. Le principe de transparence du contrôle interne aide au respect de ces principes. Le partage de ces principes s'appuie sur la compétence des collaborateurs qui, pour un grand nombre, ont une forte ancienneté, engendrée par un système basé sur la promotion interne régulière, ou qui ont rejoint le Groupe suite aux nombreuses acquisitions réalisées, et qui partagent ces valeurs, déjà présentes dans les sociétés acquises et/ou acquises après leur entrée dans le Groupe. Enfin, des membres de la Direction Générale et des directions fonctionnelles (finance, comptabilité, juridique) sont présents au sein des conseils d'administration des sociétés les plus importantes.

## LES OBJECTIFS, LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE ET LES RISQUES

Les procédures de contrôle sont reliées à des objectifs définis régulièrement et compatibles avec les stratégies régionales arrêtées et mises en œuvre. Ces objectifs sont définis lors de deux exercices de prévisions appelés budgets. Ces budgets sont établis par filiale et par direction générale (deux fois par an : en janvier, réactualisés en septembre), incluant chiffre d'affaires, résultats, indicateurs financiers principaux. Ces budgets constituent des engagements sur les objectifs de l'exercice, examinés et approuvés par la Direction Générale. Ils sont complétés par les budgets d'investissement de matériels (investissements corporels) de l'exercice présentés par chaque filiale et examinés avec les budgets et des plans stratégiques à trois ans comportant des prévisions de niveau d'activité et de résultat.

### Risques majeurs généraux

Colas est membre d'un comité de management des risques majeurs organisé et géré par sa maison mère Bouygues, dont la mission consiste à renforcer l'identification et la maîtrise de risques majeurs. Ce comité se réunit quatre fois par an. Ses travaux portent sur l'analyse des risques, la gestion des crises et la formation. Des journées de formation ont été organisées au bénéfice de neuf dirigeants du Groupe en 2006.

### Risques spécifiques à l'activité

**– Prise de commandes, chiffre d'affaires et résultats dans un groupe fortement décentralisé :** la nature de l'activité routière ou des activités diversifiées conduit le Groupe à prendre en commande, réaliser, comptabiliser environ 110 000 chantiers dans l'année. En métropole, le chantier moyen réalisé est d'environ 69 000 euros. Aux milliers de chantiers de petite taille et de courte durée s'ajoutent quelques grands chantiers en France et surtout à l'International, en Europe centrale, aux États-Unis et dans l'Océan Indien. La prise de commandes suit en grande majorité la réponse à des appels d'offres. Les études et la prise de commandes sont sous la responsabilité des responsables d'exploitation en charge de 1 400 établissements répartis à travers le monde pour être au plus près des besoins du client et des marchés à réaliser. La multiplicité des contrats et leur faible montant répartissent les risques d'erreurs ou de mauvaises réalisations et permettent de limiter les risques de perte importante sur un contrat. Des outils d'étude et de suivi analytique des contrats sont

à la disposition des entités. Très tôt et bien avant l'obligation des normes comptables, Colas a opté pour la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement qui permet un meilleur contrôle du chiffre d'affaires et des résultats de chantiers. Des outils informatiques, notamment en France, permettent un suivi de performances des chantiers au jour le jour. Les résultats des activités de travaux et de services correspondent aux prestations mesurées, acceptées par le client et éventuellement complétées d'une évaluation interne. Les contrôles de validité sont sous la responsabilité des organes de direction des filiales du Groupe.

**– Les commissions de marchés :** les soumissions à des marchés de taille importante ou exceptionnels par leur nature, ainsi que les projets dans un nouveau pays (ces éléments sont définis dans les procédures internes et/ou dans les délégations de pouvoirs), doivent être soumis à l'approbation préalable d'une commission de marchés de la filiale ou du Groupe. En 2006, 74 commissions de marchés se sont réunies pour examiner les conditions de réponse à des appels d'offres, se répartissant ainsi : 14 dans l'Océan Indien, 29 en Europe centrale, 17 au Maroc et en Afrique, 9 en France métropolitaine et aux Antilles, 4 en Europe du Nord, 1 en Asie, soit un nombre équivalent à celui de 2005 (73).

**– Les acquisitions, cessions :** Colas s'est toujours développé avec une forte proportion de croissance externe (acquisitions). Un processus d'acquisition étant par nature porteur de risques, toute création, acquisition ou cession d'entreprise (titres ou actifs) ou de bien immobilier fait l'objet de demandes préalables d'investissements ou de désinvestissements spécifiques, avec constitution d'un dossier d'étude défini dans le guide des procédures internes. Les dossiers d'acquisition analysent la cible, l'existant, les risques éventuels, un plan d'entreprise à cinq ans, les éléments financiers essentiels et leurs conséquences au niveau de la société acquéreur et du Groupe. Ces opérations sont présentées à la Direction Générale du Groupe et font l'objet d'un accord préalable avant présentation au Conseil d'administration de la filiale réalisant l'acquisition. Ainsi, en 2006, huit commissions se sont réunies pour examiner les conditions d'acquisition de sociétés ou d'actifs.

**– Des actifs immobilisés importants :** l'activité nécessite un parc matériel et un nombre d'installations de production importants. Les investissements sont réalisés dans le cadre d'autorisations annuelles. Le montant des investissements réalisés est suivi mensuellement. Les procédures d'achats d'équipements visent à optimiser les prix d'acquisition dans le cadre, pour certains équipements, de protocoles négociés au niveau Groupe (France, Europe, monde). L'entretien et les visites légales de ces équipements sont sous la responsabilité des directions du matériel des filiales, dont les objectifs sont la protection du patrimoine et la productivité des chantiers. La durée des amortissements des équipements est définie au niveau Groupe pour optimiser les possibilités de déduction fiscale et veiller à ce que la valeur comptable des actifs ne soit jamais inférieure à leur valeur économique. Chaque année, le parc matériel est réanalysé afin d'éliminer des bilans les matériels qui doivent être réformés et mis au rebut.

**– Des stocks et biens immobilisés :** ils font l'objet d'inventaires physiques réguliers et d'une certification annuelle.

– **Sécurité et Santé** : la sécurité au travail et durant le transport des collaborateurs est une priorité pour chaque société du Groupe. D'importants efforts humains et financiers sont consacrés à l'amélioration des conditions de sécurité et de protection des collaborateurs. Un système de contrôle, de suivi et de reporting de ces indicateurs est organisé.

– **Environnement** : les réglementations environnementales font l'objet de vérifications régulières de leur respect. Les obtentions des certifications ISO de qualité et environnementales se poursuivent avec l'objectif d'une certification pour l'ensemble des installations industrielles. Une Direction Environnement, au niveau de Colas SA, dispose d'un réseau de correspondants dans les filiales. Elle veille à faire appliquer les orientations définies par la Direction Générale en laissant une large autonomie aux filiales pour s'adapter au mieux à chaque problématique spécifique locale.

– **Éthique** : dans ce domaine du respect de l'éthique et de l'intégrité, des règles ont été établies et énoncées depuis de nombreuses années, reprises dans un fascicule des principes de conduite et rappelées en première page du fascicule des principes de gestion. En 2005, une lettre du Président-Directeur Général a été envoyée à l'ensemble des dirigeants du Groupe pour réaffirmer que ces principes étaient intangibles et que personne ne pouvait les transgresser. Ces principes sont rappelés régulièrement lors de réunions, séminaires, conventions régionales, nationales ou internationales. En 2006, un code d'éthique a été publié par Bouygues société mère auquel Colas adhère totalement. Des dispositifs de formation, de contrôle et de reporting sont en place.

## Risques financiers et comptables

### Élaboration des informations financières et comptables

L'élaboration des informations financières et comptables est réalisée à partir d'éléments issus des chantiers (comptabilité à l'engagement). Ces éléments sont transmis aux unités de travaux qui les complètent, les valident puis les transmettent à leur tour à la direction comptable de la filiale qui va les compléter, les valider, s'assurer de leur cohérence, pour élaborer les comptes sociaux et consolidés de la filiale. Chaque filiale ou territoire (à l'International) constitue ainsi un palier de consolidation. Le reporting est conçu pour être totalement homogène avec les états consolidés, les évaluations sont identiques, les éléments qui doivent être retraités sont à tout moment identifiés, les budgets, le reporting et la consolidation sont établis à partir des mêmes structures économiques et selon les mêmes définitions. L'organisation est basée sur les structures de gestion du Groupe, de l'échelon de base jusqu'au niveau le plus synthétique : chantier ou unité industrielle, agence, filiale, Groupe. Les règles comptables utilisées sont les normes IFRS.

### Documents, règles et procédures de gestion et de contrôle interne

Dans le cadre du contrôle interne, les principaux documents et procédures sont les suivants :

- les rapports de chantier, d'atelier, et les rapprochements de factures (périodicité quotidienne) ;
- les enregistrements des engagements de dépenses (personnel, matériel et fournitures) ;
- les analyses de prix de revient de chantier : suivi à tout moment du total des dépenses engagées sur un chantier ;

- les rapports d'activité par filiale et/ou pays (périodicité mensuelle) ;
- les situations périodiques qui établissent les résultats du centre ou de l'agence (périodicité mensuelle par centre/agence) ;
- les tableaux mensuels de résultat après impôt (périodicité mensuelle pour filiales et Groupe) qui sont consolidés et permettent, le 15 de chaque mois suivant le mois d'activité, de connaître le chiffre d'affaires, les principaux indicateurs financiers et les résultats, y compris le résultat net du Groupe. Ces chiffres sont comparés mensuellement au niveau de chaque filiale et de chaque direction générale avec les budgets ;
- les bilans et comptes de résultat trimestriels ;
- les situations de trésorerie arrêtées journalièrement par les sociétés : elles permettent de réaliser une consolidation journalière au niveau métropole et un état consolidé mensuel pour l'ensemble du Groupe. Ces chiffres sont comparés avec les prévisions mensuelles sur un horizon de trois mois ;
- les réunions avec les principaux dirigeants en charge de l'exploitation des filiales, organisées en général tous les deux à trois mois, sous la présidence du Président-Directeur Général de Colas SA, pour analyser l'évolution de l'activité, de la conjoncture, de la stratégie ainsi que des questions d'actualité.

Les principes de gestion et de contrôle sont définis, pour l'essentiel, dans les documents suivants : fascicule de principes de gestion du Groupe, fascicule de principes de conduite, charte environnementale, délégations de pouvoirs, notes d'instruction émanant de la Direction Générale, des directions fonctionnelles, des directions régionales et des filiales. Ces documents sont en grande partie regroupés dans un manuel de principes de gestion couvrant les principaux domaines de l'entreprise et mis à disposition sur un serveur intranet.

### Normes comptables – Moyens – Consolidation centrale

Les états financiers consolidés sont établis suivant les normes, règles et méthodes comptables définies par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation du Groupe en coordination avec la société mère Bouygues. Ces règles sont appliquées par l'ensemble des entités consolidées du Groupe. Elles respectent les principes de sincérité, de véracité, de prudence et de permanence dans le temps. Par ailleurs, les comptabilités générale et analytique de chaque entité doivent être à tout moment en parfaite concordance. Les informations comptables et financières de chaque entité sont établies directement selon les règles du Groupe. Lorsque les normes locales sont différentes, les comptes sociaux sont retraités. Chaque entité reporte ces informations sur une liasse de consolidation qui est identique pour l'ensemble du Groupe et qui permet de vérifier la cohérence de ces informations par rapport aux règles du Groupe. Suite au changement de logiciel de consolidation intervenu en 2007, la consolidation est faite par intégration directe de chaque entité (au lieu de paliers en 2006). Seules les sociétés nord-américaines et certaines entités européennes restent consolidées par paliers. Ainsi, pour les comptes 2006, 434 liasses de consolidation ont été traitées pour un périmètre de 575 entités. Les moyens humains comprennent une quinzaine de personnes pour Colas SA, environ 200 personnes dans les sièges des filiales métropolitaines, 400 en agences et, à l'International, environ 150 personnes dans les sièges et 300 en agences ou sur chantiers, soit, au total, plus de 1 000 personnes.



### Risques financiers

Dans la société Colas SA, comme dans les filiales métropolitaines, la signature d'engagement de crédit n'est pas déléguée. À l'International, les pouvoirs sont restreints à un nombre très limité de collaborateurs en fonction des législations sur les sociétés locales. Les émissions de cautions ou d'engagements hors bilan ne sont en général pas déléguées, sauf pour Colas SA où le Conseil d'administration a délégué au Président-Directeur Général le pouvoir d'émettre avals, cautions ou garanties à hauteur d'un montant maximum de 150 millions d'euros. Il n'y a pas de subdélégation de pouvoirs, à l'exception de l'émission des cautions de marchés (subdéléguées à des fondés de pouvoir, dans le cadre de règles de nombre et de qualité de signataires) et à l'exception des règlements de dépenses (également subdélégués à une liste limitée de fondés de pouvoirs avec des règles de fonctionnement sécuritaires). Le niveau et la composition de ces engagements font l'objet d'un compte rendu au Conseil d'administration deux fois par an. Dans les filiales, à l'exception des remises en état des carrières, le pouvoir d'émettre des cautions ou garanties n'est pas délégué. En France, la règle interne veut que les engagements hors bilan soient émis au bénéfice des filiales par Colas SA. À l'International, chaque société a ses propres règles en fonction des législations locales.

En France, la gestion de la trésorerie est centralisée et s'appuie sur des conventions entre Colas SA et ses filiales. Ainsi, les opérations de crédit ou de placement de la trésorerie excédentaire sont gérées par la Direction Financière de Colas SA dans le cadre d'une charte de fonctionnement pour encadrer les risques liés à ces opérations. Les mêmes principes sont diffusés aux filiales à l'International qui gèrent leur trésorerie dans la devise locale du pays. L'appréciation et la gestion des risques de change et leur couverture éventuelle sont décentralisées mais en liaison avec la Direction Financière de Colas SA. À l'International, les contrats de crédit qui sont négociés localement sont systématiquement transmis préalablement à la Direction Financière du Groupe pour conseil en matière de conditions, de rédaction des contrats et de clauses juridiques. Les flux financiers en métropole ou à l'International font l'objet de procédures pour en assurer la sécurisation et réduire au maximum les risques de fraude (pouvoirs bancaires). En 2006, ces procédures ont permis de déjouer en métropole quatre tentatives de fraude d'un montant cumulé d'environ 0,4 million d'euros.

### Risques et Assurances

La politique de gestion des risques est centrée sur les hommes, les actifs de production et de transport, les chantiers et les produits fabriqués. Ces risques sont identifiés, analysés, en privilégiant une méthode de retour d'expérience. La prévention constitue l'axe majeur de travail pour bien évidemment diminuer la fréquence et l'intensité des sinistres. La politique intègre également la notion, importante dans les métiers de Colas, de fractionnement des chantiers. Les enseignements issus des sinistres observés font l'objet d'une diffusion systématique et aussi large que possible, aussi bien verticale que transversale.

Les risques sont suivis par les directions fonctionnelles, en particulier la direction juridique, de chaque filiale, sous l'autorité de son président. Ces risques sont systématiquement répertoriés sur une base de données mise à jour en temps réel par les filiales. La Direction Juridique de Colas SA supervise et apporte, chaque fois que cela est nécessaire, son expertise à la gestion de ces risques.

Les risques estimés sont gérés à tous les niveaux par la prévention, le transfert juridique du risque, la conservation du risque ou l'assurance du risque. Les risques principaux sont obligatoirement assurés. Le transfert à l'assurance est conditionné en fonction de la définition et de l'évaluation du risque (probabilité de survenance du dommage). L'assurabilité du risque reste assujettie aux contraintes du marché de l'assurance. Certains risques sont assurés par des polices Groupe gérées par Colas SA sur la base d'informations des filiales ; d'autres peuvent être couverts facultativement dans le cadre de polices existantes (il appartient aux filiales d'adhérer à ces polices) ; enfin, à l'International, certaines polices d'assurance sont souscrites localement, soit pour répondre à la législation locale, soit pour couvrir des risques de fréquence nécessitant une gestion de proximité.

Les assurances de responsabilité garantissent les dommages aux tiers et recouvrent principalement l'assurance automobile obligatoire, la responsabilité civile travaux, produit, exploitation et décennale. Les montants de garantie sont adaptés aux risques encourus et sont généralement supérieurs à cinq millions d'euros.

Les assurances de dommage aux biens couvrent les dommages qui pèsent sur les éléments d'actifs du patrimoine des sociétés. Les montants de garantie sont généralement égaux à la valeur des biens.

Pour les ouvrages en cours de construction, une assurance spécifique est souscrite quand il existe une obligation contractuelle.

### Informatique

Les systèmes d'information utilisés traitant de la comptabilité, des finances et des ressources humaines tendent à être uniformisés. Un logiciel unique est opérationnel en France métropolitaine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. À l'International, le nombre de logiciels, dans ces domaines, est limité et tient compte des spécificités locales (deux logiciels en Europe, un aux États-Unis, un au Canada, un en Afrique/Océan Indien, Antilles). En 2006 a été testé dans une filiale régionale un nouveau logiciel « métiers » destiné à être généralisé à partir de 2007 à l'ensemble des filiales France, puis des filiales européennes, avec l'objectif d'améliorer la performance et le suivi de l'exploitation.

Une filiale dédiée à l'informatique du Groupe, la Speig, est en charge de la sécurité des sites et des échanges de données, de la fiabilité de ces systèmes, de leur évolution, de leur modernisation, de leur installation dans les filiales en France. Elle apporte une assistance aux sociétés à l'International.

La sécurité informatique vise à maintenir la disponibilité permanente des systèmes d'information et à veiller à ce qu'ils ne puissent être détournés de leurs fonctions initiales.

Face aux risques de vol, de malveillance interne ou externe, d'usages détournés ou d'accidents (incendie, inondation), des mesures spécifiques sont mises en place et améliorées de manière continue, afin notamment d'être en mesure de restaurer une situation avant incident : protection des données sensibles, développement des systèmes anti-intrusions, utilisation des procédures d'authentification et de traçabilité, sauvegardes fiables et régulières des données.

## Audit

La Direction Audit du Groupe est composée de huit auditeurs encadrés par un directeur. Elle est directement rattachée au Président.

Les objectifs de l'audit interne consistent principalement en :

- l'évaluation du système d'organisation mis en place au sein des sociétés et établissements audités pour maîtriser leurs risques, assurer la protection du patrimoine, la fiabilité des comptes et de l'information, ainsi que le respect des règles et procédures du Groupe et la conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- la proposition d'amélioration du fonctionnement de l'entité auditée, afin qu'elle puisse accroître son efficacité.

Le programme annuel d'audit est approuvé par le Président. Il comporte en moyenne une dizaine de missions dans les entités françaises et internationales. Les entités ayant rejoint le Groupe récemment et celles dont le dernier audit remonte à plus de cinq ans constituent le cœur de cible du programme d'audit.

Ainsi, en 2006, ont été auditées : à l'International, la société autrichienne Colas GmbH, les sociétés américaines Reeves (Géorgie) et Simon (Wyoming), les sociétés slovaques IS Kosice, IS Lom et Cesty Nitra, les sociétés Colas Teoranta en République d'Irlande et ICB Emulsions en Irlande du Nord, les sociétés Colas Ltd en Grande-Bretagne et Colas IOM sur l'île de Man, la société islandaise MH Colas hf, la société Routière Colas du Gabon et l'agence locale, la société Colas Belgium ; en France, les régions Île-de-France-Nord-Normandie, Est, Sud-Est de Smac, Eurofaçade et le siège de Smac.

À ces missions d'audit d'établissements peuvent s'ajouter des missions à caractère plus technique ou plus ciblé, comme, en 2006, la revue et l'évaluation de la procédure d'achat de l'agence Rhin/Rhône-Alpes de Somaro et sa filiale Sobes, et une assistance aux équipes de la DGIE pour le préaudit d'acquisition d'une société de carrières en Russie.

Chacune des missions donne lieu à un rapport d'audit diffusé au Président, aux directeurs fonctionnels du siège de Colas SA, à la direction générale géographique concernée, pour l'International et l'outre-mer, ou à la direction générale de la société concernée, en France métropolitaine, ainsi qu'aux organes de direction de l'entité auditée.

Un exemplaire de ce rapport est systématiquement adressé aux Commissaires aux comptes. La Direction Audit a, en retour, connaissance des rapports établis par les Commissaires aux comptes des sociétés du Groupe.

Les Commissaires aux comptes sont informés du programme annuel d'audit interne. Des réunions périodiques entre auditeurs internes et externes sont prévues pour connaître les travaux des uns et des autres et vérifier la complémentarité des diligences.

## Information et communication

La production et la diffusion d'informations en interne et vis-à-vis des tiers participent au développement du contrôle interne. Les systèmes d'information en place permettent de gérer et de contrôler l'activité. Les collaborateurs sont également de ce fait sensibilisés à l'importance que revêt ce contrôle dans la communication d'informations fiables et conformes aux exigences légales.

La communication interne, rattachée au Président-Directeur Général, est en charge de diffuser un magazine d'informations deux fois par an, dénommé « Routes », dans l'ensemble des sociétés. Un portail intranet permet également la diffusion d'informations rapides et régulières. Des réunions annuelles réunissent les managers France et, une année sur deux, l'ensemble des managers France et International, pendant lesquelles sont notamment présentées, à travers les budgets de chacun, les réalisations de chaque région ou filiale. Des conventions « filiales » et des conventions « métiers » constituent également des lieux privilégiés de diffusion d'informations et de « meilleures pratiques ».

La communication externe, rattachée au Président-Directeur Général, consiste à faire connaître les réalisations du Groupe (presse, relations publiques, mécénat...).

La communication financière, assurée par le Président-Directeur Général assisté du Secrétaire Général, consiste à communiquer à l'ensemble de la communauté financière (banques, analystes financiers, investisseurs, compagnies d'assurances) les informations qui leur sont nécessaires.

Le contrôle interne actuel a pour objectif de permettre à Colas le développement harmonieux d'une croissance rentable. Il est donc axé sur la prévention et la maîtrise des risques qui résultent des activités ou de toute autre nature, et a comme objectif majeur d'obtenir la fiabilité des états comptables et financiers, et de donner une image fidèle de Colas à ses Actionnaires, ses clients et ses collaborateurs. Les efforts pour améliorer et moderniser ce contrôle interne sont et seront poursuivis. Le contrôle interne ne peut cependant constituer une garantie absolue et la vigilance dans ce domaine doit être permanente.

Le Président

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ COLAS SA POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

(Exercice clos le 31 décembre 2006)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société Colas SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Courbevoie et Paris, le 22 février 2007

Les Commissaires aux comptes

Salustro Reydel  
Membre de KPMG International  
Jean-Claude Reydel

Mazars & Guérard  
Julien Marin-Pache

## ANNEXE AU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux (article L. 225-102-1 du Code de commerce)

Dénomination des sociétés	Forme	Qualité dans la société	Siège social
<b>Dupont Alain</b>			
Colas	SA	Président-Directeur Général	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Bouygues	SA	Administrateur	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Colas Centre-Ouest	SA	Représentant permanent de Colas	Échangeur Nantes – 2, rue Gaspard-Coriolis – 44300 Nantes
Colas Est	SA	Représentant permanent de Spare (Société de Participations et d'Études)	6, rue André-Kiener – 68014 Colmar
Colas Île-de-France – Normandie	SA	Administrateur	2, rue Jean-Mermoz – BP 31 – 78771 Magny-les-Hameaux
Colas Midi-Méditerranée	SA	Représentant permanent de Colas	345, rue Louis-de-Broglie – La Duranne – 13792 Aix-en-Provence
Colas Nord-Picardie	SA	Représentant permanent de Spri (Sté de Partenariat et Réalisations à l'International)	235, boulevard Clemenceau – 59706 Marcq-en-Barœul
Colas Rhône-Alpes	SA	Administrateur	Échangeur Lyon – 2, avenue Tony-Garnier – 69007 Lyon
Colas Sud-Ouest	SA	Représentant permanent de Colas	Échangeur Sud-Ouest – 6, avenue Charles-Lindberg – 33700 Mérignac
Compagnie Financière et Industrielle des Autoroutes « Cofiroute »	SA	Représentant permanent de Colas	6-10, rue Troyon – 92310 Sèvres
Smac	SA	Administrateur	40, rue Fanfan-La-Tulipe – 92100 Boulogne-Billancourt
Somaro	SA	Représentant permanent de Colas	41, boulevard de la République – 78400 Chatou
Spac	SA	Administrateur	13, rue Madame-de-Sanzillon – 92112 Clichy
Société Parisienne d'Études, d'Informatique et de Gestion	SA	Administrateur	2-4, allée Latécoère – 78140 Vélizy-Villacoublay
Colasie	SA	Président-Directeur Général	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Colas Suisse Holding	SA	Administrateur	34, route de Berne – 1010 Lausanne – Suisse
Colas Inc.	Inc.	Administrateur – Président du Conseil	10 Madison Avenue – Morristown – New Jersey 0796 7303 – États-Unis
ColasCanada	Inc.	Administrateur	4984, place de la Savane – H4P 2M9 Montréal – Québec – Canada
Colas Limited	Ltd	Administrateur	Wallage Lane – Rowfant – Crawley – West Sussex RH104NF – Royaume-Uni
Grands Travaux Routiers	SACS	Représentant de Colas au Conseil de surveillance	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine – Casablanca 21700 – Maroc
Colas Émulsions	SACS	Représentant de Colas au Conseil de surveillance	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine – Casablanca 21700 – Maroc
La Route Marocaine	SACS	Membre du Conseil de surveillance	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine – Casablanca 21700 – Maroc
Société Moghrébienne d'Entreprises et de Travaux	SACS	Membre du Conseil de surveillance	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine – Casablanca 21700 – Maroc
Hindustan Colas Limited	Ltd	Administrateur	Richardson and Cruddas Building – Sir JJ Road – Byculla – Mumbai 400 008 – Inde
Tasco	SA	Administrateur	Tipco Tower, 118/1 Rama 6 road – Samsen Nai, Phayathai – 10400 Bangkok – Thaïlande

Dénomination des sociétés	Forme	Qualité dans la société	Siège social
<b>Balmes Christian</b>			
Société des Pétroles Shell	SAS	Président-Directeur Général	Immeuble Portes de la Défense – 307, rue d'Estienne-d'Orves – 92700 Colombes
Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
<b>Bouygues Olivier</b>			
Bouygues	SA	Représentant permanent de SCDM Directeur Général Délégué	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Bouygues Telecom	SA	Administrateur	Arcs de Seine – 1-20, quai du Point-du-Jour – 92100 Boulogne-Billancourt
SCDM	SAS	Directeur Général	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Télévision Française 1 (TF1)	SA	Administrateur	1, quai du Point-du-Jour – 92100 Boulogne-Billancourt
Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Bouygues Construction	SA	Administrateur	1, avenue Eugène-Freyssinet – 78280 Guyancourt
Alstom	SA	Administrateur	3, avenue André-Malraux – 92300 Levallois-Perret
Eurosport	SA	Administrateur	3, rue Gaston-et-René-Caudron – 92798 Issy-les-Moulineaux
Finagestion	SA	Administrateur Président du Conseil d'administration	1, avenue Eugène-Freyssinet – 78280 Guyancourt
Cefina	SAS	Administrateur	132, boulevard Haussmann – 75008 Paris
SCDM Énergie	SAS	Représentant permanent de SCDM Président	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Sagrie-E	SAS	Président	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Sagri-F	SAS	Président	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Sénégalaise des Eaux	SA	Administrateur	Centre du Hann – route du Front-de-Terre – BP 224 – Dakar – Sénégal
S I R	SNC	Gérant non associé	32, avenue Hoche – 75008 Paris
SIB	SNC	Gérant non associé	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI)	SADI	Administrateur	1, avenue Christiani – Abidjan – Côte d'Ivoire
Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE)	SA	Administrateur	Abidjan 01 – BP 1222 – Abidjan – Côte d'Ivoire
Seci	SA	Président-Directeur Général Administrateur	34, avenue Houdaille – Tour Sidam – BP 4039 – Abidjan – Côte d'Ivoire
<b>Guillemin Jean-François</b>			
Alstom Hydro Holding	SAS	Membre du Comité exécutif	3, avenue André-Malraux – 92300 Levallois-Perret
Bouygues Telecom	SA	Administrateur	Arcs de Seine – 1-20, quai du Point-du-Jour – 92100 Boulogne-Billancourt
Colas	SA	Administrateur Représentant permanent de la société Bouygues	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Consortium Stade de France	SA	Administrateur	ZAC du Cornillon-Nord – 93216 Saint-Denis



Dénomination des sociétés	Forme	Qualité dans la société	Représentant permanent	Siège social
<b>BOUYGUES</b>				
Société Technique de Gestion Industrielle – SOTEGI	SA	Administrateur	Georges Colombani	150, route de la Reine – 92100 Boulogne-Billancourt
C2S	SA	Administrateur	Pierre Marfaing	3, rue Alfred-Kastler – 78280 Guyancourt
Bouygues Bâtiment International	SA	Administrateur	Lionel Verdouck	1, avenue Eugène-Freyssinet – 78280 Guyancourt
Bouygues Travaux Publics	SA	Administrateur	Lionel Verdouck	1, avenue Eugène-Freyssinet – 78280 Guyancourt
Bouygues Immobilier	SA	Administrateur	Olivier Poupart-Lafarge	150, route de la Reine – 92100 Boulogne-Billancourt
32 Hoche	GIE	Administrateur	Philippe Metges	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Colas	SA	Administrateur	Jean-François Guillemin	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Bouygues Construction (ex-DTP)	SA	Administrateur	Olivier Poupart-Lafarge	1, avenue Eugène-Freyssinet – 78280 Guyancourt
Bouygues Bâtiment Île-de-France (ex-Financière des Flots)	SA	Administrateur	Lionel Verdouck	1, avenue Eugène-Freyssinet – 78280 Guyancourt
CATC SA	SA	Administrateur	Robert Brard	32, avenue Hoche – 75008 Paris

Dénomination des sociétés	Forme	Qualité dans la société	Siège social
<b>Le Lay Patrick</b>			
Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Bouygues	SA	Administrateur	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Télévision Française 1 (TF1)	SA	Président-Directeur Général	1, quai du Point-du-Jour – 92100 Boulogne-Billancourt
France 24 (ex-Chaîne Française d'Information Internationale – CFII)	SA à Directoire	Membre du Conseil de surveillance	7, esplanade Henri-de-France – 75015 Paris
TV Breizh	SA	Président-Directeur Général Administrateur	Quai du Péristyle – 56100 Lorient
Incunables et Cie	SAS	Président	112, boulevard Haussmann – 75008 Paris
Téléma	SAS	Représentant permanent de Télévision Française 1	26, rue Danton – 92300 Levallois-Perret
TVB Nantes	SA	Représentant permanent de TV Breizh	44, rue de Strasbourg – 44000 Nantes
Prima TV	SA	Administrateur	Via Della Cordonata, 7 – Rome – Italie

Dénomination des sociétés	Forme	Qualité dans la société	Siège social
<b>Montouché Thierry</b>			
Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Colas Centre-Ouest	SA	Représentant permanent de Spare	Échangeur Nantes – 2, rue Gaspard-Coriolis – 44307 Nantes Cedex 3
Colas Est	SA	Administrateur	6, rue André-Kiener – 68014 Colmar Cedex
Colas Midi-Méditerranée	SA	Administrateur	345, rue Louis-de-Broglie – 13857 Aix-en-Provence Cedex 3
Colas Nord-Picardie	SA	Représentant permanent de Spare	235, boulevard Clemenceau – 59706 Marcq-en-Barœul Cedex
Colas Rhône-Alpes	SA	Représentant permanent de Spare	Échangeur Lyon – 2, avenue Tony-Garnier – 69007 Lyon
Colas Sud-Ouest	SA	Représentant permanent de IPF	Échangeur Sud-Ouest – 6, avenue Charles-Lindbergh – 33700 Mérignac
Screg Est	SA	Représentant permanent de Spare	2, rue Virginie-Mauvais – 54015 Nancy
Screg Île-de-France-Normandie	SA	Représentant permanent de Spare	6, rue Galilée – 78280 Guyancourt
Screg Nord-Picardie	SA	Représentant permanent de Spare	2, rue du Port-Fluvial – 59211 Santes
Screg Ouest	SA	Représentant permanent de Spare	Échangeur Nantes – 2, rue Gaspard-Coriolis – 44307 Nantes Cedex 3
Screg Sud-Est	SA	Représentant permanent de Spare	Échangeur Lyon – 2, avenue Tony-Garnier – 69007 Lyon
Screg Sud-Ouest	SA	Représentant permanent de Spare	Échangeur Sud-Ouest – 6, avenue Marcel-Dassault – 33700 Mérignac
Seco-Rail	SA	Représentant permanent de Colas	3, rue des Beaunes – 78403 Chatou Cedex
Smac	SA	Administrateur	40, rue Fanfan-la-Tulipe – 92100 Boulogne-Billancourt
Axter	SA	Représentant permanent de IPF	8, avenue Félix-d'Hérelles – 75016 Paris
Spac	SA	Représentant permanent de Colas	13, rue Madame-de-Sanzillon – 92110 Clichy
Société Parisienne d'Études d'Informatique et de Gestion	SA	Représentant permanent de Spare	2/4, allée Latécoère – 78140 Vélizy-Villacoublay
Développement Infrastructures	SAS	Administrateur	Échangeur Lyon – 2, avenue Tony-Garnier – 69007 Lyon
Colas Inc.	Inc.	Administrateur	10 Madison Avenue – NJ 07960 – Morristown – États-Unis
ColasCanada	Inc.	Administrateur	4984, place de la Savane – H4P 2M9 – Montréal – Québec – Canada
Colas Ltd	Ltd	Administrateur	Rowfant – RH104NF Crawley (West Sussex) – Royaume-Uni
Ensign Holdings Highways	Ltd	Administrateur	Rowfant – RH104NF Crawley (West Sussex) – Royaume-Uni
ICB Emulsions Limited	Ltd	Administrateur	76 Ballyhannon Road – Portadown – Craigavon – BT 635 SE – County Armagh – Irlande
Colas Teoranta	Ltd	Administrateur	Unit G1 – Maynooth Business Campus – Maynooth – Co. Kildare – Irlande du Nord
AKA Rt	SA	Administrateur	Lajos utca 26. 1023 – Budapest – Hongrie
Debreceeni Magas Mely Es Utepito Rt	SA	Administrateur	Barna utca 15. 4025 – Debrecen – Hongrie

Dénomination des sociétés	Forme	Qualité dans la société	Siège social
<b>Poupart-Lafarge Olivier</b>			
Bouygues	SA	Administrateur Directeur Général Délégué	32, avenue Hoche – 75008 Paris
SCDM	SAS	Directeur Général	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Bouygues Telecom	SA	Administrateur	Arcs de Seine – 1-20, quai du Point-du-Jour – 92100 Boulogne-Billancourt
Télévision Française 1 (TF1)	SA	Administrateur	1, quai du Point-du-Jour – 92100 Boulogne-Billancourt
Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Bic	SA	Administrateur	14, rue Jeanne-d'Asnières – 92110 Clichy
Alstom	SA	Administrateur	3, avenue André-Malraux – 92300 Levallois-Perret
Bouygues Construction	SA	Représentant permanent de Bouygues	1, avenue Eugène-Freyssinet – 78280 Guyancourt
Bouygues Immobilier	SA	Représentant permanent de Bouygues	150-152, route de la Reine – 92100 Boulogne-Billancourt
<b>Roullet Michel</b>			
Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Colas Inc.	Inc.	Director President	10 Madison Avenue – NJ 07960 Morristown – États-Unis
Barrett Paving Materials Inc.	Inc.	Director	3 Becker Farm Road – NJ 07068 Roseland – États-Unis
Barrett Industries Corporation	Inc.	Director	3 Becker Farm Road – NJ 07068 Roseland – États-Unis
Delta Companies Inc.	Inc.	Director	114 South Silver Springs Road – MO 63702 Cape Girardeau – États-Unis
Nello L.Teer Company	Inc.	Director	4551 John Tyler Highway – VA 23185 Williamsburg – États-Unis
Reeves Construction Company	Inc.	Director	4931 Riverside Drive – Building 200 – GA 31210 Macon – États-Unis
HRI Inc.	Inc.	Director	1750 West College Avenue – PA 16801 State College – États-Unis
Colaska Inc.	Inc.	Director	500 108th Avenue NE – WA 98004 Bellevue – États-Unis
Simon Contractors	Inc.	Director	4819 South Industrial Service Road – WY 82003 Cheyenne – États-Unis
Sloan Construction Company	Inc.	Director	250 Plemmons Road SC – 29334 Duncan – États-Unis
Sully-Miller Contracting Company	Inc.	Director	1100 East Orangethorpe Avenue – CA 92801 Anaheim – États-Unis
ColasCanada	Inc.	Administrateur Président du Conseil	4984, place de la Savane H4P 2M9 – Montréal – Québec – Canada
Sintra Inc.	Inc.	Administrateur	4984, place de la Savane H4P 2M9 – Montréal – Québec – Canada
DGOC Ltd	Ltd	Administrateur	10451, Shellbridge Way, Suite 100 – BC V6X 2W8 – Richmond – Canada
Terus Construction Company	Ltd	Director	310-5460, 152 Street – BC V3S 5J9 – Surrey – Canada
Works Alberta	Ltd	Director	5555 Calgary Trail, Suite 1560, Weber Centre T6H 5P9 – Edmonton, Alberta – Canada
Canadian Road Builders	Inc.	Director	Zone 4 – 1-26228 Township Road 530A T7X 5A7 – Acheson, Alberta – Canada
Tasco	Plc	Director	Tipco Tower – 118/1 Rama VI Road – Samsen Nai – Phayathai – 10400 Bangkok – Thaïlande

## Mandats des Administrateurs dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2007

Dénomination des sociétés	Forme	Qualité dans la société	Siège social
<b>Genestar Thierry</b>			
Colas Est	SA	Représentant permanent de Colas	6, rue André-Kiener – 68014 Colmar Cedex
Colas Île-de-France – Normandie	SA	Administrateur	2, rue Jean-Mermoz – 78771 Magny-les-Hameaux Cedex
Colas Midi-Méditerranée	SA	Administrateur	345, rue Louis-de-Broglie – 13857 Aix-en-Provence Cedex 3
Colas Rhône-Alpes	SA	Représentant permanent de IPF	Échangeur Lyon – 2, avenue Tony-Garnier – 69007 Lyon
Colas Sud-Ouest	SA	Administrateur	Échangeur Sud-Ouest – 6, avenue Charles-Lindbergh – 33700 Mérignac
Seco-Rail	SA	Administrateur	3, rue des Beaunes – 78403 Chatou Cedex
Société Parisienne d'Études d'Informatique et de Gestion	SA	Administrateur	2-4, allée Latécoère – 78140 Vélizy-Villacoublay
Développement Infrastructures	SAS	Président	Échangeur Lyon – 2, avenue Tony-Garnier – 69007 Lyon
Socatop	Sarl	Gérant	5, cours Ferdinand-de-Lesseps – 92500 Rueil-Malmaison
Beaujolaise de Porphyre	SA	Président du Conseil	Échangeur Lyon – 2, avenue Tony-Garnier – 69007 Lyon
Carrières Roy	SA	Administrateur	Le Noubleau – BP 1 – 79330 Saint-Varent
Colas Environnement et Recyclage	SAS	Administrateur	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Perrier TP	SA	Administrateur	13, route de Lyon – 69800 Saint-Priest
Mobilité Agglomération Rémoise	SAS	Administrateur	7, rue Noël – 51100 Reims
Adelac	SAS	Administrateur	Le Châble – 400, route de Viry – 74160 Beaumont
<b>Le Bouc Hervé</b>			
Novasaur	SAS	Président	Atlantis – 1, avenue Eugène-Freyssinet – 78064 Saint-Quentin-en-Yvelines
Finasaur	SAS	Président	Atlantis – 1, avenue Eugène-Freyssinet – 78064 Saint-Quentin-en-Yvelines
Investisaur	SAS	Président	12, rue Neuve-Notre-Dame – 78000 Versailles
Finamag	Société civile	Représentant permanent d'Investisaur	12, rue Neuve-Notre-Dame – 78000 Versailles
Aguas de Valencia	SA	Administrateur	Gran Via Marques-del-Turia – 46005 Valencia – Espagne

■ **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
GROUPE COLAS**

- 48** Bilan consolidé
- 49** Compte de résultat consolidé
- 50** Tableau de variation des capitaux propres consolidés
- 51** Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 52** Annexe aux états financiers consolidés
- 88** Rapport des Commissaires aux comptes

## BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE

en millions d'euros		2006	2005	2004
	Notes			
Immobilisations corporelles	3.1	1 809	1 622	1 379
Immobilisations incorporelles	3.2	79	65	59
Goodwill	3.2	222	205	170
Participations dans les sociétés associées	3.3	288	264	237
Autres actifs financiers	3.4	146	100	109
Actifs d'impôts	3.5	69	64	48
<b>Actifs non courants</b>		<b>2 613</b>	<b>2 320</b>	<b>2 002</b>
Stocks	4.1	292	268	221
Clients	4.1	2 645	2 236	1 801
Actifs d'impôts		18	16	10
Autres créances et paiements d'avance	4.1	491	440	383
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2	704	661	635
Instruments financiers	17	4	9	5
<b>Actifs courants</b>		<b>4 154</b>	<b>3 630</b>	<b>3 055</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>6 767</b>	<b>5 950</b>	<b>5 057</b>
Capital social et primes	5	323	291	321
Résultats accumulés		967	809	669
Réserve de conversion	5	8	44	(13)
Actions propres				(23)
Résultat de l'exercice		396	307	251
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>		<b>1 694</b>	<b>1 451</b>	<b>1 205</b>
Intérêts minoritaires		27	27	25
<b>Capitaux propres</b>		<b>1 721</b>	<b>1 478</b>	<b>1 230</b>
Dettes financières long terme	6	137	108	89
Provisions	7.1	513	471	413
Passifs d'impôts	8	63	59	46
<b>Passifs non courants</b>		<b>713</b>	<b>638</b>	<b>548</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes		165	133	131
Partie à moins d'un an de la dette long terme	6	32	38	50
Impôts courants		69	65	34
Fournisseurs		2 387	2 133	1 793
Provisions	7.2	144	123	106
Autres dettes	9	1 406	1 233	1 087
Concours bancaires et soldes créditeurs de banques		126	100	74
Instruments financiers	17	4	9	4
<b>Passifs courants</b>		<b>4 333</b>	<b>3 834</b>	<b>3 279</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>6 767</b>	<b>5 950</b>	<b>5 057</b>



## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en millions d'euros		2006	2005	2004
	Notes			
<b>Produit des activités ordinaires</b>	10	<b>10 717</b>	<b>9 541</b>	<b>8 024</b>
Achats consommés		(5 127)	(4 684)	(3 861)
Charges de personnel		(2 476)	(2 241)	(1 997)
Charges externes		(2 298)	(1 956)	(1 665)
Impôts et taxes		(150)	(133)	(121)
Dotations nettes aux amortissements		(368)	(338)	(299)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations		(135)	(107)	(48)
Variations des stocks de production		13	4	6
Autres produits et charges d'exploitation	11	348	336	250
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>524</b>	<b>422</b>	<b>289</b>
Autres produits et charges non courants	11	4	(32)	
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>528</b>	<b>390</b>	<b>289</b>
Produits financiers		14	12	12
Charges financières		(29)	(22)	(19)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	12.1	<b>(15)</b>	<b>(10)</b>	<b>(7)</b>
Autres produits et charges financiers	12.2	3	4	24
Charge d'impôt	13	(168)	(121)	(95)
Résultat des entreprises associées		54	49	42
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>402</b>	<b>312</b>	<b>253</b>
Dont part des intérêts minoritaires		6	5	2
<b>Dont part du Groupe</b>		<b>396</b>	<b>307</b>	<b>251</b>
Résultat par action	14	12,24	9,54	7,88
Résultat dilué par action	14	12,24	9,54	7,77

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en millions d'euros

	Capital social et primes	Résultats accumulés	Réserve de conversion	Actions propres	Résultat de l'exercice	Capitaux part du Groupe	Intérêts minoritaires
<b>1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>321</b>	<b>669</b>	<b>(13)</b>	<b>(23)</b>	<b>251</b>	<b>1 205</b>	<b>25</b>
Écarts de conversion			57			57	1
Changements de périmètre							(3)
Augmentation du capital	43	1				44	1
Réduction du capital	(73)			23		(50)	
Résultat de l'exercice					307	307	5
Affectation du résultat n-1		251			(251)		
Dividendes distribués		(109)				(109)	(2)
Autres variations <sup>(1)</sup>		(3)				(3)	
<b>31 décembre 2005</b>	<b>291</b>	<b>809</b>	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>307</b>	<b>1 451</b>	<b>27</b>
Écarts de conversion			(36)			(36)	
Changements de périmètre							(3)
Augmentation du capital	32					32	
Réduction du capital							
Résultat de l'exercice					396	396	6
Affectation du résultat n-1		307			(307)		
Dividendes distribués		(155)				(155)	(3)
Autres variations <sup>(1)</sup>		6				6	
<b>31 décembre 2006</b>	<b>323</b>	<b>967</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>396</b>	<b>1 694</b>	<b>27</b>

(1) Détail des autres variations

	31/12/06	31/12/05
Instruments financiers	5	
Réévaluation et divers	1	(3)

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

en millions d'euros	2006	2005	2004
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	402	312	253
Ajustements pour :			
– Quote-part de résultat des sociétés associées	(54)	(49)	(42)
– Dividendes reçus de sociétés associées	28	27	23
– Dividendes des sociétés non consolidés	(4)	(2)	(3)
– Amortissements, dépréciations et provisions non courantes	422	390	336
– Plus et moins-values de cession d'actifs	(35)	(26)	(43)
Sous-total	<b>759</b>	<b>652</b>	<b>524</b>
Coût de l'endettement financier net	15	10	7
Charge d'impôt de l'exercice	168	121	95
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>942</b>	<b>783</b>	<b>626</b>
Impôts sur résultat payés	(163)	(111)	(105)
Variation du BFR lié à l'activité	(39)	10	162
<b>Trésorerie provenant de l'activité (a)</b>	<b>740</b>	<b>682</b>	<b>683</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(584)	(459)	(392)
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles cédées	57	48	44
Dette nette sur immobilisations corporelles et incorporelles	25	7	34
Sous-total	<b>(502)</b>	<b>(404)</b>	<b>(314)</b>
Acquisitions et cessions de titres de participation :			
– Prix d'acquisition des titres	(72)	(86)	(76)
– Prix de cession de titres	18	2	28
– Dette nette sur achats et cession de titres	(10)	(33)	32
– Trésorerie acquise	2	21	21
Sous-total	<b>(62)</b>	<b>(96)</b>	<b>5</b>
Autres flux liés aux opérations d'investissements :			
– Dividendes reçus de sociétés non consolidées	4	2	3
– Variation des autres immobilisations financières	(33)	(28)	(16)
Sous-total	<b>(29)</b>	<b>(26)</b>	<b>(13)</b>
<b>Trésorerie affectée aux investissements (b)</b>	<b>(593)</b>	<b>(526)</b>	<b>(322)</b>
Variation des capitaux propres Groupe	39	43	28
Achats et reventes d'actions propres		(50)	(23)
Variation des capitaux minoritaires		1	2
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(155)	(109)	(91)
Dividendes versés aux intérêts minoritaires	(3)	(2)	(2)
Variation des dettes financières	8	(29)	(21)
Coût de l'endettement financier net	(15)	(10)	(7)
<b>Trésorerie résultant du financement (c)</b>	<b>(126)</b>	<b>(156)</b>	<b>(114)</b>
Variations de change et autres éléments non monétaires (d)	(4)	0	(2)
<b>Variation de la trésorerie (a + b + c + d)</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>245</b>
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	561	561	316
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b> (voir note 19)	<b>578</b>	<b>561</b>	<b>561</b>

## ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS – GROUPE COLAS

### Sommaire

#### Notes

	Informations générales sur l'entreprise	11	Autres produits et charges opérationnels
1	Principes de préparation des états financiers	12	Produits et charges financiers
2	Principes et méthodes comptables	12.1	Coût de l'endettement financier net
3	Actifs non courants	12.2	Autres produits et charges financiers nets
3.1	Immobilisations corporelles	13	Charge d'impôt sur le résultat
3.2	Immobilisations incorporelles et Goodwill	14	Résultat et dividende par action
3.3	Participations dans les entreprises associées	15	Information sectorielle
3.4	Autres actifs financiers non courants	15.1	Information sectorielle par zones géographiques
3.5	Actifs d'impôts	15.2	Information sectorielle par secteurs d'activité
4	Actifs courants	16	Compte de résultat présenté par destination
4.1	Stocks, créances courantes et paiements d'avance	17	Instruments financiers
4.2	Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	Engagements hors bilan
5	Informations sur les capitaux propres	19	Variation de l'endettement net
6	Dettes financières non courantes et courantes	20	Effectifs, avantages au personnel
7	Provisions	21	Informations sur les parties liées
7.1	Provisions non courantes	22	Honoraires des Commissaires aux comptes
7.2	Provisions courantes	23	Principaux taux de conversion
8	Passifs d'impôts différés	24	Périmètre de consolidation
9	Autres passifs courants	24.1	Évolution du périmètre de consolidation
10	Produits des activités ordinaires	24.2	Incidences sur les postes du bilan
		24.3	Liste des principales sociétés entrant dans le périmètre de consolidation

Sauf mention particulière, les chiffres présentés sont exprimés en millions d'euros (M€).

## INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ENTREPRISE

Le 21 février 2007, le Conseil d'administration a arrêté les comptes et autorisé la publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Colas SA est une société anonyme immatriculée en France (RCS Nanterre B552 025 314).

Ces états financiers sont présentés en euros, devise dans laquelle est traitée la majeure partie des opérations.

### Description des activités du Groupe

L'activité du Groupe se décompose en :

#### ■ Une activité Routes (80 % du total)

Cette activité très diversifiée consiste en la réalisation annuelle d'environ 90 000 chantiers de construction ou d'entretien d'infrastructures de transport – autoroutes, routes, aéroports, ports, plateformes pour réseaux ferrés ou transports en commun urbains en site propre –, de plateformes industrielles et commerciales, de voiries et aménagements urbains (zones piétonnières, places), d'équipements sportifs et de loisirs (circuits automobiles, pistes cyclables, courts de tennis), d'aménagements environnementaux (bassins de rétention, aménagements paysagers), etc.

Elle est complétée en amont par des activités industrielles de production de granulats (carrières) et de fabrication et de vente de matériaux routiers (enrobés, liants, émulsions).

En région Île-de-France s'ajoute un secteur bâtiment regroupant une activité classique de construction de bâtiments et une activité de démolition-déconstruction d'ouvrages anciens.

#### ■ Des activités complémentaires à la route (20 % du total)

La **Sécurité et Signalisation routières** consiste en la fabrication, la vente, la pose et la maintenance d'équipements routiers de sécurité (glissières de sécurité, balisage) et de signalisation (peintures et marquage au sol, feux tricolores).

Les **Pipelines et Canalisations** regroupent la pose et l'entretien de pipelines et de canalisations de gros diamètre pour le transport des fluides (pétrole, gaz) ou de plus petit diamètre (eau, électricité, chauffage, télécommunications), les forages horizontaux ou en grande profondeur et la réalisation de tunnels de moyen diamètre.

L'activité **Étanchéité** consiste en la réalisation de chantiers de travaux d'étanchéité, d'enveloppe de bâtiment et de voirie (asphalte), la production et la commercialisation de membranes d'étanchéité, d'appareils d'éclairage et de désenfumage.

L'activité **Ferroviaire** comprend la construction et l'entretien de réseaux de chemin de fer (voies traditionnelles, lignes LGV, voies de tramway et de métro) et une activité de travaux d'élargissement de tunnels.

### Nature et étendue des risques et incertitudes liés à l'activité

Parmi les principaux risques et incertitudes qui peuvent avoir une incidence notable sur les activités du Groupe, on peut citer notamment :

- les conditions climatiques (intempéries) qui ont une influence directe sur la bonne réalisation des chantiers, partout et davantage encore dans les régions aux conditions climatiques difficiles ;
- le prix des matières premières principalement liées au pétrole (bitume, carburants, fuel de chauffage) dans l'activité routière, ainsi que d'autres matières premières, notamment l'acier et l'aluminium dans les activités de signalisation et d'étanchéité. Ce risque est réduit par une proportion importante de contrats qui bénéficient de clauses de révision de prix et par une proportion importante de chantiers de courte durée ;
- le niveau de commandes des États, des collectivités publiques, du secteur privé industriel et commercial ;
- les conséquences de l'évolution du cours des monnaies, en particulier le dollar US, même si elles sont limitées, puisque plus de 60 % du chiffre d'affaires est réalisé en euros et que l'activité réalisée localement permet de libeller produits et charges dans une devise identique.

### NOTE 1 – PRINCIPES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ont été établis selon les normes financières internationales IFRS (International Financial Reporting Standards).

Ces états ont été réalisés sur la base du coût historique à l'exception de l'évaluation de certains instruments financiers.

Le Groupe :

- a appliqué l'ensemble des normes IFRS et interprétations IFRIC en vigueur au 31 décembre 2006 et adoptées par l'Union européenne ;
- a appliqué l'interprétation IFRIC 12 non encore validée par l'Union européenne ;
- n'a pas anticipé l'application de certaines nouvelles normes et interprétations publiées en 2006 mais non encore obligatoires.

### MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Colas SA (la société) et de ses filiales, arrêtés au 31 décembre de chaque année. Pour ces filiales, le contrôle est avéré lorsque la société a le pouvoir de diriger les politiques opérationnelle et financière de la filiale contrôlée, afin d'obtenir les avantages de ses activités.

Les actifs et passifs des filiales acquises sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la juste valeur de l'actif net acquis, l'excédent est comptabilisé en Goodwill.

Si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur identifiée de l'actif net acquis, l'écart (i.e. Badwill) est comptabilisé en produit de l'exercice.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle cesse d'être exercé.

Lorsque nécessaire, les états financiers des filiales sont retraités de façon à rendre les méthodes comptables utilisées homogènes avec celles utilisées par le Groupe. Toutes les créances, dettes, produits et charges intragroupe sont éliminés en consolidation.

### 1. Participations dans des coentreprises

Une coentreprise est un accord contractuel en vertu duquel deux parties, ou plus, conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint.

Les actifs, passifs, produits et charges des coentreprises (sociétés contrôlées conjointement avec d'autres associés) sont comptabilisés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

### 2. Participations dans des sociétés associées

Une société associée est une société non contrôlée, mais sur laquelle le Groupe exerce une influence notable.

Les résultats, actifs et passifs des sociétés associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

### 3. Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat à l'exception des emprunts en monnaies étrangères qui constituent une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère.

### 4. Conversion des états financiers

Les actifs et passifs des entités étrangères sont convertis sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ; les comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. La liste des principales parités de change utilisées figure en note 23.

Les écarts de change résultant de la conversion sont directement pris en compte en capitaux propres sous la rubrique « réserve de conversion ».

Lors de la sortie d'une entité étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

Les actifs non monétaires des activités à l'étranger sont comptabilisés au cours historique.

## NOTE 2 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### ACTIFS NON COURANTS

#### 1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de l'acquisition d'une activité sont comptabilisées à leur juste valeur.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif ou de ses différents composants s'ils ont des durées d'utilité différentes, soit :

Constructions hors exploitation	20 à 40 ans
Constructions industrielles	10 à 20 ans
Installations techniques, matériels et outillages	5 à 15 ans
Autres immobilisations corporelles (matériel de transport et de bureau)	3 à 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis sauf s'il s'agit de terrains de gisement. Ces derniers sont alors amortis selon le rythme d'épuisement du gisement sans que la durée totale d'amortissement puisse excéder quarante ans.

#### Coûts d'emprunts

Selon le traitement de référence de l'IAS 23, les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

#### Contrats de location financement

Les immobilisations faisant l'objet de contrats de location financement sont inscrites à l'actif du bilan et amorties comme si la société en était propriétaire. La dette correspondante est inscrite au passif du bilan.

#### Immeubles de placement

Le Groupe n'a pas identifié d'immeubles de placement au sein de ses immobilisations.

#### 2. Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable. Il est séparable et peut être loué, vendu, échangé de manière indépendante. Il est issu d'un droit contractuel ou légal, que ce droit soit séparable ou non. Il est sans substance physique.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition d'une activité sont comptabilisées séparément du Goodwill, seulement si leur juste valeur peut être évaluée de façon fiable lors de leur reconnaissance initiale.

Les frais de premier établissement et les frais de recherche sont comptabilisés en charge de l'exercice.



Les frais de développement ne sont activés que si la recouvrabilité future des dépenses encourues peut raisonnablement être considérée comme certaine. Toute dépense activée est amortie sur la durée attendue des ventes relatives au projet.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels, de brevets et de droits d'exploitation de carrières. Elles sont amorties sur leur durée d'utilité.

### 3. Goodwill

Le Goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition d'une société sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables de cette société à la date d'acquisition.

Le Goodwill est comptabilisé au coût diminué du cumul :

- des amortissements pratiqués antérieurement à la première application des IFRS ;
- des pertes de valeur comptabilisées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Les pertes de valeur sont comptabilisées lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Pour identifier d'éventuelles dépréciations, un test de valeur est réalisé au moins une fois par an.

Ce test consiste à évaluer la valeur d'utilité de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle est rattaché le Goodwill. Cette valeur d'utilité est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF), soit l'actualisation de flux futurs de trésorerie par le coût moyen pondéré du capital qui incorpore une prime de risque économique. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des prévisions établies par le management en charge de l'UGT, dans le cadre d'une procédure budgétaire habituelle pour l'année N+1 et d'un plan à trois ans pour les deux années suivantes.

### 4. Autres actifs financiers

#### Titres de participations et autres titres

Il s'agit de titres non cotés, non disponibles à la vente ; ils figurent au bilan pour leur coût d'acquisition sous déduction des dépréciations estimées nécessaires.

#### Prêts

Les prêts accordés figurent au bilan pour leur valeur actualisée lorsque leur taux de rémunération s'écarte des conditions normales du marché (exemple : prêts sans intérêts consentis par les sociétés françaises dans le cadre de l'obligation légale de participation des employeurs à l'effort de construction).

#### Créances financières

Le contrat de concession pour la réhabilitation et l'entretien de la voirie de la ville de Portsmouth pendant une durée de vingt-cinq ans (Private Finance Initiative) est comptabilisé selon la méthode de la créance financière telle qu'elle est préconisée par IFRIC 12.

Les travaux réalisés sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement définie par l'IAS 11.

La créance initiale représente la juste valeur des travaux réalisés et est ensuite comptabilisée au coût amorti selon la méthode définie par l'IAS 39.

Elle représente donc le montant des travaux réalisés, augmenté des intérêts cumulés, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminué des paiements reçus du concédant.

#### Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont appréciées à leur valeur nominale sous déduction des dépréciations éventuelles.

## ACTIFS COURANTS

### 1. Stocks

Les stocks sont évalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : coût ou valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition et les coûts de transformation.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes non récupérables, les frais de transport et de manutention encourus pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent.

Le coût de transformation inclut l'ensemble des coûts directs et indirects encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Pour l'évaluation ultérieure, le coût est calculé selon la méthode du Premier Entré, Premier Sorti, ou selon la méthode du Coût Moyen Pondéré, en fonction de la nature des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé du produit diminué des coûts estimés pour son achèvement et sa commercialisation.

### 2. Créances clients et autres créances

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre trente et quatre-vingt-dix jours, sont comptabilisées pour leur montant initial sous déduction des dépréciations estimées nécessaires en cas de risque de non-recouvrement.

Les créances clients incluent les « factures à établir » correspondant aux travaux mérités qui n'ont pas encore fait l'objet d'une facturation au client.

### 3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend la trésorerie en banque, en caisse ainsi que les dépôts et valeurs mobilières de placement ayant une échéance initiale de moins de trois mois. Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition et dépréciées si leur valeur vénale est inférieure à celui-ci. Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie comprend la trésorerie telle que définie ci-dessus, nette des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.

## CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Les actions propres éventuellement détenues sont imputées sur les capitaux propres consolidés. Lorsque des filiales du Groupe détiennent leurs propres actions, un complément de pourcentage d'intérêt au niveau du Groupe est constaté.

## PROVISIONS

### 1. Provisions non courantes

Ce sont les provisions non liées au cycle d'exploitation normal de l'entreprise.

Elles comprennent pour l'essentiel :

#### Les avantages au personnel à long terme

##### Pensions

Pour couvrir leurs engagements en matière de pensions à percevoir par les salariés après leur départ en retraite, les sociétés du Groupe effectuent des versements réguliers auprès des caisses de retraites ou fonds de pension indépendants (régimes à cotisations définies). Il subsiste toutefois quelques régimes à prestations définies au Royaume-Uni, en Irlande et au Canada. Ces régimes ne concernent qu'un nombre limité de salariés, puisqu'il a été décidé il y a quelques années que ces fonds ne pouvaient plus accueillir de nouveaux cotisants.

##### Indemnités de départ en retraite

Leur coût est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les gains ou pertes actuariels ne sont comptabilisés en produit ou en charge que lorsque leur cumul excède 10% du montant de l'obligation (méthode dite du « corridor »). Ces gains ou pertes actuariels sont répartis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés.

##### Primes attribuées à l'occasion de la remise des médailles d'ancienneté

Ces primes, dont la pratique dans la très grande majorité des sociétés du Groupe est permanente et systématique, font l'objet d'une provision. La méthode de calcul utilisée est une projection individuelle tenant compte de la rotation du personnel et de l'espérance de vie par rapport aux tables de mortalité.

#### Les litiges et contentieux

##### Litiges et contentieux travaux

Le montant du risque provisionné est évalué en fonction de la demande de la partie adverse ou de l'évaluation des travaux de réfection établie par les experts désignés par les tribunaux.

##### Risques sur contrôles fiscaux, contrôles charges sociales ou autres administrations

Les redressements sont pris en charge dans l'exercice lorsqu'ils sont acceptés ou font l'objet d'une provision lorsqu'ils sont contestés.

#### Les garanties données aux clients (long terme)

Elles représentent l'évaluation des travaux à réaliser au titre des garanties données lorsque la durée de la garantie excède la durée du cycle d'exploitation (un à deux ans), par exemple la garantie décennale relative à certains ouvrages.

#### Les coûts de remise en état des sites (long terme)

Le coût de remise en état des sites d'exploitation de carrières à l'expiration du gisement et/ou de l'autorisation d'exploitation fait l'objet d'une évaluation détaillée (coût de la main-d'œuvre, du matériel qui sera utilisé, des matériaux à mettre en œuvre, quote-part de frais généraux, etc.). Seuls les coûts qui seront engagés au-delà des douze mois suivant la clôture de l'exercice figurent dans cette rubrique.

### 2. Provisions courantes

Il s'agit des provisions liées au cycle d'exploitation normal de l'entreprise ; les charges rattachées sont généralement réglées dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Elles comprennent pour l'essentiel :

– les provisions pour garanties données aux clients (durée : un à deux ans maximum) : les provisions pour finitions constituées dans le cadre des garanties contractuelles font l'objet d'une appréciation individuelle chantier par chantier ;

– les provisions pour frais de fin de chantier :

il s'agit des frais de repli de chantier (nettoyage du chantier, repli du matériel). Ces frais font l'objet d'une appréciation individuelle qui est fonction de l'importance du chantier et de son éloignement par rapport aux bases permanentes ;

– les provisions pour pertes à terminaison de fin de contrats :

elles concernent les chantiers en cours de réalisation et prennent éventuellement en compte les réclamations acceptées par le client. Elles sont évaluées chantier par chantier, sans compensation ;

– les coûts de remise en état des sites :

il s'agit du coût des travaux de remise en état des sites après exploitation (principalement des carrières) qui seront réalisés dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 37 relative aux passifs, une information relative aux provisions les plus significatives est fournie, dans la mesure où cette information ne peut porter préjudice au Groupe.

## IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS ET DETTES FISCALES LONG TERME

Les passifs d'impôts différés (ou IDP) représentent les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre des différences temporelles imposables (sources d'imposition future). Tous les IDP sont comptabilisés, y compris ceux relatifs aux retraitements de consolidation (transactions intragroupe, notamment les résultats sur cessions internes d'éléments d'actif).

La comptabilisation d'un IDP concerne toutes les différences temporelles générées par des participations dans des filiales, entreprises associées, coentreprises sauf si la société mère est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible (pas de projet de cession dans un avenir prévisible).

Lorsqu'il existe une probabilité de cession des titres de la filiale ou de distribution de bénéfices dans un avenir prévisible ou une absence de contrôle de la filiale (sociétés associées), un impôt différé passif est constaté.

## INSTRUMENTS FINANCIERS

Certaines sociétés du Groupe utilisent des instruments financiers dans le but de limiter l'incidence des variations de change et de taux d'intérêt sur leur résultat. L'utilisation de ces instruments s'inscrit dans le cadre ci-dessous.

### 1. Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

#### Risque de change

Le Groupe est faiblement exposé au risque de change puisque les filiales réalisent une très faible part de leur chiffre d'affaires à l'exportation. Dans la plupart des cas, le chiffre d'affaires à l'International est réalisé par des filiales locales dont la facturation et les dépenses sont libellées dans la devise du pays où sont exécutés les travaux.

Ponctuellement, certains contrats en devises font l'objet d'une couverture de change.

D'une manière générale, les investissements nets réalisés par le Groupe dans des entités étrangères (filiales, participations, succursales, coentreprises) ne font pas l'objet d'une couverture de change, car ces entités n'ont pas vocation à être revendues.

Les swaps de devises sont principalement utilisés dans le but d'optimiser la trésorerie du Groupe par la conversion, sans risque de change, d'excédents en une devise, prêtés à des filiales dans leur devise locale en substitution de lignes bancaires en devises locales.

#### Risque de taux

Le compte de résultat du Groupe est peu sensible aux variations des taux d'intérêt. En moyenne sur l'exercice, la partie des dettes financières à taux variable est équivalente à la trésorerie disponible, elle-même placée à taux variable.

Certains actifs ou passifs financiers peuvent ponctuellement être couverts.

### 2. Principes et règles des opérations de couverture utilisées par le Groupe

Les instruments utilisés sont limités à des produits classiques comme :

- les achats et ventes à terme de devises, swaps de devise, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ;
- les swaps de taux d'intérêt, future rate agreements, achats de caps et de tunnels ou d'options de taux dans le cadre de la couverture du risque de taux.

Ces instruments ont pour caractéristiques de n'être utilisés qu'à des fins de couverture, de n'être traités qu'avec des banques françaises et internationales de premier rang et de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change et au risque de taux, font l'objet d'un suivi détaillé et spécifique transmis aux organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

#### ■ Couverture des flux de trésorerie (cash flow hedge)

La couverture de flux de trésorerie correspond à la couverture des variations de flux futurs de trésorerie de l'instrument couvert ou d'une opération future.

Lorsque les instruments financiers dérivés couvrent l'exposition aux variations des

flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue, le profit ou la perte réalisé sur la partie de l'instrument de couverture que l'on estime être une couverture efficace est comptabilisé directement en capitaux propres.

La partie de couverture estimée inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les autres profits ou pertes résiduels sur l'instrument de couverture sont inclus en résultat.

Lorsque l'instrument de couverture arrive à expiration, il est vendu, résilié ou exercé. Le profit ou la perte cumulé est maintenu dans les capitaux propres tant que la transaction prévue n'est pas réalisée. Lorsque la transaction est réalisée, le produit ou la charge nette cumulé correspondant, qui avait été comptabilisé directement en capitaux propres, est repris en résultat.

#### ■ Couverture de juste valeur (fair value hedge)

La couverture de juste valeur a pour objet de limiter les variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif présent dans le bilan.

Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre l'exposition aux variations de la juste valeur d'une créance ou d'une dette, le profit ou la perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat net. Le profit ou la perte sur l'élément couvert attribuable au risque couvert ajuste la valeur comptable de l'élément couvert et est comptabilisé directement en résultat net.

La juste valeur des éléments couverts, en fonction du risque couvert, correspond à leur valeur comptable convertie en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture.

### 3. Méthodes comptables appliquées en matière d'instruments financiers

Le Groupe utilise les principes et méthodes comptables définis par la norme IAS 39, à savoir :

#### Critères pour comptabiliser un actif ou un passif financier

La comptabilisation de couverture est appliquée lorsque les instruments financiers dérivés compensent, en totalité ou en partie, la variation de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert. L'appréciation de l'efficacité des couvertures est effectuée à intervalles réguliers au moins tous les trimestres.

Cependant dans certains cas (montants notionnels modestes, maturités de couverture courtes, impacts limités sur le compte de résultat), les instruments financiers ne font volontairement pas l'objet d'une comptabilité de couverture, afin de ne pas alourdir les procédures administratives du Groupe. Dans ce cas, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans le compte de résultat. Si nécessaire, il est possible de repasser à tout moment en comptabilité de couverture.

#### Base d'évaluation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à leur coût ou coût amorti.

#### Comptabilisation des instruments évalués à la juste valeur

Le Groupe utilise très peu d'instruments financiers ; les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. Il s'agit de la valeur de marché pour les instruments cotés sur les marchés financiers. Quant aux instruments non cotés en Bourse

(non traités jusqu'à présent), leur juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'estimation telles que les modèles d'évaluation des options et la méthode de la valeur d'utilité (actualisation des flux de trésorerie). Ces modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données du marché.

#### **Comptabilisation des produits et charges générés par les actifs et passifs financiers**

Les instruments dérivés sont comptabilisés à l'origine au coût d'acquisition. Ils sont évalués par la suite à leur juste valeur. Les profits et pertes latents qui en découlent sont comptabilisés en fonction de la nature de la couverture de l'élément couvert.

À la date de clôture, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est égale au montant que le Groupe devrait recevoir ou payer pour clôturer les positions. La juste valeur est évaluée en tenant compte des taux d'intérêt actuels et du risque crédit des contreparties. La juste valeur des contrats de change à terme est égale à leur valeur de marché à la date de clôture, c'est-à-dire la valeur actualisée du cours ou du taux à terme.

### **COMPTE DE RÉSULTAT**

#### **1. Produits des activités ordinaires**

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés s'il est probable que des avantages économiques futurs reviendront au Groupe et si les coûts encourus concernant ces opérations peuvent être évalués de façon fiable.

Les produits des activités ordinaires se décomposent comme suit :

##### **Ventes de biens**

Le produit est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur.

##### **Contrats de construction et prestations de services**

Le produit est comptabilisé en fonction du degré d'avancement des chantiers ou des prestations.

Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés ; une perte attendue sur un contrat est immédiatement comptabilisée en résultat.

##### **Autres produits des activités ordinaires**

Il s'agit de redevances perçues pour utilisation de licences et de brevets : le produit est comptabilisé lorsque l'entreprise est en droit d'en percevoir le paiement.

#### **2. Subventions publiques**

Elles sont comptabilisées en produit lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles soient perçues et que toutes les conditions rattachées soient satisfaites.

Lorsque la subvention est accordée en compensation d'une charge, elle est comptabilisée en produit sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser.

Les subventions liées à des actifs sont comptabilisées en diminution de la valeur de l'actif subventionné.

#### **3. Résultats sur opérations faites en commun**

Ce poste inclut principalement la quote-part de résultat transférée par les sociétés en participation ou Groupements d'Intérêt Économique de fabrication d'enrobés ou de liants exploités en commun avec d'autres associés.

#### **4. Résultat opérationnel courant**

Le résultat opérationnel courant provient des activités principales génératrices de produits de l'entreprise et de toutes les autres activités qui ne sont pas d'investissement ou de financement.

Les dépréciations de Goodwill sont comprises dans le résultat opérationnel.

#### **5. Autres produits et charges non courants**

Il s'agit de produits ou de charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents – de montant particulièrement significatif – que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

La nature de ces éléments est décrite dans la note 11.

#### **6. Coût de l'endettement financier net**

Il inclut les charges et produits d'intérêts liés à la trésorerie ainsi que les coûts d'emprunts.

#### **7. Impôts**

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles imposables ou déductibles existant à la date de clôture.

Les différences temporelles imposables ou déductibles incluent toutes les différences entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable au bilan, à l'exception des Goodwill, des reports en avant de pertes fiscales et des crédits d'impôt non encore utilisés.

Lorsque, pour une société, le montant net de l'imposition différée fait apparaître un actif d'impôt, celui-ci n'est inscrit à l'actif du bilan que s'il existe une forte probabilité de récupération sur les exercices ultérieurs.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués avec les taux d'imposition dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est établi selon la méthode dite « indirecte ». Selon cette méthode, le résultat net est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelles passées ou futures liées à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- disponibilités et valeurs mobilières de placement nettes ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

La capacité d'autofinancement prend en compte les dotations et reprises sur provisions d'actif circulant. Elle inclut notamment le résultat net des sociétés intégrées et le résultat des sociétés mises en équivalence à hauteur des dividendes encaissés.

La classification retenue pour les intérêts et les dividendes positionne ces derniers dans les flux de trésorerie de financement. Il est à noter que les intérêts décaissés au cours de l'exercice correspondent aux intérêts constatés dans le résultat de l'exercice.

## AUTRES INFORMATIONS

### 1. Comparabilité des états financiers

Les variations de périmètre de l'exercice n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de l'exercice 2006 et ne font pas obstacle à la comparaison avec l'exercice précédent.

Les méthodes comptables et les méthodes d'évaluation utilisées pour les états financiers 2006 sont identiques à celles utilisées pour les états financiers 2005.

### 2. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 15 février 2007, Colas et Spie, dont l'actionnaire principal est PAI Partners, ont signé un protocole de cession de 100 % des titres Spie Rail à Colas, sous condition suspensive de l'obtention d'un accord des autorités compétentes sur l'opération de concentration. Spie Rail est une société spécialisée dans les travaux ferroviaires en France et à l'International.

Concomitamment, Colas SA et AMEC plc ont signé un accord pour la cession à Colas SA de 50 % des titres de la société AMEC Spie Rail Systems Ltd (ASRSL), société ferroviaire anglaise, dont les autres 50 % sont détenus par Spie Rail.

L'ensemble représente en 2006 un chiffre d'affaires total de l'ordre de 400 millions d'euros.

### 3. Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore d'application obligatoire en 2006.

Ainsi les normes et les interprétations suivantes n'ont pas été appliquées pour la préparation des états financiers consolidés :

- IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et l'amendement d'IAS 1 « Présentation des états financiers : informations à fournir sur le capital » imposent de fournir des informations plus étendues sur l'importance des instruments financiers sur la situation et la performance financière d'une entité, et des informations qualitatives et quantitatives sur la nature et l'étendue des risques. IFRS 7 et IAS 1 amendé, dont l'application sera obligatoire dans les états financiers 2007 du Groupe, conduiront à des informations additionnelles plus approfondies sur les instruments financiers et le capital du Groupe.
- IFRIC 7 relative à l'information comparative à produire en application d'IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe.
- IFRIC 8 relative au champ d'application d'IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » sera d'application obligatoire en 2007 de façon rétrospective. Elle ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés.
- IFRIC 9 relative à la réévaluation des dérivés incorporés impose de réexaminer si un dérivé incorporé devrait être séparé du contrat hôte sous-jacent en cas unique de modifications du contrat. IFRIC 9, dont l'application sera obligatoire dans les états financiers 2007, ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés.
- IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et pertes de valeur » interdit de reprendre une perte de valeur comptabilisée au cours d'une période intermédiaire antérieure au titre d'un Goodwill, d'un instrument de capitaux propres ou d'un actif financier évalué au coût. IFRIC 10 sera d'application obligatoire en 2007. Si elle avait été appliquée, elle n'aurait pas eu d'impact sur les états financiers 2006.
- IFRIC 11 relative aux options accordées au sein d'un groupe et aux actions propres acquises en couverture de plans d'options précise le traitement à appliquer dans certains cas particuliers d'avantages accordés aux employés des différentes entités d'un groupe. Les modalités d'application n'ont pas encore été arrêtées.

**NOTE 3 – ACTIFS NON COURANTS****3.1 – Immobilisations corporelles**

	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Immob. en cours et avances sur commandes	Total
<b>Valeur brute</b>				
<b>1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>774</b>	<b>2 608</b>	<b>54</b>	<b>3 436</b>
Écarts de conversion	29	107		136
Virements de rubriques	16	46	(55)	7
Changements de périmètre	62	107	2	171
Acquisitions	59	342	50	451
Cessions et réductions	(9)	(158)		(167)
<b>31 décembre 2005</b>	<b>931</b>	<b>3 052</b>	<b>51</b>	<b>4 034</b>
Écarts de conversion	(18)	(74)		(92)
Virements de rubriques	9	34	(50)	(7)
Changements de périmètre	7	97	1	105
Acquisitions	65	419	72	556
Cessions et réductions	(10)	(172)		(182)
<b>31 décembre 2006</b>	<b>984</b>	<b>3 356</b>	<b>74</b>	<b>4 414</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>				
<b>1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>(265)</b>	<b>(1 792)</b>		<b>(2 057)</b>
Écarts de conversion	(7)	(70)		(77)
Virements de rubriques	(2)	(3)		(5)
Changements de périmètre	(15)	(74)		(89)
Dotations et reprises	(33)	(298)		(331)
Cessions et réductions	4	143		147
<b>31 décembre 2005</b>	<b>(318)</b>	<b>(2 094)</b>		<b>(2 412)</b>
Écarts de conversion	3	48		51
Virements de rubriques		6		6
Changements de périmètre	2	(52)		(50)
Dotations et reprises	(38)	(323)		(361)
Cessions et réductions	5	156		161
<b>31 décembre 2006</b>	<b>(346)</b>	<b>(2 259)</b>		<b>(2 605)</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>509</b>	<b>816</b>	<b>54</b>	<b>1 379</b>
Dont locations financements	18	66		84
<b>31 décembre 2005</b>	<b>613</b>	<b>958</b>	<b>51</b>	<b>1 622</b>
Dont locations financements	11	52		63
<b>31 décembre 2006</b>	<b>638</b>	<b>1 097</b>	<b>74</b>	<b>1 809</b>
Dont locations financements	7	51		58



## 3.2 – Immobilisations incorporelles et Goodwill

	Concessions, brevets et autres droits	Autres	Total immob. incorporelles	Goodwill
<b>Valeur brute</b>				
<b>1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>77</b>	<b>16</b>	<b>93</b>	<b>176</b>
Écarts de conversion		2	2	4
Virements de rubriques	1	(2)	(1)	(2)
Changements de périmètre	2	8	10	32
Acquisitions	2	3	5	2
Cessions et réductions	(1)	(1)	(2)	
<b>31 décembre 2005</b>	<b>81</b>	<b>26</b>	<b>107</b>	<b>212</b>
Écarts de conversion	(1)	(1)	(2)	(4)
Virements de rubriques	9	(8)	1	
Changements de périmètre				21
Acquisitions	4	15	19	9
Cessions et réductions	(1)		(1)	
<b>31 décembre 2006</b>	<b>92</b>	<b>32</b>	<b>124</b>	<b>238</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>				
<b>1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>(25)</b>	<b>(9)</b>	<b>(34)</b>	<b>(6)</b>
Écarts de conversion		(1)	(1)	
Virements de rubriques				
Changements de périmètre	(2)		(2)	
Cessions et réductions	1	1	2	
Dotations et reprises	(5)	(2)	(7)	(1)
<b>31 décembre 2005</b>	<b>(31)</b>	<b>(11)</b>	<b>(42)</b>	<b>(7)</b>
Écarts de conversion				
Virements de rubriques	(1)	1		
Changements de périmètre	2		2	
Cessions et réductions	2		2	
Dotations et reprises	(5)	(2)	(7)	(9)
<b>31 décembre 2006</b>	<b>(33)</b>	<b>(12)</b>	<b>(45)</b>	<b>(16)</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>52</b>	<b>7</b>	<b>59</b>	<b>170</b>
<b>31 décembre 2005</b>	<b>50</b>	<b>15</b>	<b>65</b>	<b>205</b>
<b>31 décembre 2006</b>	<b>59</b>	<b>20</b>	<b>79</b>	<b>222</b>

Concessions, brevets et autres droits : il s'agit pour l'essentiel de droits d'exploitation de carrières et, dans une moindre mesure, de brevets et de logiciels.

**Dépréciation des actifs incorporels et Goodwill**

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est supérieure à sa valeur recouvrable. Si, pour une UGT, un indice de perte de valeur est identifié, un test de valeur est réalisé selon la méthode décrite en note 1.

Principales hypothèses utilisées pour l'évaluation :

Unités Génératrices de Trésorerie	Taux d'actualisation	Taux de croissance
UGT France et UGT Europe	6,36 %	1,1 %
UGT Amérique du Nord	6,70 %	3 %
UGT Asie et autres	6,70 %	2 à 3 %

**3.3 – Participations dans les entreprises associées**

	Quote-part dans les capitaux propres	Goodwill sur entreprises associées	Dépréciations des Goodwill	Valeur nette
<b>1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>233</b>	<b>6</b>	<b>(2)</b>	<b>237</b>
Écarts de conversion	2			2
Virements de rubriques				
Changements de périmètre				
Augmentation de capital	3			3
Résultat de l'exercice	49			49
Dividendes distribués	(27)			(27)
Perte de valeur				
<b>31 décembre 2005</b>	<b>260</b>	<b>6</b>	<b>(2)</b>	<b>264</b>
Écarts de conversion				
Virements de rubriques				
Changements de périmètre	(2)	(1)		(3)
Augmentation de capital	1			1
Résultat de l'exercice	54			54
Dividendes distribués	(28)			(28)
Perte de valeur				
<b>31 décembre 2006</b>	<b>285</b>	<b>5</b>	<b>(2)</b>	<b>288</b>

## Principales entreprises associées

	Quote-part dans les capitaux propres	Goodwill sur entreprises associées	Dépréciations des Goodwill	Valeur nette
Cofiroute <sup>(1)</sup>	262			262
Tipco Asphalt <sup>(2)</sup>	19	4	(2)	21
Autres	4	1		5
<b>Total</b>	<b>285</b>	<b>5</b>	<b>(2)</b>	<b>288</b>

(1) Bien que détenue à moins de 20 % (16,7 %), Cofiroute est consolidée par mise en équivalence, car Colas SA exerce une influence notable par sa présence au Conseil d'administration (Administrateur : A. Dupont).

(2) Société cotée à la Bourse de Bangkok (Thaïlande)

Valeur des titres sur la base du cours au 29 décembre 2006 : 27 M€

Valeur des titres sur la base du cours moyen 2006 : 20 M€

## Part du Groupe dans les actifs, passifs et résultats des principales sociétés associées

	Cofiroute 16,7 %	Tipco Asphalt 30,8 %	Autres	Total
Actifs non courants	819	24	4	847
Actifs courants	116	25	5	146
<b>Total actif</b>	<b>935</b>	<b>49</b>	<b>9</b>	<b>993</b>
Capitaux propres	262	19	4	285
Passifs non courants	579	13	1	593
Passifs courants	94	17	4	115
<b>Total passif</b>	<b>935</b>	<b>49</b>	<b>9</b>	<b>993</b>
Produits des activités ordinaires	161	62	8	231
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>50</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>54</b>

## 3.4 – Autres actifs financiers non courants

	Participations non consolidées	Autres actifs financiers	Total valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
<b>1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>82</b>	<b>52</b>	<b>134</b>	<b>(25)</b>	<b>109</b>
Écarts de conversion		1	1		1
Virements de rubriques					
Changements de périmètre	(113)	(2)	(115)	(3)	(118)
Acquisitions et autres augmentations	87	29	116		116
Cessions et réductions	(5)	(4)	(9)		(9)
Dotations et reprises				1	1
<b>31 décembre 2005</b>	<b>51</b>	<b>76</b>	<b>127</b>	<b>(27)</b>	<b>100</b>
Écarts de conversion					
Virements de rubriques		1	1		1
Changements de périmètre	(39)	3	(36)	(5)	(41)
Acquisitions et autres augmentations	72	50	122		122
Cessions et réductions	(25)	(7)	(32)		(32)
Dotations et reprises				(4)	(4)
<b>31 décembre 2006</b>	<b>59</b>	<b>123</b>	<b>182</b>	<b>(36)</b>	<b>146</b>

## Détail des principales participations non consolidées

	Brut	Dépréciation	31/12/06 Net	31/12/05 Net
Sociétés d'enrobés ou de liants	16	(3)	13	18
Sociétés de carrières	6	(2)	4	4
Sociétés en sommeil	7	(6)	1	1
Sociétés non contrôlées	5		5	4
AKA Rt	4		4	4
Rossetto <sup>(1)</sup>	2		2	
Brunel Démolition <sup>(1)</sup>	10		10	
Autres participations <sup>(2)</sup>	9	(6)	3	5
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>(17)</b>	<b>42</b>	<b>36</b>

(1) Ces sociétés, acquises fin décembre 2006, seront consolidées en 2007.

(2) Aucune de ces participations ne présente un caractère significatif.

## Détail des autres actifs financiers

	Brut	Dépréciation	31/12/06 Net	31/12/05 Net
Prêts <sup>(1)</sup>	39	(16)	23	21
Dépôts et cautionnements	28	(3)	25	13
Créances financières <sup>(2)</sup>	56		56	30
<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>(19)</b>	<b>104</b>	<b>64</b>

(1) Prêts accordés : il s'agit principalement de prêts sur vingt ans non rémunérés, accordés dans le cadre de l'obligation légale française d'investissement des employeurs dans la construction. Ces prêts sont comptabilisés pour leur valeur nette actualisée.

(2) Créances financières : cet actif représente la créance du Groupe sur la ville de Portsmouth, contrepartie des prestations effectuées dans le cadre du contrat de financement et de réalisation de la réhabilitation et de l'entretien de sa voirie.

## 3.5 – Actifs d'impôts

	Impôts différés	Autres actifs d'impôts à long terme	Total
<b>1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	48		48
Écarts de conversion	1		1
Virements de rubriques	(1)		(1)
Changements de périmètre	2		2
Variations nettes	14		14
<b>31 décembre 2005</b>	<b>64</b>		<b>64</b>
Écarts de conversion	(1)		(1)
Virements de rubriques			
Changements de périmètre			
Variations nettes	6		6
<b>31 décembre 2006</b>	<b>69</b>		<b>69</b>

Le montant des actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait d'une récupération jugée peu probable s'élève à 21 millions d'euros au 31 décembre 2006 (27 millions d'euros au 31 décembre 2005).

## NOTE 4 – ACTIFS COURANTS

## 4.1 – Stocks, créances courantes et paiements d'avance

	31/12/2006			31/12/2005		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
<b>Stocks</b> (matières, approvisionnements et produits finis)	<b>302</b>	<b>(10)</b>	<b>292</b>	<b>278</b>	<b>(10)</b>	<b>268</b>
<b>Créances clients</b> (clients, factures à établir)	<b>2 715</b>	<b>(70)</b>	<b>2 645</b>	<b>2 302</b>	<b>(66)</b>	<b>2 236</b>
Personnel, organismes sociaux, État	271		271	258		258
Créances sociétés apparentées et créances diverses	207	(12)	195	174	(12)	162
Paiements d'avance	25		25	20		20
<b>Autres créances</b>	<b>503</b>	<b>(12)</b>	<b>491</b>	<b>452</b>	<b>(12)</b>	<b>440</b>

## Principales sources d'impôts différés par nature

	31/12/06	31/12/05
<b>Sources actives</b>		
Avantages au personnel	50	46
Déficits fiscaux	9	7
Réévaluation des instruments financiers	1	3
<b>Sources passives</b>		
Provisions réglementées	(22)	(20)
Immobilisations (location financement, écarts d'évaluation)	(18)	(18)
Impôts de distribution	(4)	(4)
Réévaluation des instruments financiers	(5)	(3)
Autres différences temporaires	(5)	(6)
<b>Actif net (passif net) d'impôts différés</b>	<b>6</b>	<b>5</b>

Le délai de récupération des impôts différés actif est essentiellement à plus de cinq ans.

## 4.2 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2006			31/12/2005		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Banques et caisses	242		242	215		215
Société de trésorerie Bouygues Relais	432		432	420		420
Valeurs mobilières de placement	30		30	26		26
<b>Total</b>	<b>704</b>		<b>704</b>	<b>661</b>		<b>661</b>

La valeur de réalisation des valeurs mobilières de placement est supérieure à la valeur comptable.

Les placements de trésorerie sont effectués par le Groupe auprès de banques françaises et étrangères. Ils se répartissent entre les devises suivantes :

	Euro	USD	GBP	CHF	Autres	Total
Banques et caisses	115	13	16	2	96	242
Société de trésorerie Bouygues Relais	432					432
Valeurs mobilières de placement	27			1	2	30
<b>Total au 31 décembre 2006</b>	<b>574</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>98</b>	<b>704</b>
Rappel 31 décembre 2005	552	13	13	4	79	661

Les disponibilités et équivalents de trésorerie ont une échéance inférieure à douze mois ou peuvent être facilement convertis en numéraire.

La trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie comprend les éléments suivants :

	31/12/06	31/12/05
Trésorerie et équivalents de trésorerie	704	661
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(126)	(100)
<b>Total</b>	<b>578</b>	<b>561</b>



**NOTE 5 – INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES****Composition du capital social**

Le capital social de Colas SA au 31 décembre 2006 est de 48 560 175 euros.

Il est constitué de 32 373 450 actions de 1,50 euro nominal, ayant toutes les mêmes droits (toutefois, les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans entre les mains d'un même actionnaire confèrent un droit de vote double).

**Mouvements de l'exercice**

	Nombre d'actions	Montant en euros
<b>1<sup>er</sup> janvier 2006</b>	<b>32 157 671</b>	<b>48 236 506,50</b>
Levée d'options de souscription d'actions	2 000	3 000,00
Partie du dividende payé en actions	213 779	320 668,50
<b>31 décembre 2006</b>	<b>32 373 450</b>	<b>48 560 175,00</b>

**Principaux actionnaires**

Bouygues SA	31 236 540	96,49 %
Autres actionnaires	1 136 910	3,51 %

**Option de souscription d'actions en cours de validité :**

néant

**Réserve de conversion**

La réserve de conversion est née le 1<sup>er</sup> janvier 2004 avec la première application des normes IFRS.

Les principaux écarts de conversion au 31 décembre 2006 concernent les états financiers des sociétés situées dans les pays suivants :

	31/12/06	31/12/05
États-Unis	(12)	18
Canada	2	15
Grande-Bretagne	2	1
Autres pays	16	10
<b>Total réserve de conversion</b>	<b>8</b>	<b>44</b>

**NOTE 6 – DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES****Répartition des emprunts portant intérêt par échéance**

	Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an					Total 2006	Total 2005
		1 à 2 ans 2008	2 à 3 ans 2009	3 à 4 ans 2010	4 à 5 ans 2011	5 ans et + 2012 et +		
	<b>2007</b>							
Emprunts MT et LT		7	24	16	3	43	93	70
Locations financement		11	8	9	5	1	34	32
Autres dettes LT		2	1	1	2	4	10	6
Sous-total	<b>32</b>							
Emprunts CT et soldes créditeurs de banque	126							
<b>31 décembre 2006</b>	<b>158</b>	<b>20</b>	<b>33</b>	<b>26</b>	<b>10</b>	<b>48</b>	<b>137</b>	<b>108</b>
Rappel 31/12/2005	138	27	16	10	8	47	108	
Partie à moins d'un an de la dette long terme							32	38

**Lignes de crédit confirmées/utilisées**

	Lignes confirmées – Échéances				Lignes utilisées – Échéances			
	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Au-delà	Total	Moins d'un an	1 à 5 ans	Au-delà	Total
Lignes de crédit	180	994	46	1 220	32	89	48	169
Lettres de crédit								
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>994</b>	<b>46</b>	<b>1 220</b>	<b>32</b>	<b>89</b>	<b>48</b>	<b>169</b>

**Liquidité au 31 décembre 2006**

Au 31 décembre 2006, la trésorerie disponible s'élève à 578 M€ auxquels s'ajoute un montant de 1 051 M€ de lignes bancaires à moyen terme confirmées et non utilisées à cette date. Le Groupe n'est donc pas exposé à un risque de liquidité.

Les crédits bancaires contractés par les sociétés du groupe Colas ne comportent aucune clause financière significative susceptible d'entraîner leur exigibilité et/ou leur remboursement anticipé.

**Répartition de la dette financière courante et non courante selon la nature de taux**

Répartition de la dette financière courante et non courante après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la date de clôture de l'exercice :

Dettes à taux fixe <sup>(1)</sup> : 70 % (2005 : 65 %)

Dettes à taux variable : 30 % (2005 : 35 %)

(1) Dettes à taux fixé pour plus d'un an.

## Répartition de la dette financière court terme et long terme par devises

	Euro	USD	GBP	Autres	Total
Long terme 12/2006	47	13	54	23	137
Court terme 12/2006	28	1	4	125	158
Long terme 12/2005	46	9	38	15	108
Court terme 12/2005	36	3		99	138

## NOTE 7 - PROVISIONS

## 7.1 – Provisions non courantes

	Avantages au personnel	Litiges et contentieux	Garanties données (LT)	Remise en état des sites (LT)	Autres	Total
<b>1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>171</b>	<b>105</b>	<b>57</b>	<b>52</b>	<b>28</b>	<b>413</b>
Écarts de conversion	1		1			2
Virements de rubriques		(4)	(1)	1	1	(3)
Changements de périmètre	5	3		1		9
Dotations	43	52	22	10	10	137
Reprises utilisées	(26)	(17)	(8)	(3)	(11)	(65)
Reprises non utilisées	(1)	(9)	(10)		(2)	(22)
<b>31 décembre 2005</b>	<b>193</b>	<b>130</b>	<b>61</b>	<b>61</b>	<b>26</b>	<b>471</b>
Écarts de conversion					(1)	(1)
Virements de rubriques		1		2		3
Changements de périmètre	(2)					(2)
Dotations	24	60	26	13	7	130
Reprises utilisées	(10)	(26)	(6)	(4)	(9)	(55)
Reprises non utilisées		(17)	(8)	(3)	(5)	(33)
<b>31 décembre 2006</b>	<b>205</b>	<b>148</b>	<b>73</b>	<b>69</b>	<b>18</b>	<b>513</b>

## Détail des principales provisions

	31/12/06	31/12/05
Récompenses d'ancienneté	56	54
Indemnités de fin de carrière	128	118
Pensions	21	21
<b>Avantages au personnel</b>	<b>205</b>	<b>193</b>
Litiges avec les clients	57	55
Litiges avec le personnel	10	10
Litiges avec des organismes sociaux	34	12
Litiges avec l'administration fiscale	17	12
Litiges avec d'autres administrations	16	27
Autres litiges	14	14
<b>Litiges et contentieux</b>	<b>148</b>	<b>130</b>
Garanties décennales	47	41
Garanties Génie civil, Travaux Publics	25	18
Garanties de performance	1	2
<b>Garanties données</b>	<b>73</b>	<b>61</b>

## 7.2 – Provisions courantes

	Perte à terminaison	Risques travaux et fins de chantiers	Garanties données (CT)	Remise en état des sites (CT)	Autres	Total
<b>1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>24</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>106</b>
Écarts de conversion		1				1
Virements de rubriques	1	2	2			5
Changements de périmètre		1				1
Dotations	26	17	19		10	72
Reprises utilisées	(12)	(11)	(15)	(3)	(6)	(47)
Reprises non utilisées	(6)	(6)	(2)		(1)	(15)
<b>31 décembre 2005</b>	<b>33</b>	<b>30</b>	<b>31</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>123</b>
Écarts de conversion		(1)				(1)
Virements de rubriques		(1)	(1)		(1)	(3)
Changements de périmètre			(1)			(1)
Dotations	28	21	24	4	13	90
Reprises utilisées	(23)	(7)	(14)	(2)	(4)	(50)
Reprises non utilisées	(3)	(5)	(3)	(1)	(2)	(14)
<b>31 décembre 2006</b>	<b>35</b>	<b>37</b>	<b>36</b>	<b>11</b>	<b>25</b>	<b>144</b>

## NOTE 8 – PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

	31/12/06	31/12/05
Passifs d'impôts différés	63	59
Autres impôts à long terme		
<b>Total des impôts non courants</b>	<b>63</b>	<b>59</b>

## NOTE 9 – AUTRES PASSIFS COURANTS

	31/12/06	31/12/05
Personnel, organismes sociaux, État	824	742
Produits différés	35	35
Autres dettes non financières	547	456
<b>Total des autres dettes</b>	<b>1 406</b>	<b>1 233</b>

**NOTE 10 – PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES**

	2006	2005
Ventes de produits	1 551	1 304
Prestations de service	257	225
Contrats de construction	8 908	8 011
Autres produits des activités ordinaires	1	1
<b>Produit des activités ordinaires</b>	<b>10 717</b>	<b>9 541</b>

**Informations relatives aux contrats de construction**

Travaux à facturer	279	224
Retenues de garantie	23	16
Travaux facturés d'avance	(216)	(171)
Avances reçues	(63)	(113)

**NOTE 11 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS**

	2006	2005
Quote-part de résultats sur opérations faites en commun	32	28
Résultats sur cessions d'actifs non courants	35	27
Autres produits opérationnels <sup>(1)</sup>	346	333
Autres charges opérationnelles	(65)	(52)
<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>348</b>	<b>336</b>
<b>Autres produits et charges non courants <sup>(2)</sup></b>	<b>4</b>	<b>(32)</b>

(1) Principalement : refacturations de charges aux associés de sociétés en participation ou de GIE.

(2) Amendes Concurrence.

**NOTE 12 – PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS****12.1 – Coût de l'endettement financier net**

	2006	2005
Produits d'intérêts liés à la trésorerie	12	10
Produits des placements	2	2
<b>Produits financiers</b>	<b>14</b>	<b>12</b>
Charges d'intérêts liées à la trésorerie	(13)	(8)
Charges d'intérêts sur locations financement	(2)	(3)
Charges d'intérêts sur dettes financières	(14)	(11)
<b>Charges financières</b>	<b>(29)</b>	<b>(22)</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(15)</b>	<b>(10)</b>

**12.2 – Autres produits et charges financiers nets**

	2006	2005
Dividendes reçus de participations non consolidées	4	2
Dotations financières nettes	(1)	1
Plus et moins-values sur cessions/actifs financiers		(1)
Autres produits et charges		2
<b>Autres produits et charges financiers nets</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

**NOTE 13 – CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT****Décomposition de la charge nette d'impôt**

	2006	2005
Impositions exigibles	(165)	(133)
Impositions différées	1	11
Rappels ou dégrèvements d'impôts	(2)	2
Impôts sur distributions	(2)	(1)
<b>Charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>(168)</b>	<b>(121)</b>



**Rapprochement entre impôt théorique et charge réelle**

Les différences constatées entre la charge d'impôt théorique, déterminée au taux de droit commun en vigueur en France, et le taux effectif constaté en charges de l'exercice, sont les suivantes :

	2006	2005
Charge d'impôt théorique	(178)	(134)
Incidence des taux d'impôt réduits ou majorés	14	17
Activation d'impôts différés antérieurement non comptabilisés		1
Actifs d'impôts différés non comptabilisés <sup>(1)</sup>	3	6
Impôts non liés au résultat	(4)	
Effet des différences permanentes	(3)	(11)
<b>Charge d'impôt comptabilisée</b>	<b>(168)</b>	<b>(121)</b>

(1) Récupération jugée trop lointaine.

**NOTE 14 – RÉSULTAT ET DIVIDENDE PAR ACTION**

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre d'actions au 31 décembre 2006, à l'exclusion des actions propres en cours d'annulation.

	2006	2005
Résultat net (part du Groupe) en euros	396 253 000	306 888 000
Nombre d'actions en circulation	32 373 450	32 157 671
<b>Résultat par action (en euros)</b>	<b>12,24</b>	<b>9,54</b>

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2006 augmenté des options de souscription en cours de validité.

	2006	2005
Résultat net (part du Groupe) en euros	396 253 000	306 888 000
Nombre d'actions en circulation	32 373 450	32 157 671
Options de souscription en cours de validité		2 000
Nombre d'actions	32 373 450	32 159 671
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>	<b>12,24</b>	<b>9,54</b>

	Par action	Total
Dividende décidé et payé dans l'exercice 2006	4,80 €	154 356 820,80 €
<b>Dividende proposé pour approbation de l'Assemblée Générale du 17 avril 2007</b> (non reconnu comme un passif au 31 décembre 2006)	<b>6,40 €</b>	<b>207 190 080,00 €</b>

**NOTE 15 – INFORMATION SECTORIELLE****15.1 – Information sectorielle par zones géographiques**

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées par grandes zones géographiques. Aussi, l'information sectorielle de premier niveau est communiquée selon ce critère. Ces informations sont présentées après réaffectation des éléments du siège social et selon la localisation géographique des sociétés.

**Exercice 2006**

	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Reste du monde	Consolidé
<b>BILAN</b>					
Actifs non courants	1 575	445	488	105	2 613
Actifs courants	2 689	759	355	351	4 154
<b>Total des actifs</b>	<b>4 264</b>	<b>1 204</b>	<b>843</b>	<b>456</b>	<b>6 767</b>
Passifs non courants	456	151	81	25	713
Passifs courants	2 968	690	355	320	4 333
<b>Total des passifs</b>	<b>3 424</b>	<b>841</b>	<b>436</b>	<b>345</b>	<b>5 046</b>
<b>Actif net</b>	<b>840</b>	<b>363</b>	<b>407</b>	<b>111</b>	<b>1 721</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>					
Produit des activités ordinaires	6 295	1 848	2 059	515	10 717
Dont exportations	30				30
Résultat opérationnel	254	77	148	49	528
Produits et charges financiers					(12)
Résultat des entreprises associées	52			2	54
Charge d'impôt					(168)
<b>Résultat net</b>					<b>402</b>
Investissements bruts	359	113	158	26	656
Amortissements	(224)	(53)	(72)	(19)	(368)

Exercice 2005

	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Reste du monde	Consolidé
<b>BILAN</b>					
Actifs non courants	1 387	375	457	101	2 320
Actifs courants	2 359	636	326	309	3 630
<b>Total des actifs</b>	<b>3 746</b>	<b>1 011</b>	<b>783</b>	<b>410</b>	<b>5 950</b>
Passifs non courants	439	118	60	21	638
Passifs courants	2 635	576	331	292	3 834
<b>Total des passifs</b>	<b>3 074</b>	<b>694</b>	<b>391</b>	<b>313</b>	<b>4 472</b>
<b>Actif net</b>	<b>672</b>	<b>317</b>	<b>392</b>	<b>97</b>	<b>1 478</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>					
Produit des activités ordinaires	5 502	1 804	1 780	455	9 541
Dont exportations	29				29
Résultat opérationnel	170	88	89	43	390
Produits et charges financiers					(6)
Résultat des entreprises associées	47			2	49
Charge d'impôt					(121)
<b>Résultat net</b>					<b>312</b>
Investissements bruts	345	78	100	22	545
Amortissements	(208)	(46)	(65)	(19)	(338)

## 15.2 – Information sectorielle par secteurs d'activité

## Produit des activités ordinaires

## Exercice 2006

	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Reste du monde	Consolidé	
Routes – travaux et ventes de produits	4 886	1 407	1 878	464	8 635	80 %
Génie civil, Électricité, Canalisations	366	309	160	18	853	8 %
Étanchéité	425	16			441	4 %
Signalisation, Sécurité et Gestion de trafic	246	16	16	1	279	3 %
Bâtiment	229	45	5	32	311	3 %
Voies ferrées	143	55			198	2 %
<b>Total</b>	<b>6 295</b>	<b>1 848</b>	<b>2 059</b>	<b>515</b>	<b>10 717</b>	

## Exercice 2005

	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Reste du monde	Consolidé	
Routes – travaux et ventes de produits	4 287	1 423	1 660	415	7 785	81 %
Génie civil, Électricité, Canalisations	295	227	101	12	635	7 %
Étanchéité	353	52			405	4 %
Signalisation, Sécurité et Gestion de trafic	260	10	13		283	3 %
Bâtiment	190	36	6	28	260	3 %
Voies ferrées	117	56			173	2 %
<b>Total</b>	<b>5 502</b>	<b>1 804</b>	<b>1 780</b>	<b>455</b>	<b>9 541</b>	

**NOTE 16 – COMPTE DE RÉSULTAT PRÉSENTÉ PAR DESTINATION**

En complément du compte de résultat classé par nature de charges, nous présentons ci-après le compte de résultat classé par fonctions.

	2006	2005
Produit des activités ordinaires	10 717	9 541
Coût des ventes	(9 284)	(8 247)
<b>Marge brute</b>	<b>1 433</b>	<b>1 294</b>
Coût de recherche et de développement <sup>(1)</sup>	(61)	(58)
Charges administratives	(848)	(814)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>524</b>	<b>422</b>
Autres produits et charges	4	(32)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>528</b>	<b>390</b>
Coût de l'endettement financier net	(15)	(10)
Autres produits et charges financiers	3	4
Charge d'impôt	(168)	(121)
Résultat des entreprises associées	54	49
<b>Résultat net</b>	<b>402</b>	<b>312</b>
Dont part des intérêts minoritaires	6	5
Dont part du Groupe	396	307

(1) En 2006, le Groupe a retenu une définition plus restrictive des frais de développement. Le rappel 2005 a été retraité pour permettre la comparaison.

**NOTE 17 – INSTRUMENTS FINANCIERS**

Nous présentons ci-après la somme des encours notionnels au 31 décembre 2006 de chaque type de produit utilisé, avec répartition par maturité résiduelle pour les opérations de taux et répartition par devise pour les opérations de change.

**Couverture du risque de taux**

Swaps de taux	Échéances			Total	Total
	2007	2008 à 2011	Au-delà	31/12/06	31/12/05
Sur actifs financiers					
Sur passifs financiers			55	55	34

Afin de garantir à la ville de Portsmouth (GB), une redevance mensuelle forfaitaire fixe sur les vingt-cinq années du contrat de réhabilitation et d'entretien de sa voirie, un swap de taux a été mis en place.

Ce swap est receveur du taux variable, payeur du taux fixe. Son montant nominal suit parfaitement le profil de tirage, puis d'amortissement du financement sans recours de ce contrat, de manière à adosser le coût fixe de la dette à la redevance forfaitaire perçue. Au 31 décembre 2006, le montant de ce swap est de 54,7 millions d'euros (36,7 MGBP).

### Couverture du risque de change

Les sociétés du Groupe réalisent une faible part de leur chiffre d'affaires à l'exportation. La part du chiffre d'affaires à l'International est réalisée la plupart du temps par des filiales qui ont leurs facturations et leurs dépenses libellées dans la devise du pays. Ponctuellement, certains contrats en devises font l'objet d'une couverture de change.

	USD	GBP	Autres	31/12/06	31/12/05
Achats à terme	86	60	1	147	23
Ventes à terme			1	1	4
Swaps de devises					12
Options de change					6

Des contrats en euros signés en Hongrie ont fait l'objet d'une couverture de change systématique.

Les swaps de devises sont principalement utilisés dans le but d'optimiser la trésorerie du Groupe par la conversion, sans risque de change, d'excédents en une devise prêtés à des filiales dans leur devise locale en substitution de lignes bancaires.

### Valeur de marché des instruments de couverture

Au 31 décembre 2006, la valeur de marché (Net Present Value) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de 6,1 M€. Ce montant est pour l'essentiel la résultante de la valeur actuelle nette de swaps de taux permettant de couvrir la dette du Groupe et de la valeur actuelle nette d'opérations de terme permettant de couvrir le risque de change découlant d'opérations commerciales.

La répartition de cette valeur de marché par type de couverture est la suivante :

– opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur	(4) M€
– opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie	8 M€
– opérations ne s'inscrivant pas dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie	2 M€

L'impact de la valeur de marché du swap de taux mis en place pour le contrat avec la ville de Portsmouth (GB), soit (4) millions d'euros, est intégralement compensé par la valeur de marché du dérivé incorporé à la redevance fixe contractuelle payée par le client, soit 4 millions d'euros.

En cas de translation de la courbe des taux de +1 % (et respectivement de -1%), la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture s'établirait à 14 millions d'euros (respectivement à -4 millions d'euros).

En cas d'évolution uniforme défavorable de 1 % par rapport à toutes les autres devises, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture s'établirait à 5 millions d'euros.

Les calculs ont été effectués par un prestataire indépendant selon les usages en vigueur sur les marchés.

## NOTE 18 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Engagements réciproques

Échéances	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 31/12/06	Total 31/12/05
<b>Engagements donnés</b>					
Locations simples <sup>(1)</sup>	18	39	31	88	71
Obligations d'achat irrévocables	66	9		75	22
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>48</b>	<b>31</b>	<b>163</b>	<b>93</b>
<b>Engagements reçus</b>					
Locations simples <sup>(1)</sup>	18	39	31	88	71
Obligations d'achat irrévocables	66	9		75	22
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>48</b>	<b>31</b>	<b>163</b>	<b>93</b>

(1) Montant des paiements minimaux futurs jusqu'à la date normale de renouvellement des contrats (ou date de première résiliation possible) au titre des baux de locations simples nés dans le cadre des activités courantes (terrains, constructions, matériels, etc.).



## Engagements divers

Échéances	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 31/12/06	Total 31/12/05
<b>Engagements donnés</b>					
Avals et cautions	13	22	1	36	34
<b>Engagements reçus</b>					
Obligations contractuelles					
<b>Sûretés réelles données</b>					
Hypothèques ou nantissements	1	2	5	8	9

Le Groupe accorde dans le cadre de ses opérations courantes des garanties décennales ou de bonne fin qui ne font pas l'objet d'une estimation chiffrée et d'une mention spécifique. S'il s'avère que ces dernières pourraient donner lieu au versement de sommes quelconques par le Groupe, elles donneraient lieu à constitution de provisions.

La société a émis pour l'année 2006 une garantie en conformité avec l'article 17 du Companies (Amendment) Act 1986 of Ireland au profit des sociétés Colas Teoranta, Road Maintenance Services Ltd, Colas Building Products Ltd, Cold Chon (Galway) Ltd, Road Binders Ltd et Chemoran Ltd.

## Engagements sur contrats de location financement

Échéances	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Montant des paiements minimaux futurs	21	36	1	58
Montant représentant les charges de financement	(2)	(2)		(4)
<b>Valeur actualisée des paiements minimaux</b>	<b>19</b>	<b>34</b>	<b>1</b>	<b>54</b>
Rappel 31/12/2005	26	31	1	58

## NOTE 19 – VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

	31/12/05	Flux 2006	31/12/06
Trésorerie et équivalents de trésorerie	661	43	704
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(100)	(26)	(126)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>561</b>	<b>17</b>	<b>578</b>
Dettes financières long terme	108	29	137
Dettes financières (partie à moins d'1 an)	38	(6)	32
<b>Endettement brut</b>	<b>146</b>	<b>23</b>	<b>169</b>
<b>Endettement net</b>	<b>(415)</b>	<b>6</b>	<b>(409)</b>

**NOTE 20 – EFFECTIFS, AVANTAGES AU PERSONNEL****Effectif moyen du Groupe**

	2006	2005
Ingénieurs, cadres et assimilés	6 529	6 164
Employés, techniciens, agents de maîtrise	13 445	13 058
Compagnons	42 304	40 954
<b>Total</b>	<b>62 278</b>	<b>60 176</b>

**Détail des avantages au personnel****Régimes à cotisations définies**

	2006	2005
Montants comptabilisés en charges	652	589

Ces charges comprennent les cotisations versées :

- aux caisses d'assurance-maladie et mutuelles ;
- aux caisses de retraite (régimes obligatoires et régimes complémentaires) ;
- aux caisses d'assurance chômage.

**Régimes à prestations définies**

	Indemnités de fin de carrière		Pensions	
	2006	2005	2006	2005
Coûts des services rendus	5	4	(2)	
Charges d'intérêt sur l'obligation	5	4	5	2
Rendement attendu des actifs du régime			(4)	(2)
Écarts actuariels nets comptabilisés			2	
Coûts des services passés	2	2	(1)	(1)
<b>Charges nettes comptabilisées</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>
Valeur actualisée des obligations	160	159	108	94
Juste valeur des actifs du régime		(1)	(79)	(67)
Écarts actuariels nets non comptabilisés	2	(4)	(13)	(11)
Coût des services passés non comptabilisés	(34)	(36)	5	5
<b>Passifs nets comptabilisés</b>	<b>128</b>	<b>118</b>	<b>21</b>	<b>21</b>

Variations des éléments du bilan	Indemnités de fin de carrière		Pensions	
	2006	2005	2006	2005
Au 1 <sup>er</sup> janvier	118	103	21	22
Écarts de conversion				1
Virements de rubriques et autres				(1)
Changements de périmètre	(2)	5		
Charges comptabilisées	12	10		(1)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>128</b>	<b>118</b>	<b>21</b>	<b>21</b>

## Principales hypothèses actuarielles utilisées pour les indemnités de fin de carrière

	2006	2005
Taux d'actualisation (OAT TEC 10)	3,83 %	3,42 %
Table de survie	Insee	Insee
Âge de départ à la retraite des cadres	62 ans	62 ans
Âge de départ à la retraite des Etams et ouvriers	60 ans	60 ans

## NOTE 21 - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

	Charges		Produits		Créances		Dettes	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Parties liées en amont	35	33	57	122	448	434	9	11
Coentreprises	19	74	50	77	14	27	17	21
Entreprises associées	1	13	98	87	6	10	9	11
Autres parties liées	0,2	0,2						
Principaux dirigeants	8,9	7,9					7	9
Administrateurs non dirigeants	0,1	0,1						
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>128</b>	<b>205</b>	<b>286</b>	<b>468</b>	<b>471</b>	<b>42</b>	<b>52</b>
Échéances < 1 an					468	471	38	49
Échéances > 1 an < 5 ans								
Échéances > 5 ans							4	3

### Identité des parties liées

Parties liées en amont : Bouygues SA et ses filiales.  
 Coentreprises : Carrières Roy et diverses coentreprises non significatives.  
 Entreprises associées : Cofiroute, Tipco Asphalt et diverses entreprises associées non significatives.  
 Autres parties liées : Fondation Colas.

### Avantages accordés aux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les membres du Comité de direction présents au 31 décembre 2006. Celui-ci est composé du Président-Directeur Général et de sept salariés (dont deux Administrateurs salariés).

	2006	2005
Rémunérations directes	7,7	7,0
Avantages postérieurs à l'emploi	0,4	0,7
Indemnités de fin de contrat	0,8	0,2
Avantages en actions		
<b>Total</b>	<b>8,9</b>	<b>7,9</b>

Rémunérations directes : elles s'élèvent à 7,7 millions d'euros dont 4,2 millions d'euros de rémunération variable liée aux performances réalisées, et 56 250 € de jetons de présence.

Avantages postérieurs à l'emploi : il s'agit d'un régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Ce régime complémentaire a été externalisé auprès d'une compagnie d'assurances.

Indemnités de fin de contrat : il s'agit des provisions pour indemnités de fin de carrière.

Avantages en actions : le nombre de titres Bouygues attribués en 2006 (stock-options) est de 208 000 au prix d'exercice de 40,00 €. La date minimale d'exercice est le 5 septembre 2010.

Le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs est de 150 000 €.

**NOTE 22 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous communiquons ci-après les honoraires des Commissaires aux comptes en charge du contrôle des comptes consolidés de Colas SA, ainsi que les honoraires des autres Commissaires aux comptes des sociétés consolidées du Groupe.

	2006	2005
Cabinet Mazars & Guérard	0,9	0,5
Réseau KPMG	1,0	0,8
Réseau Ernst & Young	0,8	0,9
Réseau PriceWaterhouseCoopers	1,4	1,8
Cabinet CFCA	0,8	0,7
Cabinet Guy Bourgade	0,5	0,5
Autres	0,8	0,7
<b>Total</b>	<b>6,2</b>	<b>5,9</b>

**NOTE 23 – PRINCIPAUX TAUX DE CONVERSION**

Pays	Unité monétaire	Cours clôture	Cours moyen
<b>Europe</b>			
Danemark	Couronne danoise	7,456	7,459
Grande-Bretagne	Livre sterling	0,6715	0,6819
Hongrie	Forint	251,77	264,11
Pologne	Zloty	3,831	3,899
République tchèque	Couronne tchèque	27,485	28,266
Roumanie	Nouveau leu	3,3835	3,5125
Suisse	Franc suisse	1,607	1,577
<b>Amérique du Nord</b>			
États-Unis	Dollar US	1,317	1,263
Canada	Dollar canadien	1,528	1,427
<b>Autres</b>			
Maroc	Dirham	11,14	11,05
Thaïlande	Baht	46,77	47,53

**NOTE 24 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION****24.1 – Évolution du périmètre de consolidation****Nombre de sociétés consolidées**

	2006	2005
Intégrations globales	497	446
Intégrations proportionnelles	70	51
Mises en équivalence	8	8
<b>Total</b>	<b>575</b>	<b>505</b>

**Principales acquisitions de l'exercice**

France : sociétés Vecchietti, Ferrari Démolition, Damiani Frères, Horizontal Drilling International, Berland, Boulard, Béton contrôlé du littoral.  
International : sociétés Cermak & Hrachovec (République tchèque), T-Road Kft (Hongrie), Cie Asphalte Ltée (Canada).

**Compléments d'investissements**

Colas Cz (République tchèque), SCCF Iasi (Roumanie), Asphalt Bangun Sarana (Indonésie), Tipco Asphalt (Thaïlande).

**Sociétés antérieurement non consolidées, consolidées en 2006**

Suite à une révision de ses seuils de consolidation, le Groupe a consolidé, en 2006, 45 sociétés antérieurement non consolidées (sociétés de production d'enrobés ou d'émulsions).

**Cessions de l'exercice**

Sociétés SES, Porte, TIL.

## 24.2 – Incidences sur les postes du bilan

Nous communiquons ci-après l'incidence des diverses variations de périmètre de l'exercice sur les postes du bilan.

	Acquisitions	Cessions	31/12/06 Net	31/12/05 Net
Immobilisations corporelles	60	(5)	55	82
Immobilisations incorporelles	2		2	8
Goodwill	24	(3)	21	32
Participations dans les sociétés associées		(3)	(3)	
Actifs financiers	13		13	1
Actifs d'impôts				1
Actifs courants	98	(37)	61	150
<b>Total des actifs</b>	<b>197</b>	<b>(48)</b>	<b>149</b>	<b>274</b>
Intérêts minoritaires	(3)		(3)	(3)
Dettes financières	12	(2)	10	28
Provisions non courantes	2	(4)	(2)	9
Passifs d'impôts	3		3	4
Passifs courants	111	(24)	87	150
<b>Total des passifs</b>	<b>125</b>	<b>(30)</b>	<b>95</b>	<b>188</b>
<b>Juste valeur de l'actif net acquis</b>	<b>72</b>	<b>(18)</b>	<b>54</b>	<b>86</b>
<b>Incidences sur la trésorerie</b>				
Prix d'acquisition des titres	(72)		(72)	(86)
Prix de cession des titres		18	18	2
Variation de la dette nette sur achats de titres	3	(13)	(10)	(33)
Trésorerie acquise	2		2	21
<b>Incidence sur la trésorerie</b>	<b>(67)</b>	<b>5</b>	<b>(62)</b>	<b>(96)</b>



## 24.3 – Liste des principales sociétés entrant dans le périmètre de consolidation

Les sociétés mentionnées font l'objet d'une intégration globale sauf mention particulière (IP : intégration proportionnelle, ME : mise en équivalence).

Sociétés	Siège social	% d'intérêt	
		2006	2005
<b>France</b>			
Colas Centre-Ouest	Nantes (44)	99,9	99,9
Colas Ile-de-France – Normandie	Magny-les-Hameaux (78)	99,9	99,9
Colas Nord-Picardie	Marcq-en-Barœul (59)	99,9	99,9
Colas Est	Colmar (68)	99,9	99,9
Colas Rhône-Alpes	Lyon (69)	99,9	99,9
Colas Midi-Méditerranée	Aix-en-Provence (13)	99,9	99,9
Colas Sud-Ouest	Mérignac (33)	99,9	99,9
Somaro	Chatou (78)	99,9	99,9
Spac	Clichy (92)	99,9	99,9
Sacer Atlantique	Nantes (44)	99,9	99,9
Sacer Paris-Nord-Est	Magny-les-Hameaux (78)	99,9	99,9
Sacer Sud-Est	Lyon (69)	99,9	99,9
Screg Ouest	Nantes (44)	99,9	99,9
Screg Ile-de-France – Normandie	Voisins-le-Bretonneux (78)	99,9	99,9
Screg Nord-Picardie	Santes (59)	99,9	99,9
Screg Est	Nancy (54)	99,9	99,9
Screg Sud-Est	Lyon (69)	99,9	99,9
Screg Sud-Ouest	Mérignac (33)	99,9	99,9
Smac	Boulogne-Billancourt (92)	99,9	99,9
Seco-Rail	Chatou (78)	99,9	99,9
GTOI	Le Port – La Réunion	99,9	99,9
Colas Martinique	Le Lamentin – Martinique	99,9	99,9
Colas Guadeloupe	Baie-Mahault – Guadeloupe	99,9	99,9
SBEG	Cayenne – Guyane	99,9	99,9
Carrières Roy (IP)	Saint-Varent (79)	49,9	49,9
Cofiroute (ME)	Sèvres (92)	16,7	16,7

Sociétés	Siège social	% d'intérêt	
		2006	2005
<b>Territoires d'outre-mer</b>			
Colas Mayotte	Mamoudzou – Mayotte	100,0	100,0
Colas de Nouvelle-Calédonie	Nouméa – Nouvelle-Calédonie	99,9	99,9
<b>Europe (hors France)</b>			
Colas Bauchemie GmbH	Bremen – Allemagne	100,0	100,0
Colas GmbH	Gratkorn – Autriche	100,0	100,0
Colas Belgium	Bruxelles – Belgique	99,9	99,9
Colas Danmark A/S	Virum – Danemark	100,0	100,0
Colas Ltd	Rowfant – Grande-Bretagne	100,0	100,0
Colas Hungaria	Budapest – Hongrie	100,0	99,9
Colas CZ	Prague – République tchèque	100,0	97,3
Strada Sp. Zo. o.	Sroda Wlkp – Pologne	100,0	100,0
Colas Teoranta	Dublin – République d'Irlande	100,0	100,0
Colas Romania	Bucarest – Roumanie	100,0	100,0
Colas SA	Lausanne – Suisse	99,2	99,2
<b>Amérique du Nord</b>			
ColasCanada Inc.	Montréal – Québec – Canada	100,0	100,0
Colas Inc.	Morristown – New Jersey – États-Unis	100,0	100,0
<b>Autres</b>			
Colas Madagascar	Tananarive – Madagascar	100,0	100,0
Routière Colas du Gabon	Libreville – Gabon	89,9	89,9
Colas du Maroc	Casablanca – Maroc	99,9	99,9
Grands Travaux Routiers	Rabat – Maroc	69,7	69,7
Wasco (IP)	Jakarta – Indonésie	55,0	50,0
Raycol Asphalt Co. Ltd (IP)	Rayong – Thaïlande	50,0	50,0
Thaï Slurry Seal Co. Ltd	Bangkok – Thaïlande	50,0	50,0
Tipco Asphalt (ME)	Bangkok – Thaïlande	30,8	22,7
Hincol (IP)	Mumbai – Inde	30,0	30,0

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

(Exercice clos le 31 décembre 2006)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Colas SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1 – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### 2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le Groupe est amené à utiliser des estimations et des hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, ainsi que les produits et les charges de l'exercice.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2006, nous avons estimé que parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations figurent ceux relatifs à la comptabilisation du chiffre d'affaires et du résultat des activités de travaux suivant la méthode de l'avancement. Par ailleurs, pour identifier d'éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, la société procède, au moins une fois par an, à un test de valeur qui est réalisé selon les modalités décrites dans la note 2.3 aux états financiers consolidés.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage le caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Paris, le 22 février 2007

Les Commissaires aux comptes

Salustro Reydel  
Membre de KPMG International  
Jean-Claude Reydel

Mazars & Guérard  
Julien Marin-Pache

## ■ COMPTES DE COLAS SA

- 90 Bilan
- 91 Compte de résultat
- 92 Annexe aux comptes de Colas SA
- 104 Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices
- 105 Rapports des Commissaires aux comptes

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE

en millions d'euros		2006	2005	2004
	Notes			
Immobilisations incorporelles		18,0	17,5	16,9
Immobilisations corporelles		132,2	145,8	132,9
Titres de participation		901,1	860,2	802,9
Autres immobilisations financières <sup>(1)</sup>		217,6	119,3	134,0
<b>Actif immobilisé</b>	3	<b>1 268,9</b>	<b>1 142,8</b>	<b>1 086,7</b>
Stocks		2,1	12,9	11,8
Clients		76,8	99,7	65,7
Groupe et associés		57,2	52,4	50,1
Autres créances et paiements d'avance		36,1	20,0	29,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie		435,0	424,0	452,3
<b>Actif circulant</b>	4	<b>607,2</b>	<b>609,0</b>	<b>608,9</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>1 876,1</b>	<b>1 751,8</b>	<b>1 695,6</b>
(1) Dont actions propres.				22,7
Capital		48,6	48,2	48,2
Primes et réserves		574,4	487,5	469,9
Résultat de l'exercice		232,5	209,1	155,9
Provisions réglementées		3,7	3,1	2,4
<b>Capitaux propres</b>	5	<b>859,2</b>	<b>747,9</b>	<b>676,4</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	6	<b>39,8</b>	<b>41,8</b>	<b>56,0</b>
Dettes financières		0,7	0,7	0,7
Avances et acomptes reçus sur commandes		17,5	11,0	14,2
Dettes fournisseurs		73,7	79,9	54,1
Groupe et associés		783,6	732,8	742,8
Autres dettes non financières et comptes de régularisation		64,7	101,6	115,4
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		36,9	36,1	36,0
<b>Dettes</b>		<b>977,1</b>	<b>962,1</b>	<b>963,2</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX ET DES PASSIFS</b>		<b>1 876,1</b>	<b>1 751,8</b>	<b>1 695,6</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

en millions d'euros		2006	2005	2004
	Notes			
<b>Chiffre d'affaires</b>	10	<b>395,1</b>	<b>474,2</b>	<b>327,8</b>
Achats consommés		(162,9)	(162,7)	(76,6)
Charges externes		(103,5)	(179,7)	(141,9)
Charges de personnel		(65,8)	(80,4)	(77,1)
Impôts et taxes		(7,4)	(7,5)	(9,2)
Dotations nettes aux amortissements		(9,3)	(14,2)	(13,3)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations		(8,4)	(6,5)	(15,4)
Valeur comptable des actifs d'exploitation cédés		(0,1)	(1,8)	(2,6)
Autres produits d'exploitation		69,0	93,1	77,3
Autres charges d'exploitation		(1,0)	(3,8)	(0,9)
Quotes-parts de résultats sur opérations en commun		7,9	4,9	3,5
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>113,6</b>	<b>115,6</b>	<b>71,6</b>
Produits et charges financiers	11	145,2	122,4	82,8
<b>Résultat courant</b>		<b>258,8</b>	<b>238,0</b>	<b>154,4</b>
Produits et charges exceptionnels	12	1,6	2,0	21,8
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(1,2)	(1,1)	(0,8)
Impôt sur les bénéfices	13	(26,7)	(29,8)	(19,5)
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>232,5</b>	<b>209,1</b>	<b>155,9</b>

## ANNEXE AUX COMPTES DE COLAS SA

### Sommaire

#### Notes

- 1 Informations relatives à l'entreprise**
- 2 Résumé des méthodes comptables**
- 3 Actif immobilisé**
- 4 Actif circulant et comptes de régularisation**
- 5 Capitaux propres**
- 6 Provisions pour risques et charges**
- 7 Détail des comptes concernant les entreprises liées**
- 8 État des échéances des créances et des dettes**
- 9 Autres dettes non financières et comptes de régularisation**
- 10 Ventilation du chiffre d'affaires**
- 11 Résultat financier**
- 12 Résultat exceptionnel**
- 13 Impôt sur les résultats**
- 14 Incidences des dispositions fiscales dérogatoires sur le résultat**
- 15 Engagements hors bilan**
- 16 Effectif et rémunérations des organes d'administration et de direction**
- 17 Filiales et participations**
- 18 Inventaire des valeurs mobilières**

Les chiffres présentés sont exprimés, sauf mention particulière, en millions d'euros (M€).



## NOTE 1 – INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE

Le 21 février 2007, le Conseil d'administration a arrêté les comptes et autorisé la publication des états financiers de Colas SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Colas SA est une société anonyme immatriculée en France.

Les principales activités sont présentées en note 10.

### Faits significatifs de l'exercice

Les activités des établissements Colas SA situés à Madagascar et à Mayotte ont fait l'objet d'un apport partiel d'actifs en date du 1<sup>er</sup> janvier 2006 aux sociétés Colas Madagascar et Colas Mayotte.

L'activité de Colas en Roumanie a été apportée à la société Colas Romania en date du 22 juin 2006.

## NOTE 2 – RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES

### Principes de préparation des états financiers

Les comptes annuels de Colas SA sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

### Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les actifs non monétaires des activités à l'étranger sont comptabilisés au cours historique.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Les frais de premier établissement et les frais de recherche sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de fonds commerciaux et de logiciels.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis ; ils font l'objet d'une dépréciation si les circonstances économiques l'exigent.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif ou de ses différents composants s'ils ont des durées d'utilisation différentes.

Les terrains ne sont pas amortis.

Constructions hors exploitation	20 à 40 ans
Constructions industrielles	10 à 20 ans
Installations techniques et matériel	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles (matériel de transport et de bureau)	3 à 10 ans

### Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, sous déduction des dépréciations estimées nécessaires, déterminées en fonction de la valeur d'usage. Les autres immobilisations financières sont appréciées à leur valeur nominale sous déduction des dépréciations éventuelles.

### Stocks et encours

Les stocks sont évalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : coût ou valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition et tous les coûts de transformation.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes non récupérables, les frais de transport et de manutention encourus pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent.

Le coût de transformation inclut l'ensemble des coûts directs et indirects encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Pour l'évaluation ultérieure, le coût est calculé selon la méthode du Premier Entré, Premier Sorti, ou selon la méthode du Coût Moyen Pondéré en fonction de la nature des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé du produit diminué des coûts estimés pour son achèvement et sa commercialisation.

### Créances clients et autres créances

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre trente et quatre-vingt-dix jours, sont comptabilisées pour leur montant initial sous déduction des dépréciations estimées nécessaires en cas de risque de non-recouvrement.

Les créances clients incluent les « factures à établir » correspondant aux travaux mérités qui n'ont pas encore fait l'objet d'une facturation au client.

### Comptes de régularisation

Ils incluent notamment les charges payées d'avance et les actifs d'impôts différés récupérables sur les exercices futurs.

### Trésorerie

La trésorerie comprend la trésorerie en banque, en caisse, ainsi que les dépôts et valeurs mobilières de placement ayant une échéance initiale de moins de trois mois. Ces dernières sont valorisées à leur coût d'acquisition et dépréciées si leur valeur vénale est inférieure à celui-ci.

### Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque Colas SA a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ou en cours et qu'il est probable qu'une sortie de trésorerie sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

### Engagements sociaux

Les engagements en matière de pensions à percevoir par les salariés après leur départ à la retraite font l'objet de versements réguliers auprès des caisses de retraites indépendantes de la société.

#### Indemnités de départ à la retraite

Le coût de cet avantage est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Les gains ou pertes actuariels ne sont comptabilisés en produit ou en charge que lorsque leur cumul excède 10% du montant de l'obligation (méthode dite du « corridor »). Ces gains ou pertes actuariels sont répartis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés.

#### Primes attribuées à l'occasion de la remise des médailles d'ancienneté

Ces primes, dont la pratique dans la société est permanente et systématique, font l'objet d'une provision. La méthode de calcul utilisée est une projection individuelle tenant compte de la rotation du personnel et de l'espérance de vie par rapport aux tables de mortalité.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements sociaux sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,83% (TEC 10 au 15 décembre 2006) ;
- taux moyen de rotation du personnel : selon tables d'expérience de la société ;
- âge de départ à la retraite des cadres : 62 ans ;
- âge de départ à la retraite des Etams et compagnons : 60 ans.

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente le montant cumulé des ventes, travaux et prestations de services.

Le chiffre d'affaires des activités de construction est comptabilisé selon la méthode dite « à l'avancement des travaux » :

- selon les situations méritées pour les contrats à moins d'un an ;
- selon la dernière estimation du montant total du contrat multiplié par le taux d'avancement de l'opération pour les contrats à long terme.

### Plus ou moins-values sur cessions d'actifs

Conformément aux recommandations du plan comptable professionnel du Bâtiment et des Travaux Publics, les plus-values sur cessions courantes de matériels et d'installations ont été classées dans le résultat d'exploitation.

### Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles imposables ou déductibles existant à la date de clôture.

Les différences temporelles imposables ou déductibles incluent :

- toutes les différences entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan ;
- les reports en avant de pertes fiscales et les crédits d'impôt non encore utilisés.

Lorsque le montant net de l'imposition différée fait apparaître un actif d'impôt, celui-ci n'est inscrit à l'actif du bilan que s'il existe une forte probabilité de récupération sur les exercices ultérieurs.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués avec les taux d'imposition dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

### Consolidation

Notre société entre dans le périmètre de la société Bouygues pour la présentation des comptes consolidés de cette dernière.

## NOTE 3 – ACTIF IMMOBILISÉ

### Variations de l'exercice

	1 <sup>er</sup> janvier 2006	Acquisitions	Cessions et réductions	Dotations et reprises	31 décembre 2006
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeur brute	22,4	0,8	(0,2)		23,0
Amortissements et dépréciations	(4,9)		0,1	(0,2)	(5,0)
<b>Valeur nette</b>	<b>17,5</b>	<b>0,8</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>18,0</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeur brute	261,7	20,9	(72,5)		210,1
Amortissements	(115,9)		46,5	(8,5)	(77,9)
<b>Valeur nette</b>	<b>145,8</b>	<b>20,9</b>	<b>(26,0)</b>	<b>(8,5)</b>	<b>132,2</b>
<b>Titres de participation</b>					
Valeur brute	915,8	44,5	(3,6)		956,7
Dépréciations	(55,6)				(55,6)
<b>Valeur nette</b>	<b>860,2</b>	<b>44,5</b>	<b>(3,6)</b>		<b>901,1</b>
<b>Autres immobilisations financières</b>					
Valeur brute	119,3	334,0	(235,7)		217,6
Dépréciations					
<b>Valeur nette</b>	<b>119,3</b>	<b>334,0</b>	<b>(235,7)</b>		<b>217,6</b>
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>1 142,8</b>	<b>400,2</b>	<b>(265,4)</b>	<b>(8,7)</b>	<b>1 268,9</b>

**NOTE 4 – ACTIF CIRCULANT ET COMPTES DE RÉGULARISATION**

	Brut	Dépréciation	2006 net	2005 net
<b>Stocks et encours</b>	2,1		2,1	12,9
<b>Créances clients</b>	81,1	(4,3)	76,8	99,7
<b>Groupe et associés</b>	66,0	(8,8)	57,2	52,4
Avances et acomptes	14,1		14,1	4,4
Autres créances	18,4	(0,7)	17,7	10,8
Charges constatées d'avance	0,7		0,7	2,5
Autres comptes de régularisation				
Impôts différés actif	3,6		3,6	2,3
<b>Autres créances et comptes de régularisation</b>	<b>36,8</b>	<b>(0,7)</b>	<b>36,1</b>	<b>20,0</b>
Valeurs mobilières de placement				
Société de trésorerie Bouygues Relais	431,8		431,8	420,5
Disponibilités	3,2		3,2	3,5
<b>Placements et disponibilités</b>	<b>435,0</b>		<b>435,0</b>	<b>424,0</b>
<b>Total actif circulant</b>	<b>621,0</b>	<b>(13,8)</b>	<b>607,2</b>	<b>609,0</b>

**NOTE 5 – CAPITAUX PROPRES****Composition du capital social**

Le capital social de Colas SA au 31 décembre 2006 est de 48 560 175 euros.

Il est constitué de 32 373 450 actions de 1,50 euro nominal, ayant toutes les mêmes droits (toutefois, les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans entre les mains d'un même actionnaire confèrent un droit de vote double).

**Mouvements de l'exercice**

	Nombre d'actions	Montant en euros
<b>1<sup>er</sup> janvier 2006</b>	<b>32 157 671</b>	<b>48 236 506,50</b>
Annulation d'actions propres		
Levée d'options de souscription d'actions	2 000	3 000,00
Partie du dividende payée en actions	213 779	320 668,50
<b>31 décembre 2006</b>	<b>32 373 450</b>	<b>48 560 175,00</b>

**Principaux actionnaires**

Société Bouygues SA	31 236 540	96,49 %
Autres actionnaires	1 136 910	3,51 %

**Variation des capitaux propres**

	1 <sup>er</sup> janvier 2006	Affectation par l'AGO <sup>(1)</sup>	Augmentation de capital	Autres variations	31 décembre 2006
Capital social	48,2		0,4		48,6
Primes	313,6		32,1		345,7
Réserve de réévaluation	2,7				2,7
Réserve légale	4,8				4,8
Réserve indisponible	0,7				0,7
Autres réserves	13,5				13,5
Report à nouveau	152,2	54,8			207,0
<b>Primes et réserves</b>	<b>487,5</b>	<b>54,8</b>	<b>32,1</b>		<b>574,4</b>
Résultat de l'exercice	209,1	(209,1)		232,5	232,5
Provisions réglementées	3,1			0,6	3,7
<b>Total capitaux propres</b>	<b>747,9</b>	<b>(154,3)</b>	<b>32,5</b>	<b>233,1</b>	<b>859,2</b>

(1) Distribution d'un dividende de 4,80 euros par action, soit 154 356 820,80 euros.

**NOTE 6 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES****Nature des provisions**

	1 <sup>er</sup> janvier 2006	Augmentations	Provisions utilisées	Provisions annulées	31 décembre 2006
Litiges et contentieux	8,6	3,0		(1,0)	10,6
Garanties données aux clients	1,7	1,3	(1,5)		1,5
Contrôles fiscaux	2,2	0,3	(1,2)		1,3
Risques Étranger	7,6			(3,9)	3,7
Autres provisions pour risques	2,5	0,9	(0,5)		2,9
Avantages au personnel	15,6	2,1			17,7
Provisions pour charges	3,6	0,4	(1,9)		2,1
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>41,8</b>	<b>8,0</b>	<b>(5,1)</b>	<b>(4,9)</b>	<b>39,8</b>

**NOTE 7 – DÉTAIL DES COMPTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES**

Postes	Actif	Passif	Compte de résultat
Immobilisations financières	1 116,2		
Créances	116,3		
Dettes financières			
Dettes non financières		786,7	
Produits financiers			155,2
Charges financières			(1,1)
<b>Totaux</b>	<b>1 232,5</b>	<b>786,7</b>	<b>154,1</b>

**NOTE 8 – ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES**

Rubriques et postes	Montants nets	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé	217,6	0,2	216,2	1,2
Créances de l'actif circulant	170,1	170,1		
Sous-total	<b>387,7</b>	<b>170,3</b>	<b>216,2</b>	<b>1,2</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	435,0	435,0		
<b>Créances</b>	<b>822,7</b>	<b>605,3</b>	<b>216,2</b>	<b>1,2</b>
Dettes financières	0,7	0,7		
Dettes non financières	939,5	938,2	1,3	
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	36,9	36,9		
<b>Dettes</b>	<b>977,1</b>	<b>975,8</b>	<b>1,3</b>	

**NOTE 9 – AUTRES DETTES NON FINANCIÈRES ET COMPTES DE RÉGULARISATION**

	2006	2005
Dettes fiscales et sociales	34,5	50,6
Dettes sur immobilisations	7,5	5,0
Autres dettes	21,1	44,3
Produits constatés d'avance	1,6	1,6
Autres comptes de régularisation		0,1
<b>Total</b>	<b>64,7</b>	<b>101,6</b>

**NOTE 10 – VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

	France	International	2006	2005
Routes	141,1	63,2	204,3	296,7
Bâtiment		3,7	3,7	11,2
Génie civil		6,3	6,3	8,0
Prestations de services	104,1	76,7	180,8	158,3
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>245,2</b>	<b>149,9</b>	<b>395,1</b>	<b>474,2</b>

La baisse du chiffre d'affaires en 2006 est la conséquence de la filialisation des établissements situés à Madagascar, à Mayotte et en Roumanie.



**NOTE 11 – RÉSULTAT FINANCIER**

	2006	2005
Revenus des titres de participation	149,7	124,0
Produits et charges d'intérêts (nets)	(4,8)	(5,3)
Autres dotations et reprises sur provisions financières	(0,1)	1,7
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2,0	1,6
Différences nettes de change	(1,6)	0,4
Pertes sur créances rattachées à des participations		
<b>Résultat financier</b>	<b>145,2</b>	<b>122,4</b>

**NOTE 12 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL**

	2006	2005
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations (cessions non récurrentes : terrains, constructions, titres immobilisés)	1,9	0,7
Autres produits et charges sur opérations de gestion (net)	0,3	1,6
Dotations et reprises sur provisions exceptionnelles	(0,6)	(0,3)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>1,6</b>	<b>2,0</b>

**NOTE 13 – IMPÔT SUR LES RÉSULTATS****Détail de l'impôt**

	2006	2005
Impôt exigible au titre de l'exercice	(30,1)	(29,7)
Rappels ou dégrèvements d'impôts au titre des exercices antérieurs	2,1	(0,6)
Impôt différé	1,3	0,5
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>(26,7)</b>	<b>(29,8)</b>

**Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel**

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant (après participation)	257,6	(26,3)	231,3
Résultat exceptionnel	1,6	(0,4)	1,2
<b>Total</b>	<b>259,2</b>	<b>(26,7)</b>	<b>232,5</b>

**Détail de l'imposition différée**

	Différences temporaires
Actif immobilisé	(9,9)
Actif circulant	
Provisions pour risques et charges non déductibles temporairement	16,2
Dettes	4,1
Déficits fiscaux reportables	
<b>Totaux bases d'impôts différés</b>	<b>10,4</b>
Taux d'impôt	34,43 %
<b>Impôt différé à la clôture de l'exercice</b>	<b>3,6</b>
Impôt différé au début de l'exercice	2,3
<b>Charge (produit) d'impôt différé</b>	<b>1,3</b>

Colas SA fait partie du périmètre d'intégration fiscale de la société Bouygues SA.

**NOTE 14 – INCIDENCES DES DISPOSITIONS FISCALES DÉROGATOIRES SUR LE RÉSULTAT**

Résultat net de l'exercice	232,5
Dotations de l'exercice aux provisions réglementées	(1,0)
Reprises de l'exercice sur provisions réglementées	0,4
Incidence sur l'impôt	
<b>Résultat, hors incidences des dispositions fiscales dérogatoires</b>	<b>231,9</b>

**NOTE 15 – ENGAGEMENTS HORS BILAN****Crédit-bail**

Valeur d'origine	35,8
<b>Redevances versées :</b>	
– cumul antérieur	48,7
– exercice	0,9
<b>Dotations théoriques aux amortissements <sup>(1)</sup> :</b>	
– cumul antérieur	19,1
– exercice	0,3
<b>Redevances restant à payer :</b>	
– à moins de 1 an	0,3
– de 1 à 5 ans	0,5
– à plus de 5 ans	

(1) Dotations qui auraient été comptabilisées si ces biens avaient été acquis par l'entreprise.

**Autres engagements**

	Cautions	Lettres d'intention	Total
Filiales et participations	0,3	14,7	15,0
Autres entreprises liées		1,9	1,9
Tiers	6,4	0,1	6,5
<b>Engagements donnés</b>	<b>6,7</b>	<b>16,7</b>	<b>23,4</b>
<b>Engagements reçus</b>			

La société a émis pour l'année 2006 une garantie en conformité avec l'article 17 du Companies (Amendment) Act 1986 of Ireland au profit des sociétés Colas Teoranta, Road Maintenance Services Ltd, Colas Building Products Ltd, Cold Chon (Galway) Ltd, Colfix (Dublin) Ltd, Colas Construction Ltd, Road Binders Ltd et Chemoran Ltd.

**Sûretés réelles accordées en garantie de dettes**

Néant.

**NOTE 16 – EFFECTIF ET RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

Effectif moyen	2006	2005
Cadres	276	350
Employés, techniciens, agents de maîtrise	129	505
Compagnons	945	5 527
<b>Total</b>	<b>1 350</b>	<b>6 382</b>

**Avances et crédits alloués aux membres des organes sociaux**

Néant.

**Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction**

La rémunération brute (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable) versée par la société en 2006 à Monsieur Alain Dupont, Président-Directeur Général s'est élevée à 924 100 euros (924 100 en 2005). La rémunération brute variable liée aux performances réalisées en 2006, qui sera versée en 2007, s'élèvera à 1 380 000 euros (2 070 000 euros versés en 2006 dont 1 380 000 euros au titre de l'exercice 2005 et 690 000 euros au titre d'une prime exceptionnelle au vu de la progression des bénéficiaires au cours des six dernières années). Par ailleurs, Monsieur Alain Dupont a perçu, en 2006, un montant de 18 750 euros de jetons de présence versés par Colas SA (15 000 euros en 2005) et un montant de 24 392 euros de jetons de présence au titre de son mandat d'Administrateur de la société Bouygues, société mère au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce (24 392 euros en 2005). Ainsi, l'ensemble des rémunérations octroyées au titre de l'exercice 2006 correspond, sur une base pro forma, à une rémunération effective d'environ 985 842 euros <sup>(1)</sup> (à comparer à 1 274 067 euros, au titre de l'exercice 2005).

Monsieur Alain Dupont bénéficie d'un régime de retraite complémentaire, en tant que membre du Comité de Direction Générale de Bouygues, de 0,92% du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Ce complément de retraite ne conduit pas à constituer de provision, puisque ce régime a la forme d'un contrat d'assurance souscrit auprès d'un organisme extérieur au Groupe. Il a été soumis à la procédure des conventions réglementées.

Le montant des jetons de présence alloués par Colas et ses filiales aux Administrateurs de Colas SA s'élève en 2006 à 150 000 euros (incluant le montant versé au Président-Directeur Général).

(1) Rémunération brute moins cotisations sociales, CSG, CRDS et impôt sur le revenu, soit 58% environ sur une base pro forma (convertie au cours moyen de l'année quand la rémunération est en devises).

## NOTE 17 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

en millions d'euros	Capital social	Autres capitaux propres	% détenu	Valeur des titres		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires 2006	Résultat exercice 2006	Dividendes encaissés en 2006
				brute	nette					
<b>1. Filiales</b>										
Colas Centre-Ouest	3,3	25,7	99,9	3,4	3,4	18,0		410,8	9,9	8,8
Colas Île-de-France – Normandie	19,7	6,7	99,9	19,7	19,7	30,0		511,8	7,3	
Colas Nord-Picardie	2,9	12,6	99,9	2,9	2,9	5,0		193,4	3,6	3,0
Colas Est	9,9	4,2	99,9	10,1	10,1	15,0		290,2	0,3	
Colas Rhône-Alpes	11,3	46,5	99,9	35,2	35,2			293,4	7,8	3,5
Colas Midi-Méditerranée	6,9	34,5	99,9	7,0	7,0	10,0		420,4	13,5	5,5
Colas Sud-Ouest	5,9	13,2	99,9	5,9	5,9	25,0		360,8	7,2	4,0
Somaro	34,1	1,2	99,9	35,1	35,1	10,0		286,4	(1,8)	
Screg Ouest	6,7	4,6	99,9	16,0	16,0	12,0		234,3	2,7	1,4
Screg Île-de-France – Normandie	8,8	16,5	99,9	24,7	24,7			316,8	7,0	2,8
Screg Nord-Picardie	12,1	12,2	99,9	19,7	19,7	12,0		189,8	2,4	1,0
Screg Est	13,4	14,2	99,9	30,8	30,8	13,0		341,2	5,4	3,5
Screg Sud-Est	8,3	14,0	99,9	23,6	23,6	10,0		345,6	3,2	2,7
Screg Sud-Ouest	9,0	11,4	99,9	20,3	20,3			282,4	6,0	4,3
Sacer Atlantique	4,4	8,1	99,9	4,4	4,4	17,0		259,7	3,2	2,0
Sacer Paris-Nord-Est	4,8	5,9	99,9	4,9	4,9	5,0		166,1	1,9	
Sacer Sud-Est	5,1	8,0	99,9	5,2	5,2	3,0		272,2	4,3	2,1
SBEG	7,5	6,4	100,0	7,6	7,6			10,7	4,2	1,2
Spac	5,1	7,2	99,9	14,3	14,3	13,0		222,5	0,9	0,2
Smac	4,3	28,8	99,9	9,9	9,9			460,0	5,7	5,0
Développement Infrastructures	24,0	3,7	100,0	31,8	31,8				0,8	
Seco-Rail	11,2	22,6	99,9	23,2	23,2			191,2	5,5	2,5
Colas Réunion Industries	4,0	15,0	100,0	30,3	30,3			1,5	4,6	
Autres filiales françaises				5,6	5,6	44,0	0,1			10,6
Filiales étrangères				495,5	458,6	23,1	0,2			59,0
<b>2. Participations</b>										
Cofiroute	158,3	1 411,7	16,6	10,9	10,9					26,6
Autres participations France				0,6	0,6	6,8				
Participations étrangères				58,1	39,4					
<b>Totaux</b>				<b>956,7</b>	<b>901,1</b>	<b>271,9</b>	<b>0,3</b>			<b>149,7</b>

## NOTE 18 – INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

Désignation	Nombre de titres	Valeur d'inventaire en milliers d'euros
Colas Centre-Ouest	3 299 994	3 354
Colas Île-de-France – Normandie	19 739 194	19 726
Colas Nord-Picardie	2 849 994	2 897
Colas Est	9 899 994	10 062
Colas Rhône-Alpes	11 326 846	35 206
Colas Midi-Méditerranée	6 899 994	7 013
Colas Sud-Ouest	5 849 994	5 945
Somaro	34 071 094	35 129
Colas Martinique	799 999	762
Colas Guadeloupe	639 999	610
Grands Travaux de l'Océan Indien (GTOI)	799 948	1 381
Spac	5 099 994	14 330
Screg Ouest	6 674 994	16 007
Screg Île-de-France – Normandie	8 799 994	24 697
Screg Nord-Picardie	12 108 494	19 739
Screg Est	13 439 994	30 795
Screg Sud-Est	8 325 954	23 630
Screg Sud-Ouest	8 999 993	20 276
Sacer Atlantique	4 349 994	4 421
Sacer Paris-Nord-Est	4 799 994	4 878
Sacer Sud-Est	5 099 994	5 183
Société des Bitumes et Émulsions Guyanaises	7 500 000	7 644
Smac	4 299 980	9 930
Cofiroute	676 401	10 937
Blanchard	119 999	425
Société Parisienne d'Études d'Informatique et de Gestion	799 330	944

Désignation	Nombre de titres	Valeur d'inventaire en milliers d'euros
Transinvest	137 475	227
Colasie	624 225	634
Développement Infrastructures	7 500 000	31 772
Seco-Rail	11 239 718	23 206
Colas Environnement et Recyclage	160 000	312
Colas Réunion Industries	5 000	30 300
Autres participations dans des sociétés françaises		588
Participations dans des sociétés étrangères		498 110
<b>Total des participations</b>		<b>901 070</b>
Autres titres dans des sociétés françaises		26
Autres titres dans des sociétés étrangères		18
<b>Total autres titres immobilisés</b>		<b>44</b>
Certificats de dépôts		
SICAV		
<b>Total valeurs mobilières de placement</b>		<b>0</b>
<b>Total valeurs mobilières</b>		<b>901 114</b>

## RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

en milliers d'euros	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	46 450	47 498	48 233	48 236	48 560
Nombre d'actions émises	30 966 544	31 665 242	32 155 697	32 157 671	32 373 450
Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>Opérations et résultat de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	270 385	295 488	327 805	474 192	395 147
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	152 971	172 378	194 430	236 960	268 684
Impôt sur les bénéfices	18 633	14 190	19 467	29 731	26 729
Participation des salariés due au titre de l'exercice	699	657	779	1 097	1 197
Résultat après impôt, amortissements et provisions	134 578	130 962	155 889	209 120	232 462
Résultat distribué	89 184	91 195	108 517	154 357	207 190 <sup>(a)</sup>
<b>Résultats par action</b>					
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	4,33	5,00	5,44	6,44	7,47
Résultat après impôt, amortissements et provisions	4,34	4,19	4,85	6,50	7,18
Dividende attribué à chaque action	2,88	2,88	3,40	(4,80)	6,40 <sup>(a)</sup>
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen	4 741	6 290	6 265	6 382	1 350
Montant de la masse salariale	49 295	54 722	53 390	53 638	45 244
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale...)	23 049	24 539	23 728	26 767	20 590

(a) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 17 avril 2007.

# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2006)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Colas SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1 – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participations détenus par Colas SA sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des dépréciations estimées nécessaires déterminées en fonction de la valeur d'usage. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes notamment assurés de la cohérence des hypothèses utilisées et des méthodes de calcul retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements pris en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Courbevoie et Paris, le 22 février 2007

Les Commissaires aux comptes

Salustro Reydel  
Membre de KPMG International  
Jean-Claude Reydel

Mazars & Guérard  
Julien Marin-Pache

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

(Exercice clos le 31 décembre 2006)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967 d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Services communs

Le Conseil d'administration a autorisé le renouvellement pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 de la convention de services communs conclue avec Bouygues. À ce titre, les charges enregistrées au cours de l'exercice 2006 s'élèvent à 16 068 706 euros HT.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> septembre 2006 a autorisé préalablement le renouvellement de cette convention pour l'exercice 2007.

Administrateurs concernés : Messieurs Olivier Bouygues, Alain Dupont, Patrick Le Lay, Olivier Poupart-Lafarge et Jean-François Guillemin, représentant permanent de Bouygues SA.

### Utilisation d'avions

Le Conseil d'administration a autorisé le renouvellement de la convention conclue avec Bouygues relative à l'utilisation d'avions. Le montant de la charge comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 par Colas SA au titre de cette convention s'établit à 933 283 euros HT.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> septembre 2006 a autorisé préalablement le renouvellement de cette convention pour l'exercice 2007.

Administrateurs concernés : Messieurs Olivier Bouygues, Alain Dupont, Patrick Le Lay, Olivier Poupart-Lafarge et Jean-François Guillemin, représentant permanent de Bouygues SA.

### Abandon de compte courant

Le Conseil d'administration du 22 février 2006 a autorisé l'abandon d'un compte courant de 57 721,93 euros au profit de la société Wasco Indonésie dans le cadre de sa restructuration.

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### Intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale, signée le 19 décembre 2000 entre Colas SA et Bouygues SA, a continué de s'appliquer en 2006.

Cette convention règle la répartition des charges d'impôts au sein du groupe intégré constitué par la société mère Bouygues SA, en application de l'article 223-A du Code Général des Impôts, en mettant à la charge de Colas SA les montants d'impôts dont elle est solidairement tenue au paiement. Colas SA a, par là même, autorisé Bouygues SA à se constituer seul redevable de l'impôt sur les résultats de Colas SA, en vue de la détermination du résultat d'ensemble du Groupe.



Par ailleurs, le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> septembre 2006 a autorisé préalablement le renouvellement de cette convention jusqu'à la fin de l'exercice 2012.

#### **Subvention à la société Spac**

Colas SA a octroyé à sa filiale, la société Spac, une subvention de 1,5 million d'euros imputée par tiers sur les exercices 2005, 2006 et 2007. La société Colas SA a ainsi versé une subvention de 500 000 euros à la société Spac au cours de l'exercice 2006.

#### **Sous-licence pour le progiciel Magnitude**

La convention conclue en 2005 entre Bouygues SA et Colas SA relative à une sous-licence d'utilisation du progiciel de consolidation Magnitude s'est poursuivie sur l'exercice 2006. À ce titre, la charge enregistrée dans les comptes de Colas SA sur l'exercice s'élève à 58 000 euros HT.

#### **Régime de retraite complémentaire**

La convention autorisée en 2005 par le Conseil d'administration relative au régime de retraite complémentaire et dont bénéficie Alain Dupont s'est poursuivie sur l'exercice 2006 :

– le montant de la rente additionnelle est de 0,92% du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime ;

– le fonds constitué par l'assureur est abondé par une contribution de la société qui varie en fonction des droits acquis par le bénéficiaire et des perspectives de rendement des placements effectués.

Le montant de la contribution versée par Colas SA au titre de l'exercice 2006 s'établit à 391 115 euros HT.

#### **Gestion de trésorerie**

La convention de gestion de trésorerie, signée le 29 janvier 1998, entre la société Colas SA et Bouygues SA, a continué de s'appliquer au cours de l'exercice 2006. À ce titre, la société Bouygues SA est emprunteuse de 750 000 000 euros au 31 décembre 2006 vis-à-vis de Colas SA. Par ailleurs, les opérations de trésorerie réalisées au cours de l'exercice 2006 ont généré un produit net de 1 528 378 euros.

Courbevoie et Paris, le 22 février 2007

Les Commissaires aux comptes

Salustro Reydel  
Membre de KPMG International  
Jean-Claude Reydel

Mazars & Guérard  
Julien Marin-Pache

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D' ACTIONS (ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE)

Assemblée Générale Extraordinaire du 17 avril 2007 (18<sup>e</sup> résolution)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Colas SA, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, alinéa 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10% de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L 225-209, alinéas 4 et 6, du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Courbevoie et Paris, le 22 février 2007

Les Commissaires aux comptes

Salustro Reydel  
Membre de KPMG International  
Jean-Claude Reydel

Mazars & Guérard  
Julien Marin-Pache

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL SOCIAL OU À L'ATTRIBUTION DE TITRE DE CRÉANCES AVEC MAINTIEN OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée Générale Extraordinaire du 17 avril 2007 (20<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> résolutions)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135, L. 225-135-1, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social ou à l'attribution de titres de créance avec maintien (20<sup>e</sup> résolution) ou suppression du droit préférentiel de souscription (21<sup>e</sup> résolution), y compris en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature (23<sup>e</sup> résolution), pour un montant maximal de quinze millions d'euros, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer. Ces montants pourront être augmentés, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, dans les conditions prévues à la 22<sup>e</sup> résolution. Par ailleurs, le montant maximal de ces augmentations s'inscrit dans le cadre de la limite globale de 15 millions d'euros (24<sup>e</sup> résolution).

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances à émettre. Le Conseil d'administration disposera également du pouvoir d'apprécier s'il y a lieu d'instituer au profit des actionnaires, un délai de souscription par priorité aux actions et valeurs mobilières à émettre (21<sup>e</sup> résolution). Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de ces opérations.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles 154, 155, 155-1 et 155-3 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant les émissions, données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances à émettre. Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions de titres de capital qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Courbevoie et Paris, le 22 février 2007

Les Commissaires aux comptes

Salustro Reydel  
Membre de KPMG International  
Jean-Claude Reydel

Mazars & Guérard  
Julien Marin-Pache

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DES SOCIÉTÉS QUI LUI SONT LIÉES

Assemblée Générale Extraordinaire du 17 avril 2007 (19<sup>e</sup> résolution)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société Colas SA et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission d'actions réservées aux salariés de la société et aux salariés des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, et adhérents d'un plan d'épargne entreprise, dans la limite de 10% du capital social au jour de la décision, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de dix-huit mois la compétence pour décider d'une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles 154 et 155 et 155-1 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Courbevoie et Paris, le 22 février 2007

Les Commissaires aux comptes

Salustro Reydel  
Membre de KPMG International  
Jean-Claude Reydel

Mazars & Guérard  
Julien Marin-Pache

## ■ RÉSOLUTIONS COLAS SA

- 112** Partie ordinaire
- 115** Partie extraordinaire

## PARTIE ORDINAIRE

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

#### Approbation des comptes annuels sociaux

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels sociaux de l'exercice 2006 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, faisant apparaître un bénéfice de 232 462 012,27 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

#### L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

L'Assemblée Générale prend acte que les dépenses visées par les articles 39-4 et 223 *quater* du Code général des impôts, non admises en charges déductibles pour la détermination de l'impôt sur les sociétés, s'élèvent pour l'exercice 2006 à 16 541 euros.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

#### Approbation des comptes annuels consolidés

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels consolidés de l'exercice 2006 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, faisant apparaître un bénéfice net part du Groupe de 396 253 000 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

#### Affectation et répartition du résultat

L'Assemblée Générale, adoptant la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter :

le bénéfice qui s'élève à :	232 462 012,27 €
augmenté du « Report à nouveau » antérieur :	206 923 121,32 €
<b>soit un montant disponible de :</b>	<b>439 385 133,59 €</b>
– à la réserve légale :	32 366,85 €
– à la distribution d'un dividende pour un montant de :	207 190 080,00 €
– et le solde au « Report à nouveau » :	232 162 686,74 €

Le dividende de 6,40 euros par action sera payé par Colas, société émettrice, à partir du 27 avril 2007. Ce dividende par action est éligible, pour les personnes soumises à l'impôt sur le revenu, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 243 bis du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale décide que le paiement de ce dividende pourra être effectué en numéraire ou en actions, au choix de l'Actionnaire, dans les conditions suivantes :

- le prix d'émission des actions nouvelles sera égal à 95 % de la moyenne des premiers cours de Bourse de l'action Colas cotés aux 20 séances de Bourse précédant le jour de la réunion de la présente Assemblée Générale, diminuée du montant net du dividende ;
- les demandes pourront ne représenter qu'une partie du dividende revenant à un même Actionnaire, mais devront porter sur un nombre entier d'actions ;
- lorsque le montant des dividendes, égal à l'option de l'Actionnaire pour le paiement du dividende en actions, ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'Actionnaire obtiendra le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété par une soulte en espèces versée par la société ;
- les Actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende net en espèces ou en actions auprès de la société émettrice à compter du 27 avril 2007 et jusqu'au 18 mai 2007 inclus. Au-delà de cette date, le dividende sera payé uniquement en numéraire ;
- les Actionnaires qui auront exercé l'option pour le paiement du dividende en actions recevront des actions qui seront créées jouissance 1<sup>er</sup> janvier 2007 ;
- l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour assurer l'exécution des décisions ci-dessus, effectuer toutes les opérations consécutives à l'exercice de l'option et à l'augmentation de capital qui en résultera, et modifier en conséquence l'article 6 des statuts.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes, par action de 1,50 euro :

Exercice	Revenu global	Avoir fiscal	Dividende
2003	4,32 €	1,44 €	2,88 €
2004	3,40 € <sup>(1)</sup>	néant	3,40 €
2005	4,80 € <sup>(1)</sup>	néant	4,80 €

(1) Le revenu global est égal au dividende suite à la suppression de l'avoir fiscal.

**QUATRIÈME RÉOLUTION****Approbation des conventions et opérations visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve en tant que de besoin les conventions et opérations mentionnées dans ce rapport.

**CINQUIÈME RÉOLUTION****Nomination d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale nomme Thierry Genestar Administrateur pour une durée de deux années qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

**SIXIÈME RÉOLUTION****Nomination d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale nomme Hervé Le Bouc Administrateur pour une durée de deux années qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

**SEPTIÈME RÉOLUTION****Renouvellement du mandat d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de deux années, qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008, le mandat d'Administrateur d'Alain Dupont.

**HUITIÈME RÉOLUTION****Renouvellement du mandat d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de deux années, qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008, le mandat d'Administrateur de Christian Balmes.

**NEUVIÈME RÉOLUTION****Renouvellement du mandat d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de deux années, qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008, le mandat d'Administrateur d'Olivier Bouygues.

**DIXIÈME RÉOLUTION****Renouvellement du mandat d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de deux années, qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008, le mandat d'Administrateur de Thierry Montouché.

**ONZIÈME RÉOLUTION****Renouvellement du mandat d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de deux années, qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008, le mandat d'Administrateur de Michel Rouillet.

**DOUZIÈME RÉOLUTION****Renouvellement du mandat d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de deux années, qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008, le mandat d'Administrateur de la société Bouygues.

**TREIZIÈME RÉOLUTION****Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire**

L'Assemblée Générale nomme pour six exercices en qualité de Commissaire aux comptes titulaire le cabinet KPMG SA en remplacement du cabinet Salustro Reydel dont le mandat arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

## QUATORZIÈME RÉSOLUTION

### Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale nomme François Caubrière pour six exercices en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Hubert Luneau dont le mandat arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

## QUINZIÈME RÉSOLUTION

### Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de faire acheter par la société ses propres actions

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration à acheter les propres actions de la société dans la limite de 10 % du nombre de titres composant le capital, tout en respectant en permanence le seuil de détention maximale défini à l'article L. 225-210 du Code de commerce ;
- décide que, conformément aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 entrées en application à compter du 13 octobre 2004, l'objectif unique de ce programme sera l'annulation des éventuelles actions rachetées, étant précisé que la réalisation de cet objectif devra se faire dans le respect de la législation et réglementation en vigueur ;
- décide que les actions pourront être rachetées par intervention sur le marché ou autrement, notamment par achats de blocs de titres, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, notamment en période d'offre publique dans les limites que pourrait permettre la réglementation en vigueur. Le Conseil d'administration devra veiller toutefois à ne pas accroître la volatilité du titre. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée ;
- décide que le Conseil d'administration pourra décider de les annuler dans les conditions et dans la mesure permises par la loi et l'Assemblée Générale ;

- décide que le Conseil d'administration pourra acquérir les actions dans la limite d'un prix maximum d'achat fixé à 275 euros par action sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société ;
- décide que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions sera de 94 372 300 euros (sur la base de 1,06 % du nombre de titres, soit 343 172 actions) ;
- fixe à dix-huit mois, à compter de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente autorisation ;
- décide que la présente autorisation se substitue à celle conférée par l'Assemblée Générale du 19 avril 2006 dans sa septième résolution en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour ;
- en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités. Le Conseil d'administration pourra déléguer lesdits pouvoirs conformément aux dispositions du Code de commerce.

## SEIZIÈME RÉSOLUTION

### Jetons de présence

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de fixer le montant global des jetons de présence alloués aux Administrateurs pour chaque exercice à 250 000 euros. Ils seront répartis à l'initiative du Conseil d'administration.

## DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

### Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.



## PARTIE EXTRAORDINAIRE

### DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

#### Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société détenues par celle-ci en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations de rachat d'actions données par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital, par période de vingt-quatre mois ;
- fixe à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente autorisation ;
- délègue en conséquence tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à ces annulations et notamment constater la(les) réduction(s) du capital consécutive(s) et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- décide que la présente autorisation se substitue à celle conférée par l'Assemblée Générale du 19 avril 2006 dans sa dixième résolution en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour.

### DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

#### Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital au profit des salariés dans le cadre des dispositions des articles L. 225-138 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment des articles L. 225-129-2 et L. 225-138 :

- délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail, à des émissions réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan parternarial d'épargne salariale volontaire, dans la limite maximum de 10% du capital social au jour de la décision ;
- décide que le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera fixé par le Conseil d'administration, le prix de souscription ne pouvant être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de Bourse précédant le jour de la

décision fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne, ou de 30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans ;

- fixe à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation ;

- décide que la présente autorisation se substitue à celle conférée par l'Assemblée Générale du 19 avril 2006 dans sa onzième résolution en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour.

### VINGTIÈME RÉOLUTION

#### Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou représentatives de créances, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 :

1. délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, dans la proportion, aux époques et selon les modalités qu'il appréciera :
  - a) par émission, en euros ou en toute autre monnaie étrangère ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, sur le marché français et/ou sur le marché international, d'actions de la société, ainsi que toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, étant précisé qu'est exclue toute émission d'actions de préférence,
  - b) et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés ;
2. fixe à vingt-six mois, à compter de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation ;
3. décide de fixer ainsi qu'il suit les limites des montants des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation :
  - a) en cas d'augmentation de capital réalisée dans le cadre des émissions visées au paragraphe 1.a) ci-dessus, le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourront être ainsi réalisées, immédiatement ou à terme, ne pourra dépasser le plafond de 15 millions d'euros ou la contre-valeur en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, lequel inclut la valeur nominale globale des actions à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles,

- b) en cas d'augmentation de capital réalisée dans le cadre des émissions visées au paragraphe 1. b) ci-dessus, le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourront être ainsi réalisées ne pourra dépasser le montant global des sommes pouvant être incorporées, étant précisé que le montant de ces augmentations de capital s'ajoutera au montant du plafond fixé au paragraphe 3. a) ci-dessus ;
4. en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation, dans le cadre des émissions visées au paragraphe 1. a) ci-dessus, décide que :
- les Actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation,
  - si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
    - limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée,
    - répartir librement tout ou partie des titres émis non souscrits,
    - offrir au public tout ou partie des titres émis non souscrits, sur le marché français et/ou international ;
5. en cas d'usage par le Conseil d'administration de la délégation, visée au paragraphe 1. b) ci-dessus, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la législation et réglementation en vigueur ;
6. décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la législation susvisée, devra être au moins égale à la valeur nominale des actions ;
7. décide que la présente délégation se substitue à celle conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 avril 2005 en sa seizième résolution en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour et prend acte, d'une manière générale, qu'elle prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## VINGT ET UNIÈME RÉSOLUTION

### Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou représentatives de créances

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 228-92 :

1. délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion, aux époques et selon les modalités qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne soit en euros, soit en toute autre monnaie étrangère, soit en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, par l'émission d'actions de la société, ainsi que toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, étant précisé qu'est exclue toute émission d'actions de préférence ;
2. fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation ;
3. décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 15 millions d'euros, à la contre-valeur de ce montant en toute autre monnaie ou à la contre-valeur en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies ;
4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires aux valeurs mobilières à émettre et de délèguer au Conseil d'administration le pouvoir d'apprécier s'il y a lieu d'instituer au profit des Actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une faculté de souscription par priorité ;
5. prend acte, en tant que de besoin, que la présente résolution emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières émises, renonciation expresse par les Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ;
6. décide que, si les souscriptions des Actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
  - limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions, sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée,
  - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
7. décide que le prix d'émission des actions sera au moins égal au minimum autorisé par la législation, le prix d'émission des actions résultant de l'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital émises en vertu de la présente délégation étant soumis aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce ;
8. décide que la présente délégation se substitue à celle conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 avril 2005 en sa dix-septième résolution en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour et prend acte, d'une manière générale, qu'elle prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION

### Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des Actionnaires

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135-1 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la société, avec ou sans droit préférentiel de souscription, pendant un délai de trente jours à compter de la date de clôture de la souscription, dans la limite de 15 % du montant de l'émission initiale, et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale ;
- décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital de 15 millions d'euros fixé pour chaque délégation consentie ci-avant par la présente Assemblée Générale Extraordinaire, ainsi que sur le plafond global ;
- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation.

## VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION

### Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour utiliser les autorisations d'augmentation de capital en cas d'Offre Publique d'Échange ou d'apport en nature

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-147 et L. 225-148 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission de titres destinés à rémunérer des titres qui seraient apportés à la société selon la procédure d'Offre Publique d'Échange conformément aux dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ;
- délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, sur le rapport du Commissaire aux apports et dans la limite de 10 % de son capital social, à l'émission de titres en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;

- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale la durée de validité de la présente délégation ;
- décide que le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu à la vingt-quatrième résolution et sur le plafond prévu à la vingt et unième résolution.

## VINGT-QUATRIÈME RÉOLUTION

### Limitation globale des délégations

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et comme conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, décide de fixer à 15 millions d'euros, ou à la contre-valeur de ce montant en toute autre monnaie étrangère ou unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, le montant nominal maximal des augmentations de capital social immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées par les résolutions susvisées, lequel inclut le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

## VINGT-CINQUIÈME RÉOLUTION

### Apport partiel d'actifs Bénin

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, du rapport spécial du Commissaire à la scission et de la convention d'apport partiel d'actifs, approuve les termes de cette convention par laquelle la société Colas fait apport à la société Colas Bénin d'actifs évalués à 11 017 807,59 euros et de passifs évalués à 9 862 244,04 euros, relatifs à son activité dans ce pays et plus particulièrement des terrains, constructions, équipements et matériels liés à cette activité. L'actif net apporté s'élève à 1 155 563,55 euros.

## VINGT-SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de ce que l'apport partiel d'actifs ne sera réalisé qu'à l'issue de la décision de l'associé unique, Colas Bénin, appelé à ce jour à approuver cet apport partiel d'actifs et l'augmentation de capital destinée à le rémunérer. L'Assemblée subordonne la mise en œuvre de la vingt-cinquième résolution à la réalisation effective de l'apport avant le 31 décembre 2007.

## VINGT-SEPTIÈME RÉSOLUTION

### Apport partiel d'actifs Djibouti

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, du rapport du Commissaire aux apports et de la convention d'apport partiel d'actifs, approuve les termes de cette convention par laquelle la société Colas fait apport à la société Colas Djibouti d'actifs évalués à 5 380 279,54 euros et de passifs évalués à 4 107 096,28 euros relatifs à son activité dans ce pays, et plus particulièrement des équipements et matériels liés à cette activité ; l'actif net apporté s'élève à 1 273 183,26 euros.


## VINGT-HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de ce que l'apport partiel d'actifs ne sera réalisé qu'à l'issue de la décision de l'associé unique, Colas Djibouti, appelé à ce jour à approuver cet apport partiel d'actifs et l'augmentation de capital destinée à le rémunérer. L'Assemblée subordonne la mise en œuvre de la vingt-septième résolution à la réalisation effective de l'apport avant le 31 décembre 2007.

## VINGT-NEUVIÈME RÉSOLUTION

### Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

**Conception et réalisation:**  *EURO RSCG C&O*

**Crédits photo:** Photothèque Colas – Franck Dunouau – Fondation Colas, extraits des œuvres suivantes : Bria-Bari « Sur la route qui va et qui n'en finit pas » 2004 ; Anne Vignal « La route autour du monde » 2000 ; Peter Ross Bond « Sans titre » 1999 ; Young-Sé Lee « La route » 1996-1997.



*La route avance*

7 place René-Clair – 92653 Boulogne-Billancourt Cedex – France  
Tél. : + 33 1 47 61 75 00 – Fax : + 33 1 47 61 76 00 – [www.colas.com](http://www.colas.com)

Colas, Société Anonyme au capital de 48 560 175 euros – RCS Nanterre 552 025 314 02325